Mare Nostrum
Société Anonyme au capital de 757 496,80 euros
Siège social : 9 avenue de Constantine - 38100 GRENOBLE
479 802 365 RCS GRENOBLE

RAPPORT ANNUEL 2025

Certifié conforme à l'original
par le Président Directeur Général
Monsieur Nicolas Cynat

SOMMAIRE

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 16 JUIN 2026 ***4***

INFORMATIONS ECONOMIQUES 4

Principaux évènements de l'exercice *4*

Situation et évolution de l'activité de la société MARE NOSTRUM au cours de l'exercice *5*

Évènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice *6*

Utilisation des instruments financiers *6*

Principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée *6*

Évolution prévisible et perspectives d'avenir *9*

Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires au regard du volume et de la complexité des affaires *9*

INFORMATIONS FINANCIERES 9

Analyse des comptes consolidés établis en normes françaises *9*

Activité des sociétés du groupe *10*

Financement de la société *10*

Résultats - affectation *10*

Filiales et participations *12*

INFORMATIONS JURIDIQUES 13

Informations relatives aux titres de la Société - Autocontrôle *13*

Répartition du capital et des droits de vote *14*

Participation des salariés au capital social *14*

Opérations effectuées par la Société sur ses propres actions *14*

Aliénation d'actions (participations réciproques) *15*

Informations relatives aux dirigeants *15*

CONVENTIONS REGLEMENTEES 15

Annexe - Tableau des résultats des cinq derniers exercices *15*

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ***16***

Principes de gouvernance *16*

Composition du Conseil d'Administration et de la Direction Générale *18*

Conventions conclues par un dirigeant ou un actionnaire significatif avec une autre société dont notre Société possède plus de la moitié du capital social *25*

Délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital et utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice 26

Description des principales caractéristiques des procédures de contrôle interne et de gestion des risques *27*

SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS ET DES COMMISSAIRES AUX COMPTES .. 28

COMPTES CONSOLIDES ETABLIS EN NORMES FRANÇAISES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025 ***29***

COMPTES ANNUELS DE LA SOCIETE MARE NOSTRUM SA POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025 .. ***30***

VERIFICATION DES INFORMATIONS FINANCIERES ***31***

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2025 31

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2025 32

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES 33

DECLARATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT ANNUEL 2025

J'atteste, qu'à ma connaissance, les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Grenoble, le 22 mai 2026

Nicolas CUYNAT
Président Directeur Général

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 16 JUIN 2026

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2025 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Vous prendrez ensuite connaissance des rapports des Commissaires aux Comptes.

INFORMATIONS ECONOMIQUES

Principaux évènements de l'exercice

Le groupe MARE NOSTRUM a engagé dès 2023 une importante réorganisation et un plan d'économies de coûts (« **Horizon 2025** »).

Parmi les actions de réorganisation prévues dans le plan « Horizon 2025 » déjà initiées figuraient :

- une réduction de la masse salariale notamment concernant le personnel permanent ;
- une baisse de l'ensemble des frais de structure (fermeture d'agences, réorganisation interne, baisse des coûts informatiques...) ;
- l'arrêt de certaines activités déficitaires et le recentrage sur son cœur de métier, à savoir le Travail Temporaire, le Recrutement et la Formation. En parallèle, et toujours dans l'objectif de renforcer ses fonds propres, le Groupe étudie également la cession de certaines de ses filiales.

Dans le cadre de sa restructuration, les plans de redressement judiciaire ont été homologués par le Tribunal de Commerce de Grenoble le 21 juillet pour Mare Nostrum et le 4 août 2025 pour l'ensemble de ses filiales.

En 2025, 6 sociétés ont été liquidées (AC070, NEWGEST, T090, Focs Consult, Go Mobilité et IMNFA) et les cessions des sous-groupes Altros (6 entités) et ATP Groupe ont été actées.

Le paiement de la cession AT PATRIMOINE a été effectué en numéraire ainsi qu'en titres Mare Nostrum détenus par AT Patrimoine et représentant un total de 258 544 actions dans le cadre de la mise en œuvre de son programme de rachat d'actions. A l'issue de cette opération, le nombre d'actions autodétenues par Mare Nostrum passe ainsi de 330 380 titres (représentant 4,36% du capital) à 588 924 titres (représentant 7,78% du capital).

Ces opérations ont permis au Groupe de finaliser le recentrage de ses activités sur son cœur de métier et de poursuivre son désendettement conformément à son plan de continuation.

L'activité Travail Temporaire totalise un chiffre d'affaires de 90,6 M€ en 2025 contre 94,7 M€ en 2024.

La division Formation voit son périmètre réduit en 2025 à la suite de la cession d'ATP Groupe.
Le chiffre d'affaires Formation s'élève à 8,7 M€ en 2025 contre 11,0 M€ en 2024.

L'activité Portage s'établit à 5,2 M€ en 2025 contre 9,3 M€ en 2024, la division étant impactée par la cession d'Altros.

La division Recrutement réalise 0,6 M€ de chiffre d'affaires en 2025 contre 0,8 M€ en 2024, portée par le fruit de sa réorganisation et du lancement d'une nouvelle branche santé.

Concernant la prestation de services RH & Autres, en plein repositionnement stratégique, le chiffre d'affaires réalisé est de 3,0 M€ en 2025 contre 4,7 M€ en 2024.

Prise de participations – Cession de participation

Il est intervenu une prise de participation de 470 K€ envers la société AGORUM, société entrée dans le périmètre consolidation au cours du T4 2025.

Cession d'AT Patrimoine sortie de participation : 8 100 K€, cession d'Altros : 647,5 K€, et sortie des titres de 2i070 pour 34,1 K€, société radiée au 3 décembre 2025.

Une partie de la cession d'AT Patrimoine a été financée en paiement d'actions propres pour 199 K€, correspondant à 258 544 actions. En effet, le Conseil d'administration de la Société a décidé, lors de sa réunion du 9 octobre, d'autoriser la cession de la filiale AT PATRIMOINE dont les modalités de règlement du prix cession ont conduit la Société à mettre en œuvre son programme de rachat d'actions, autorisée par l'Assemblée générale du 30 juin 2025 en sa huitième résolution. Le Conseil a décidé d'affecter les titres reçus en paiement d'une partie du prix de cession à l'objectif d'attribution desdites actions dans le cadre de plans d'intéressements des salariés à mettre en place au sein de la Société. A l'issue de cette opération, le nombre d'actions autodétenues par Mare Nostrum passe ainsi de 330 380 titres (représentant 4,36% du capital) à 588 924 titres (représentant 7,78% du capital).

Augmentations de capital

Il n'est intervenu aucune augmentation de capital lors de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Situation et évolution de l'activité de la société MARE NOSTRUM au cours de l'exercice

Analyse de l'activité de la Société au cours de l'exercice écoulé

Mare Nostrum clôture avec un chiffre d'affaires en baisse à 7 410 K€ contre 8 987 K€ pour l'exercice précédent (exercice au 31 décembre 2024).

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, la société a constaté un résultat d'exploitation de - 441 K€ en 2025 contre une perte de -834 K€ pour l'exercice précédent. Cette amélioration est principalement liée aux économies de structures.

Le résultat financier constaté au 31 décembre 2025 s'établit à -3 018 K€ (-8 223 K€ en 2024) soit une amélioration de 5 205 K€. Il comprend les reprises de provisions financières (3 534 K€), les produits de cessions financières (3 748 K€) liés aux cessions des sous-groupes ATP et Altros, contre les VNC sur cessions de VMP (8 782 K€).

Le résultat exceptionnel s'établit à +20 276 K€ en 2025 contre –1 221 K€ en 2024. Cette amélioration de +21 497 K€ provient principalement des produits liés aux abandons de créances du fait de la comptabilisation du plan qui génère un gain de 21 937 K€. Nous avons une charge exceptionnelle de 1,3 M€ relatifs aux honoraires liés aux procédures.

Les cessions réalisées en 2025 par le groupe Mare Nostrum ont eu un impact majeur sur les résultats de l'exercice de la société.

Dans ces conditions, la société constate en 2025 un résultat net positif de +16 816 271€ en 2025 contre une perte de -10 286 394€ au cours de l'exercice précédent, ce qui représente une variation positive de 27 102 665€.

Activités en matière de recherche et de développement

La Société n'a pas repris d'activités de recherche et développement lors de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Évènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Au 1er semestre 2026 : exécution des plans de redressement homologués, perspectives opérationnelles et stratégiques 2026.

Le 14 février 2026, la filiale Platinium CQFT est sortie de sa procédure de redressement judiciaire.

Le Groupe déploie sa stratégie en lien avec son plan de redressement.

Le Conseil d'administration a arrêté les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025, lors de sa réunion du 27 avril 2026.

Utilisation des instruments financiers

Aucun instrument financier n'est utilisé dans le cadre des opérations de la Société.

Principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée

La Société exerce ses activités dans un environnement exigeant, particulièrement réglementé et en constante évolution. Ceci lui impose de veiller constamment à recenser et maîtriser les risques dont la survenance serait susceptible d'avoir un effet défavorable pour la Société, ses activités, sa situation financière, ses résultats ou le cours de son titre. Cette section présente les principaux risques auxquels la Société estime être exposée.

La Société a procédé à une revue des risques pouvant avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats ou sa capacité à réaliser ses objectifs et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs que ceux présentés ci-après. D'autres risques dont la Société n'a pas actuellement connaissance ou qu'elle ne considère pas comme significatifs à la date du présent rapport pourraient avoir un effet négatif.

Les risques les plus significatifs sont présentés par degré décroissant de criticité nette (soit après prise en compte des mesures mises en œuvre par la société afin de gérer ces risques), reposant sur l'analyse conjointe de : (i) la probabilité d'occurrence et (ii) l'ampleur estimée de l'impact négatif :

Nature du risque	Degré de criticité du risque net
Conjoncture économique	Élevé
Environnement concurrentiel	Élevé
Maîtrise du BFR	Élevé
Gestion de la croissance interne	Faible

Conjoncture économique

L'activité du Groupe est étroitement liée à l'évolution de la conjoncture économique générale et aux niveaux d'activité des secteurs dans lesquels ses clients opèrent. Le recours au travail temporaire constituant un levier d'ajustement privilégié des entreprises en période d'incertitude ou de ralentissement économique, toute dégradation de l'environnement macroéconomique est susceptible d'entraîner une baisse des besoins en personnel temporaire et d'avoir un impact défavorable sur l'activité, les résultats et la situation financière du Groupe. Par ailleurs, les évolutions du contexte politique et géopolitique, notamment les périodes d'instabilité institutionnelle ou les tensions internationales, sont également susceptibles d'affecter la confiance des acteurs économiques, les investissements et les perspectives de croissance.

Les analyses sectorielles Prism'Emploi 2025 mettent en évidence des dynamiques contrastées selon les secteurs d'activité :

- **Bâtiment et travaux publics :** le BTP, autrefois gros consommateur d'intérim, voit sa demande chuter en raison de la diminution des investissements publics et privés, ainsi que de nouvelles réglementations sur le travail temporaire dans le bâtiment.

- **Industrie manufacturière :** après un début d'année 2025 difficile (jusqu'à -6 % sur un an en avril), l'intérim industriel a amorcé un net retournement à partir de l'été, pour terminer l'année en forte croissance (+5,1 % en décembre). Cette reprise, portée par l'agroalimentaire, la pharmacie et l'aéronautique, témoigne d'un regain d'activité dans plusieurs branches manufacturières, les employeurs privilégiant la flexibilité de l'intérim pour absorber la montée en charge de la production. L'automobile, qui avait pesé sur le secteur en 2024, n'est plus le moteur de ce rebond.

- **Commerce :** le secteur a connu une dégradation continue et persistante tout au long de 2025, sans véritable signal de reprise. Parti de -5,7 % en janvier, le recul de l'intérim commercial s'est accentué au fil des mois pour atteindre -10,2 % en décembre, avec une moyenne annuelle autour de -7 %. Cette tendance reflète directement la prudence des ménages français et une consommation atone qui incite les enseignes à comprimer durablement leurs effectifs temporaires.

Environnement concurrentiel

En France, le marché du travail temporaire est fortement concentré et dominé par des majors : le top 4 des Groupes d'intérim en Europe en 2023 comprend The Adecco Group (13%), Manpower (9%), Randstad (15%) et Groupe CRIT (5%), lesquels couvraient presque 50% de l'activité travail temporaire en Europe en 2023. Randstad et Adecco dominent souvent les parts de marché dans les secteurs à forte demande en personnel temporaire, comme l'industrie, la logistique, et les services financiers.

La réalité 2024-2025 modifie sensiblement cette photographie. Le basculement intervenu en 2024 est la prise de leadership d'Adecco sur Randstad au sein du marché européen. Selon le classement IA publié

en octobre 2025, Adecco dépasse Randstad et devient la première firme de staffing en Europe en 2024, Manpower, Hays et Proman complétant ce Top 5.

Le marché est aussi partagé avec les nouveaux entrants numériques : Workoo, et autres plateformes numériques qui connaissent une croissance rapide dans certains pays comme la France et l'Allemagne, bien qu'ils n'aient pas encore de parts de marché importantes par rapport aux grands noms.

Cet environnement concurrentiel a pour conséquence une tension sur les prix pratiqués, d'autant que les majors servent l'ensemble des secteurs clients, sont implantés dans les principales agglomérations, et s'appuient sur un réseau et une visibilité nationale voire internationale.

L'intensité et la fréquence des contacts entre acteurs du Travail Temporaire, aussi bien que les annonces régulières concernant des évolutions (rapprochements, essor de nouveaux acteurs totalement digitalisés, changements de gouvernance, ...) témoignent d'une phase de concentration et de reconfiguration du secteur.

Dans ce contexte, le groupe Mare Nostrum est un acteur impliqué de façon régulière dans des discussions avec d'autres acteurs du Travail Temporaire, mettant en valeur des atouts différenciants, axés sur la proximité et la qualité, à savoir :

- Une stratégie d'implantations dans des zones géographiques et des bassins d'emploi délaissés par les *majors ;*
- Un accent mis sur la réactivité, l'expertise et la qualité des prestations proposées afin de préserver ses marges, notamment grâce à son savoir-faire reconnu en matière de mobilité intra-communautaire ;
- Un effort continu de formation et de qualification des intérimaires afin de les fidéliser en accroissant leur employabilité, et de garantir une qualité élevée de prestations ;
- Une clientèle majoritairement composée de PME/ETI et comptant peu de clients grands comptes hormis sur des marchés lui permettant de valoriser ses savoir-faire ;
- Une stratégie multimarque permettant différents niveaux de positionnement.

Maîtrise du BFR

L'activité travail temporaire est prédominante dans le chiffre d'affaires consolidé du Groupe (83,5% en 2025 contre 79% en 2024). Or, cette activité est matérialisée par un poste Clients significatif et est structurellement consommatrice de besoin en fonds de roulement (BFR) : les intérimaires sont salariés et payés par l'entreprise de travail temporaire dont les factures clients sont émises en fin de mois pour être payées à 30-45 jours.

Le règlement des salaires mais également celui de l'Urssaf et des cotisations sociales nécessitent donc de mobiliser de la trésorerie. La saisonnalité de l'activité vient également impacter le BFR.

Toute croissance de l'activité du Groupe et de l'activité d'intérim a pour conséquence, à délais de règlement constants, un accroissement du poste client.

Le Groupe a mis en place un certain nombre de mesures et d'outils de gestion du BFR tel que l'affacturage, des facturations bimensuelles, ou la gestion interne des recouvrements clients.

Gestion de la croissance interne

Le Groupe est exposé à un risque lié à la mise en œuvre de sa stratégie de transformation et de recentrage de ses activités. Toute difficulté dans l'exécution des mesures engagées pourrait affecter ses performances opérationnelles et ralentir l'amélioration attendue de sa structure financière.

Dans ce contexte, le Groupe poursuit la stabilisation de son activité autour des activités les plus rentables et finalise le déploiement de sa restructuration. Les cessions réalisées au cours de l'exercice, notamment celles d'Altros et d'AT Patrimoine, s'inscrivent dans cette stratégie de recentrage sur le cœur de métier, de simplification de l'organisation et de poursuite du désendettement.

Évolution prévisible et perspectives d'avenir

Le Groupe est sorti de la procédure collective à l'été 2025 et est désormais en phase d'**exécution de son plan de continuation**, concentrant désormais ses développements sur les activités rentables (Travail Temporaire, Formation, Recrutement, Portage) après la finalisation de sa restructuration et la cession de différentes filiales.

Dans un environnement économique encore incertain, Mare Nostrum a engagé son redéploiement commercial sur des secteurs jugés porteurs : le BTP et les grands travaux, l'agroalimentaire et la santé.

Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires au regard du volume et de la complexité des affaires

> En 2025, le marché français du travail temporaire a évolué dans un environnement contrasté selon les secteurs d'activité. D'après le baromètre Prism'Emploi de décembre 2025, l'industrie a enregistré une progression de l'intérim (+5,1 %), tandis que les autres principaux secteurs ont connu un recul de leur activité, notamment le commerce (-10,2 %), le tertiaire (-4,8 %), le transport et la logistique (-4,8 %) ainsi que le bâtiment et les travaux publics (-2,2 %). Cette évolution reflète un contexte économique marqué par des niveaux d'activité hétérogènes selon les secteurs clients et une demande globalement prudente des entreprises.

Plusieurs facteurs ont contribué à cette baisse de l'emploi intérimaire :

- Préférence pour des contrats plus stables : les entreprises ont privilégié les embauches en CDI ou CDD, réduisant le recours à l'intérim, perçu alors comme plus coûteux et moins stable.

- Évolutions structurelles : la montée en puissance de l'apprentissage, des contrats d'alternance et du travail indépendant a également diminué la demande d'intérimaires.

En dépit de l'environnement conjoncturel peu favorable de sa principale division (travail temporaire) et de sa restructuration en cours, le groupe MARE NOSTRUM a maintenu un volume d'affaires conséquent (cf. informations financières, analyse de la variation du chiffre d'affaires à périmètre comparable).

INFORMATIONS FINANCIERES

Analyse des comptes consolidés établis en normes françaises

Le chiffre d'affaires consolidé s'établit en 2025 à 108,5 M€ et affiche une diminution de 9 % par rapport celui de 2024 qui était de 120,5 M€. Cette évolution reflète la recomposition du périmètre, avec notamment la cession des sous-groupes ATP et Altros ainsi que les liquidations judiciaires.

Le Travail Temporaire représente 83,5% du chiffre d'affaires, la Formation 8,1%, le portage salarial 4,8%, les plateformes RH & Autres 3,1% et le Recrutement 0,6%.

L'Excédent Brut d'Exploitation[1] s'élève à -1,8 M€ environ soit -1,6% du CA (-2,9 M€ en 2024). L'amélioration de cet indicateur (+1,1 M€) s'explique par la restructuration opérée depuis fin 2023 (Plan « **Horizon 2025** ») et notamment grâce aux économies réalisées sur les loyers et autres charges de structure ainsi qu'à la réduction relative à la masse salariale.

Le Résultat d'Exploitation s'élève à -4,5 M€ (après amortissement des écarts d'acquisition de 0,7 M€) contre -4,4 M€ en 2024, une légère baisse liée à la baisse du CA. Ce quasi-maintien du résultat d'exploitation (-0,1M€) provient d'une part de l'amélioration de l'excédent brut d'exploitation détaillée ci-dessus, (+1,1 M€) et d'autre part des moindres amortissements des écarts d'acquisition (0,7 M€ en 2025 contre 0,8 M€ en 2024), et de la poursuite des économies de structure réalisées dans le cadre du plan « **Horizon 2025** ».

Le Résultat Financier s'élève à -0,3 M€ (vs -2,7 M€ en 2024), soit une amélioration de +2,4 M€. Il comprend principalement des provisions sur titres.

Le Résultat Exceptionnel s'élève à +19 M€ (vs -3,0 M€ en 2024), soit +21 M€. Il est essentiellement constitué des gains engendrés par les abandons de créances.

En conséquence, le Résultat Net s'établit à +14 M€ (vs -10 M€ en 2024). La Part du Groupe s'élève à +14,5 M€ et les intérêts minoritaires à -0,4 M€.

Activité des sociétés du groupe

Cf. Tableau figurant en Annexe.

Financement de la société

Les capitaux propres et l'endettement net de la société MARE NOSTRUM ont évolué comme suit :

(M€)	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres	4 592	-12 224
Endettement financier brut	2 727	19 970
Trésorerie	2 022	1 481
Endettement financier net	705	18 489
Gearing	N/A	N/A

Résultats - affectation

Examen des comptes et résultats

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

[1] Excédent Brut d'Exploitation : Résultat d'Exploitation retraité des Autres produits & charges courants, des subventions d'exploitation, et des dotations aux amortissements et provisions nettes de reprises

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, le chiffre d'affaires s'est élevé à 7 409 707 euros contre 8 987 156 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des charges de personnel s'élève à 989 254 euros en 2025 contre 1 153 663 euros en 2024.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à -441 467 euros contre -833 623 euros pour l'exercice précédent. Cette amélioration s'explique par une baisse des charges externes plus importante que celle du chiffre d'affaires.

Quant au résultat courant avant impôts, s'établit à -3 459 877 euros contre -9 056 172 euros en 2024. Tenant compte du résultat financier de -3 018 410 euros (-8 222 549 euros pour l'exercice précédent).

Le résultat exceptionnel de +20 276 148 € contre -1 221 098 € en 2024, conduit à un bénéfice de +16 816 271 € pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, contre une perte de -10 286 394€ pour l'exercice précédent.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 16 816 270,88 €.

Nous vous proposons également de bien vouloir affecter le bénéfice comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 16 816 270,88 € en apurement du compte « Report à nouveau » débiteur pour 13 100 528,17 €, lequel serait ramené à 0€. Le solde serait affecté au compte « Report à nouveau » créditeur, lequel s'élèverait après cette affectation à 3 715 742,71 €.

Nous vous proposons, en outre, de bien vouloir constater qu'à l'issue de cette affectation, les capitaux propres de la Société sont reconstitués à hauteur de la moitié au moins du capital social et qu'en conséquence, il convient, conformément aux dispositions des articles L. 225-248 et R. 123-66 du Code de commerce, de faire procéder à une inscription modificative au Registre du commerce et des sociétés relativement à la régularisation de la situation de la Société.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous demandons de bien vouloir approuver les dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal, qui se sont élevées à 1 545€ et qui ont donné lieu à une imposition théorique à due concurrence au taux de droit commun.

Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients

Conformément aux dispositions du Code de commerce, nous vous communiquons les informations sur les délais de paiement de nos fournisseurs et de nos clients en indiquant le nombre et le montant total

des factures reçues et émises non réglées au 31 décembre 2025 et la ventilation de ce montant par tranche de retard :

	FRNS					CLIENTS				
	Article D. 441-6 : factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					Article D. 441-6 : factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement										
Nombre de factures concernées					1068					4145
Montant total des factures concernées HT	44 615	190 228	309 933	1 214 628	1 759 403	366 802	101 761	109 405	2 992 163	3 570 131
Pourcentage du montant total des achats HT de l'exercice	0,6%	2,7%	4,3%	17,0%	24,6%					
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice						5,0%	1,4%	1,5%	40,4%	48,2%
Nombre des factures exclues	Aucune					Aucune				
Montant total des factures exclues	0					0				
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L.441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce										
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Fournisseurs France : délais légaux, compris entre 30 j et 60 j date de facture en fonction de la nature de l'achat (30 j date de facture s'il s'agit de prestation de service). Fournisseurs étrangers : délai contractuel, n'excédant pas 60 j date de facture.					Délai légal : 30 jours date de facture.				

Filiales et participations

Vous trouverez dans le tableau annexé à notre bilan des informations relatives à l'activité et aux résultats des filiales de notre Société et des sociétés qu'elle contrôle.

Nous complétons ces informations par les éléments suivants :

La Société détenait, au 31 décembre 2025, 45 filiales et sous-filiales.

Information sur le montant des prêts consentis par la Société

Conformément aux dispositions de l'article L. 511-6 3 bis du Code monétaire et financier, il est précisé que notre Société n'a consenti, à titre accessoire à son activité principale aucun prêt à moins de deux

ans au profit de microentreprises, PME ou à des entreprises de taille intermédiaire avec lesquelles elle entretient des liens économiques le justifiant.

INFORMATIONS JURIDIQUES

Informations relatives aux titres de la Société - Autocontrôle

Au 31 décembre 2025, la Société détenait 588 924 de ses propres actions dont 42 152 actions au titre du contrat de liquidité.

Un programme de rachat d'actions a été autorisé par l'Assemblée Générale Mixte du 30 juin 2025 conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce et du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, selon les modalités suivantes :

Titres concernés : actions ordinaires.

Code Mnémonique / Code ISIN : ALMAR / FR0013400835.

Autorisation de l'opération : Assemblée Générale Mixte du 30 juin 2025.

Part maximale du capital dont l'achat a été autorisé par l'Assemblée Générale : dix pour cent (10,00%) des actions composant le capital social.

Prix maximum d'achat : cinq euros (5,00€) par action, hors frais et commissions.

Objectifs par ordre de priorité :

- Favoriser la liquidité et animer le cours des titres de la société par l'intermédiaire d'un Prestataire de Services d'Investissement agissant de manière indépendante dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Association Française des Marchés Financiers reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,
- Attribuer des actions aux salariés ou mandataires sociaux de la société et des sociétés françaises ou étrangères ou groupements qui lui sont liés dans les conditions légales et réglementaires, notamment, dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne entreprise, du régime des options d'achat d'actions ou par voie d'attribution gratuite d'actions ou dans toute autre condition permise par la réglementation,
- Annuler les titres ainsi rachetés par voie de réduction de capital, sous réserve de l'adoption par l'Assemblée Générale des actionnaires, statuant en matière extraordinaire, d'une résolution spécifique portant sur cette réduction de capital,
- Attribuer les actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toutes autres manières, à des actions existantes de la société,
- Remettre, dans la limite de cinq pour cent (5,00%) du capital social, les actions en paiement ou en échange, notamment, dans le cadre d'opérations de croissance externe.

Modalité de rachat : Les achats, cessions ou transferts peuvent être effectués par tous moyens, en une ou plusieurs fois, sur le marché ou hors marché, y compris par des transactions de blocs de titres (la part maximale du programme de rachat pouvant être effectué par voie d'acquisition ou de cession de bloc de titres pouvant atteindre la totalité du programme autorisé.

Durée du programme : 18 mois

Répartition du capital et des droits de vote

Actionnaires	Actions	%	Voix	%
AEQUOR	3 542 541	46,77%	7 085 082	53,26%
Financière Saint Vial	1 301 756	17,18%	2 603 512	19,57%
Nicolas CUYNAT	5 726	0,08%	11 452	0,09%
Didier CUYNAT	5 726	0,08%	11 452	0,09%
AL ET CO DEVELOPPEMENT	217 609	2,87%	435 218	3,27%
AZUR 4.0	273 000	3,60%	546 000	4,10%
VIGNEMONT TOUS TRAVAUX	467 452	6,17%	934 904	7,03%
THIERRY DE VIGNEMONT	5 725	0,08%	11 450	0,09%
Associés Fondateurs	**5 819 535**	**76,83%**	**11 639 070**	**87,50%**
Auto-détention	588 924	7,78%	-	0,00%
Flottant	1 166 509	15,39%	1 663 417	12,50%
Total	**7 574 968**	**100,00%**	**13 302 487**	**100,00%**

Il est rappelé que, conformément aux statuts de la Société, les actionnaires justifiant d'une détention nominative des titres MARE NOSTRUM depuis deux (2) ans bénéficient de droits de vote double.

Participation des salariés au capital social

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons que la proportion du capital que représentent les actions détenues par le personnel au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2025, et selon la définition de l'article L. 225-102 (titres qui sont l'objet d'une gestion collective (PEE ou FCPE) ou sont frappés d'une incessibilité), est nulle.

Opérations effectuées par la Société sur ses propres actions

Le tableau ci-après, établi conformément à l'article L. 225-211 du Code de commerce, récapitule les opérations effectuées dans le cadre de ces autorisations au cours de l'exercice 2025 :

OPÉRATIONS EFFECTUÉES PAR MARE NOSTRUM SUR SES PROPRES TITRES AU COURS DE L'EXERCICE 2025	
Nombre d'actions détenues par la société au 31 décembre 2025	588 924 *
Nombre d'actions achetées au cours de l'exercice 2025	508 099
Nombre d'actions annulées au cours de l'exercice 2025	0
Nombre d'actions en dation au cours de l'exercice 2025	0
Nombre d'actions vendues au cours de l'exercice 2025	152 645
Nombre d'actions détenues par la société au 31 décembre 2025	588 924
Valeur des actions détenues par la société au 31 décembre 2025 (sur la base du seul contrat de liquidité) sur la base du cours au 31 décembre 2025	13 067,12
DÉTAIL DES OPÉRATIONS EN FONCTION DE LEURS FINALITÉS	
Annulation d'actions	
Nombre d'actions annulées au cours de l'exercice 2025	0

Réallocations éventuelles à d'autres objectifs	0
Nombre d'actions détenues par la société au 31 décembre 2025 en dehors du contrat de liquidité	546 772
Contrat de liquidité	
Nombre d'actions achetées au cours de l'exercice 2025	177 719
Nombre d'actions vendues au cours de l'exercice 2025	152 645
Réallocations éventuelles à d'autres objectifs	0
Nombre d'actions détenues par la société au 31 décembre 2025 dans le cadre du contrat de liquidité	42 152

* étant précisé que 258 544 actions auto détenues sont issues d'un paiement intervenu par voie d'actions réalisée par la société MARE NOSTRUM dans le cadre de la cession de sa filiale AT PATRIMOINE à la suite de mise en œuvre du programme de rachat d'actions (cf. en ce sens, communiqué de presse de la Société en date du 15 octobre 2025).

Aliénation d'actions (participations réciproques)

Sans objet.

Informations relatives aux dirigeants

Opérations sur titres réalisées par les dirigeants et les personnes mentionnées à l'article L. 621-18-2 du Code Monétaire et Financier

Conformément aux dispositions de l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier et de l'article 223-26 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, nous vous rappelons que les actionnaires doivent être informés des opérations visées à l'article L. 621-18-2 qui ont été réalisées au cours de l'exercice écoulé, par les personnes visées audit article.

Au cours de l'exercice écoulé, aucune opération n'a été réalisée à la connaissance de la Société.

Informations relatives aux attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions et aux attributions d'actions gratuites

Sans objet.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous vous demandons, conformément à l'article L. 225-40 du Code de commerce, d'approuver les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce et conclues au cours de l'exercice écoulé après avoir été régulièrement autorisées par votre Conseil d'Administration ou conclues antérieurement à sa création et poursuivies au cours de l'exercice.

Vos Commissaires aux Comptes ont été dûment avisés de ces conventions qu'ils ont décrites dans leur rapport spécial.

Pour mémoire, votre Conseil a décidé le déclassement de l'ensemble des conventions de prestations de services conclues à l'intérieur du groupe et conclues à des conditions normales au cours de l'exercice ou poursuivies ou cours dudit exercice, à l'exception des contrats de baux.

Annexe - Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

NATURE DES INDICATIONS	31.12.25,	31.12.24	31.12.23	31.12.22	31.12.21
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
a) capital social	757 497	757 497	757 497	757 497	757 497
b) nombre des actions ordinaires existantes	7 574 968	7 574 968	7 574 968	7 574 968	7 574 968
c) nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
d) nombre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligations					
- par exercice de droits de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
a) chiffre d'affaires hors taxes	7 409 707	8 987 156	10 677 511	10 454 945	8 732 838
b) résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions.	15 848 105	257 514	-818 121	909 376	-302 279
c) impôts sur les bénéfices	0	9 124	-31 585	13 126	-9 359
d) participation des salariés due au titre de l'exercice					
e) résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions.	16 816 271	-10 286 394	-15 664 642	253 928	-765 901
f) résultat distribué (proposition)					
RESULTATS PAR ACTION					
a) résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions.	3,03	0,03	-0,11	0,12	-0,04
b) résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions.	2,22	-1,36	-2,07	0,03	-0,10
c) Dividende attribué à chaque action (proposition)					
PERSONNEL					
a) effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	21	23	19	21	23
b) montant de la masse salariale de l'exercice	714 265	868 106	697 332	703 479	751 267
c) montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, oeuvres sociales)	274 990	285 556	250 155	245 863	252 489

En application des dispositions du Code de commerce, nous vous présentons dans la présente section, notre rapport sur le gouvernement d'entreprise ;

Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

En application des dispositions du Code de commerce, nous vous présentons dans la présente section, notre rapport sur le gouvernement d'entreprise ;

Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

Principes de gouvernance

La société se réfère au Code de gouvernement d'entreprise Middlenext tel que révisé en septembre 2021. Ce code est disponible sur le site de Middlenext (www.middlenext.com).

La société applique les recommandations qu'il contient de la façon suivante :

Recommandations du Code MiddleNext (version révisée de septembre 2021)	**Adoptée**	**En cours de réflexion**	**Ne sera pas adoptée**
R1 : Déontologie des membres du Conseil	X		
R2 : Conflits d'intérêts	X		
R3 : Composition du Conseil : présence de membres indépendants	X		
R4 : Information des membres du Conseil	X		
R5 : Formation des membres du Conseil	X		
R6 : Organisation des réunions du Conseil et des comités	X		
R7 : Mise en place des Comités			X [1]
R8 : Mise en place d'un comité spécialisé sur la Responsabilité sociale/sociétale et environnementale des Entreprises (RSE)	X		
R9 : Mise en place d'un règlement intérieur du Conseil	X		
R10 : Choix de chaque « membre du Conseil »	X		
R11 : Durée des mandats des membres du Conseil	X		
R12 : Rémunération de « membre du Conseil » au titre de son mandat	X		
R13 : Mise en place d'une évaluation des travaux du Conseil	X		
R14 : Relation avec les « actionnaires »	X		
R15 : Politique de diversité et d'équité au sein de l'entreprise	X		
R16 : Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux	X		
R17 : Préparation de la succession des « dirigeants »			X [2]
R18 : Cumul contrat de travail et mandat social	X		
R19 : Indemnités de départ	X		
R20 : Régimes de retraite supplémentaires	X		
R 21 : Stock-options et attribution gratuites d'actions	X		
R 22 Revue des points de vigilance	X		

(1) Compte tenu de sa taille, la Société n'a pas mis en place de comités spécialisés (audit, rémunérations, nominations, stratégiques, etc.), à l'exception du comité RSE, et n'envisage pas d'en créer à court terme. Les modalités de mise en place du comité RSE restent à fixer mais la Société s'engage d'ores et déjà dans le processus de mise en place dudit comité.
(2) La Société ne souhaite pas suivre la Recommandation R17 dans la mesure où elle estime que, compte tenu du mode d'exercice de la direction et de l'âge de ses dirigeants actuels, le sujet de leur succession n'est pas d'actualité.

Composition du Conseil d'Administration et de la Direction Générale

Le Conseil d'Administration de la société est composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus, sauf dérogation prévue par la loi. Les membres du Conseil d'Administration sont nommés par l'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration.

La durée des mandats d'administrateur a été fixée à trois (3) ans, renouvelable.

Cette durée est adaptée aux spécificités de l'entreprise, en conformité avec les recommandations du code Middlenext.

Conformément à l'article 13 des statuts de la Société, nul ne peut être nommé administrateur s'il est âgé de plus de soixante-dix-huit (78) ans. D'autre part, si un administrateur en fonction vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire d'office à l'issue de la plus prochaine réunion du Conseil d'Administration.

A la date des présentes, le Conseil compte cinq (5) membres dont deux (2) indépendants.

La Direction Générale est assurée par Monsieur Nicolas CUYNAT.

Nom, prénom, date de naissance / raison sociale	Durée et échéance du mandat	Fonctions
Monsieur Nicolas CUYNAT	Durée : 3 années Mandat renouvelé par l'Assemblée Générale du 30 juin 2025 soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2028 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.	Président du Conseil d'Administration et Directeur Général
Monsieur Thierry DE VIGNEMONT	Durée : 3 années Mandat renouvelé par l'Assemblée Générale du 20 juin 2023 soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2026 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025. Le mandat sera soumis au renouvellement de l'Assemblée Générale du 16 juin 2026.	Administrateur Directeur général Délégué

Nom, prénom, date de naissance / raison sociale	Durée et échéance du mandat	Fonctions
Monsieur Didier CUYNAT	Durée : 3 années Mandat renouvelé par l'Assemblée Générale du 30 juin 2025 soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2028 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.	Administrateur
Madame Virginie BOISSIMON-SMOLDERS	Durée : 3 années La nomination de Madame Virginie BOISSIMON-SMOLDERS a été votée au cours de l'Assemblée Générale du 25 novembre 2021. Ce mandat a été renouvelé à l'Assemblée Générale du 18 septembre 2024. Il prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2027 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.	Administratrice indépendante
La société ONDINE (dont la représentante permanente est Madame Valérie LORENTZ-POINSOT)	Durée : 3 années Cooptation de la société ONDINE en remplacement de Madame Valérie LORENTZ-POINSOT, démissionnaire, par décision du Conseil d'administration du 18 novembre 2022. Ce mandat a été renouvelé à l'Assemblée Générale du 18 septembre 2024. Il prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2027 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.	Administratrice indépendante

Indépendance des administrateurs

La recommandation R3 du code Middlenext prévoit de tester cinq critères qui permettent de justifier de l'indépendance des membres du Conseil, caractérisée par l'absence de relation financière, contractuelle ou familiale susceptible d'altérer l'indépendance de jugement. En application de ces critères, le Conseil d'Administration compte, au moment de l'établissement du présent rapport, trois membres indépendants.

Liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous vous présentons la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux à la date d'émission du présent rapport.

Monsieur Nicolas CUYNAT

AEQUOR	Président Directeur Général
FINANCIERE SAIN VIAL	Président
MARE NOSTRUM	Président du Conseil d'Administration / Directeur Général
SCI TER1	Gérant
EXPERTS SDC	Directeur général jusqu'au 31/10/2025
2i010	Co-Gérant depuis le 16/10/2025
2i020	Gérant -Fin gérance 02/11/2025
AC 020	Gérant – Fin gérance 30/09/2025
AC 030	Gérant jusqu'au 01/10/2025 -> Fusion T100
E-INTERIM SOLUTIONS	Gérant – jusqu'au 15/10/2025
TRIDENTT SECOND ŒUVRE	Gérant – jusqu'au 15/102025
T100	Gérant – jusqu'au 02/11/2025
AZUR 4.0	Directeur général délégué
SCI LES MERIDIENS	Gérant
T170	Gérant – jusqu'au 30/09/2025

Monsieur Thierry DE VIGNEMONT

VIGNEMONT TOUS TRAVAUX	Président
AZUR 4.0	Président
NRH010 (anciennement T130)	Gérant

Monsieur Didier CUYNAT
Néant.

Madame Virginie BOISSIMON-SMOLDERS

IPM FRANCE	Présidente

Madame Valérie LORENTZ-POINSOT

Université Jean Moulin Lyon 3	Administratrice
ONDINE	Présidente
AMOEBA	Administratrice
Groupe DELPHARM	Administratrice

Organisation et fonctionnement des organes d'administration et de direction

Organisation et fonctionnement du Conseil d'Administration (article 14 et suivants des statuts)

La société est administrée par un Conseil d'Administration dont le Président, Monsieur Nicolas CUYNAT, est également Directeur Général. La réunion des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général a en effet été considérée par le Conseil d'Administration du 18 janvier 2019 comme étant la plus adaptée au mode d'organisation de l'entreprise.

En sa qualité de Président, Monsieur Nicolas CUYNAT organise et dirige les travaux du Conseil d'Administration dont il rend compte à l'Assemblée Générale des actionnaires. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure que les Administrateurs sont en mesure de d'exercer leur mandat.

Missions et pouvoirs du Conseil d'Administration (article 16 de statuts et 1 du Règlement intérieur)

Conformément à son règlement intérieur adopté le 18 janvier 2019, le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Le Conseil d'Administration reçoit une information périodique, soit directement, soit par l'intermédiaire de ses comités si de tels comités étaient mis en place, sur tout évènement significatif pour la conduite des affaires de la société.

Le Conseil d'Administration se réunit au moins quatre (4) fois par an sur convocation de son Président ou du tiers au moins de ses membres, huit (8) jours ouvrables avant la séance, sauf cas d'urgence, par tous moyens ou verbalement. Tous les documents nécessaires pour informer les administrateurs sur les points à l'ordre du jour sont joints à la convocation ou remis dans un délai raisonnable, préalablement à la réunion.

Règlement intérieur

Le règlement intérieur a été adopté le 18 janvier 2019, en conformité avec la recommandation R7 du code Middlenext : il précise le rôle du Conseil, sa composition et les critères permettant d'apprécier l'indépendance de ses membres, les règles de son fonctionnement, ainsi que les conditions de préparation de ses réunions.

Le règlement intérieur rappelle en outre les droits et devoirs des administrateurs dans l'exercice de leur mandat. En conformité avec la recommandation R1 du code Middlenext (déontologie des membres du Conseil), le règlement intérieur reprend dans son article 4 les devoirs et obligations des membres du Conseil d'Administration : connaissance et respect des textes règlementaires, respect de l'intérêt social, efficacité du Conseil d'Administration, liberté de jugement, obligation de diligence, obligation de confidentialité. Le même article précise également, en conformité avec la recommandation R2 du code Middlenext que tout administrateur ou tout candidat à la nomination à un poste de membre du Conseil d'Administration doit informer complètement et immédiatement le Conseil d'Administration de tout conflit d'intérêts réel ou potentiel qu'il pourrait avoir dans le cadre de ses fonctions d'administrateur, afin notamment de déterminer s'il doit s'abstenir des débats et/ou de voter les délibérations concernées.

Le règlement intérieur a été refondu afin de le mettre en conformité avec les évolutions législatives issues de la loi dite « Attractivité ».

Limitations apportées aux pouvoirs du Président-Directeur Général par le Conseil d'Administration.

Dans les limites de l'objet social et des limitations prévues par la loi, le Président Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus, sans limitation.

Rémunération des membres du Conseil d'Administration et dirigeants

Tableau 1 : Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social		
	Exercice 2025	**Exercice 2024**
Nicolas Cuynat, Président Directeur Général [2]		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au Tableau 2)	36 000 € [3]	36 000 € [4]
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions attribuées gratuitement	Néant	Néant
TOTAL	**36 000 €**	**36 000 €**
Thierry de Vignemont, Directeur Général Délégué [5]		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au Tableau 2)	19 490 € [6]	36 000 € [7]
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions attribuées gratuitement	Néant	Néant
TOTAL	**19 490 €**	**36 000 €**

Le 20 février 2020, le Conseil d'Administration de Mare Nostrum a fixé comme suit les rémunérations de ses dirigeants mandataires sociaux nommés par l'Assemblée Générale tenue le 18 janvier 2019 :

- Monsieur Nicolas Cuynat : 36 000 € annuels bruts au titre de ses fonctions de Directeur Général,
- Monsieur Thierry de Vignemont : 19 490€ annuels bruts au titre de ses fonctions de Directeur Général Délégué,

auxquelles peut s'ajouter pour chacun un avantage en nature dans la limite de 1 000 € par mois.

Les sociétés Financière Saint Vial et Vignemont Tous Travaux ont par ailleurs respectivement été nommées Président Directeur Général, Directeur Général Délégué et Directeur Général Délégué de la Société 2iD, filiale à 95% de Mare Nostrum, et sont rémunérées au titre de ces mandats sociaux. A ainsi été mise en place par une Assemblée Générale du 27 décembre 2018, une rémunération fixe de 180 000 € annuels pour 2ID et une rémunération de 54 000€ pour Vignemont tous Travaux, chacune de ces personnes morales mandataires sociaux. Décisions AG 2025 relatives aux rémunérations des mandataires des filiales. L'assemblée générale du 27 décembre 2024 a décidé de ramener la rémunération de la société Vignemont Tous Travaux à 90 000 € annuels pour l'exercice 2024. Puis, l'assemblée générale

[2] Président de la société Financière Saint-Vial

[3] Au titre de l'exercice 2025, M. Nicolas Cuynat a reçu de la Société une rémunération fixe annuelle au titre de son mandat de Président d'un montant de 36 000 €. Il n'a perçu aucune rémunération variable. Par ailleurs, la convention réglementée conclue avec la société Financière Saint-Vial, dont M. Nicolas Cuynat est associé majoritaire, a donné lieu à une facturation d'un montant de 180 000 €HT.

[4] Au titre de l'exercice 2024, M. Nicolas Cuynat a reçu de la Société une rémunération fixe annuelle au titre de son mandat de Président d'un montant de 36 000 €. Il n'a perçu aucune rémunération variable. Par ailleurs, la convention réglementée conclue avec la société Financière Saint-Vial, dont M. Nicolas Cuynat est associé majoritaire, a donné lieu à une facturation d'un montant de 180 000 €HT.

[5] Président de la société Vignemont Tous Travaux

[6] Au titre de l'exercice 2025, M. Thierry de Vignemont a reçu de la Société une rémunération fixe annuelle au titre de son mandat de Directeur Général Délégué d'un montant de 19 490 € sur les 36 000 € autorisés par le Conseil d'Administration du 20 février 2020, dont un avantage en nature de 3 451.36 € concernant un véhicule. Il n'a perçu aucune rémunération variable dont des IJ Prévoyance pour 19 039.04, il est sorti du personnel au 31/08/2025.

[7] Au titre de l'exercice 2024, M. Thierry de Vignemont a reçu de la Société une rémunération fixe annuelle au titre de son mandat de Directeur Général Délégué d'un montant de 36 000 €, ainsi qu'un avantage en nature de 2 483 € concernant un véhicule. Il n'a perçu aucune rémunération variable.

réunie en janvier 2025 a décidé de ramener la rémunération de la société Vignemont Tous Travaux à 45 000 € annuels pour l'exercice 2025.

Est par ailleurs envisagée mais non encore appliquée, une rémunération variable qui serait fonction d'atteinte d'objectifs qualitatifs et quantitatifs basés notamment sur les performances du Groupe, étant entendu que cette partie variable serait plafonnée à 50% de la partie fixe.

Les tableaux suivants présentent les rémunérations dues aux dirigeants mandataires sociaux au titre des exercices clos les 31 décembre 2024 et 2025 et les rémunérations perçues par ces mêmes personnes au cours de ces mêmes exercices :

Tableau 2 : Récapitulatif des rémunérations de Nicolas Cuynat, Président Directeur Général [8]				
	2025		**2024**	
	Montants bruts dus	**Montants bruts versés**	**Montants bruts dus**	**Montants bruts versés**
Rémunération fixe	36 000 €	36 000 €	36 000 €	36 000 €
Rémunération variable	Néant	Néant	Néant	Néant
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
Jetons de présence	Néant	Néant	Néant	Néant
Avantages en nature	Néant	Néant	Néant	Néant
Total	**36 000 €**	**36 000 €**	**36 000 €**	**36 000 €**
Tableau 2 : Récapitulatif des rémunérations de Thierry de Vignemont, Directeur Général Délégué [9]				
	2025		**2024**	
	Montants bruts dus	**Montants bruts versés**	**Montants bruts dus**	**Montants bruts versés**
Rémunération fixe	16 038.64 €	16 038.64 €	36 000 €	36 000 €
Rémunération variable	Néant	Néant	Néant	Néant
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
Jetons de présence	Néant	Néant	Néant	Néant
Avantages en nature	3 451.36 €	3 451.36 €	2 483 €	2 483 €
Total	**19 490€**	**19 490 €**	**38 483 €**	**38 483 €**

Cf. *supra* s'agissant des rémunérations fixes mises en place au niveau de MARE NOSTRUM par le Conseil d'Administration du 20 février 2020.

Tableau 3 : Rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants au titre du mandat de « membre du Conseil »				
Nom du mandataire social non dirigeant	**Montants attribués au cours de l'exercice 2025**	**Montants versés au cours de l'exercice 2025**	**Montants attribués au cours de l'exercice 2024**	**Montants versés au cours de l'exercice 2024**
Virginie Boissimon - Smolders	17 143	17 143	17 143	17 143
ONDINE	6 000	6 000	6 000	6 000
Total	**23 143**	**23 143**	**23 143**	**23 143**

[8] Voir notes 1, 2 et 3
[9] Voir notes 4, 5 et 6

Les Tableaux suivants sont Non Applicables :

- **Tableau 4** : *Stock-options* attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par MARE NOSTRUM et par toute société du Groupe
- **Tableau 5** : *Stock-options* levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social
- **Tableau 6** : Actions attribuées gratuitement à chaque mandataire par MARE NOSTRUM et par toute société du Groupe
- **Tableau 7** : Actions attribuées gratuitement devenues disponibles pour chaque mandataire social
- **Tableau 8** : Historique des attributions de *Stock-options* attribuées aux mandataires sociaux durant les exercices clos les 31 décembre 2022 et 2023
- **Tableau 9** : *Stock-options* consenties aux dix premiers salariés non-mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers au cours du dernier exercice
- **Tableau 10** : Historique des attributions gratuites d'actions.

Tableau 11 : Précisions quant aux conditions de rémunération et autres avantages consentis aux dirigeants mandataires sociaux

Dirigeants mandataires sociaux	**Contrat de travail**		**Régime de retraite supplémentaire**		**Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions**		**Indemnités relatives à une clause de non-concurrence**	
	Oui	**Non**	**Oui**	**Non**	**Oui**	**Non**	**Oui**	**Non**
Nicolas Cuynat **Président Directeur Général** Date de début de mandat : 18 janvier 2019 Date de fin de mandat (suite renouvellement) : AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027		X		X		X		X
Thierry de Vignemont **Directeur Général Délégué** Date de début de mandat : 18 janvier 2019 Date de fin de mandat (suite renouvellement) : AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025		X		X		X		X

Aucun contrat de travail n'a été signé entre MARE NOSTRUM et l'un de ses Administrateurs.

Des informations relatives à la continuation des conventions évoquées sous le tableau n°1 sont fournies dans la section « Conventions Réglementées ».

Rémunération des membres du Conseil d'Administration : Une enveloppe de rémunération de cinquante mille euros (50.000,00€) allouée aux membres du Conseil a été décidée par l'Assemblée Générale Mixte du 17 juin 2025. Il sera proposé à la prochaine Assemblée Générale du 16 juin 2026 d'allouer également une enveloppe de cinquante-mille euros (50.000,00€) pour 2026.

Modalités d'exercice de la Direction Générale

La Direction Générale de la Société est assurée par Nicolas Cuynat, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration et Directeur Général, et par Thierry De Vignemont en sa qualité de Directeur Général Délégué.

Messieurs Cuynat et De Vignemont ont été nommés, respectivement Président Directeur Général et Directeur Général Délégué, par le Conseil d'administration du 18 janvier 2019.

Conventions conclues par un dirigeant ou un actionnaire significatif avec une autre société dont notre Société possède plus de la moitié du capital social

Durant l'exercice écoulé, à l'exception des conventions présentées dans le rapport spécial du Commissaire aux Comptes, aucune convention nouvelle n'a été conclue, directement ou par personne interposée entre d'une part, le Directeur Général, les Directeurs Généraux Délégués, l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % de la Société et, d'autre part, une autre société dont MARE NOSTRUM possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital social.

Etant précisé que l'ensemble des conventions de prestation de service conclues au sein du groupe MARE NOSTRUM ont été déclassées s'agissant de conditions courantes conclues à des conditions normales.

Délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital et utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice

Date AG	Résolution	Contenu de la délégation	Durée	Plafond/Limite	Utilisation	Expiration
lundi 30 juin 2025	8	Mise en place d'un programme de rachat par la société de ses propres actions	18 mois	10% du nombre total des actions composent le capital social tel qu'il serait ajusté en fonction d'opérations pouvant l'affecter postérieurement à la présente décision. 5% de ce même nombre total des actions composant le capital social, s'il s'agit d'actions acquises par la société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport. Prix unitaire de rachat : 5 euros	Au 31 décembre 2025, 42 152 titres sont affectés au contrat de liquidité	mercredi 30 décembre 2026
lundi 30 juin 2025	9	Annulations des actions auto-détenues en suite de la mise en œuvre du programme de rachat par la société de ses propres actions	24 mois	dans la limite de 10% du capital social	Néant	mercredi 30 juin 2027
mercredi 18 septembre 2024	11	Augmentation de capital par voie d'offre au public	26 mois	Montant nominal maximum des augmentations de capital ne pourra excéder 400.000 euros dans la limite de la fraction non utilisée du plafond nominal global de 400.000 euros prévu à la 15ème résolution. Montant nominal global des VMDAC ne pourra excéder 20.000.000 euros dans la limite de la fraction non utilisée du plafond nominal global de 20.000.000 euros prévu à la 15ème résolution. Décote maximale de 25% par rapport aux 5 derniers cours.	Néant	mercredi 18 novembre 2026
lundi 30 juin 2025	10	Augmentation de capital par voie de placement privé	26 mois	Limite de 20% du capital social par an. Montant nominal maximum des augmentations de capital ne pourra excéder 400.000 euros dans la limite de la fraction non utilisée du plafond nominal global de 400.000 euros prévu à la 13ème résolution. Montant nominal global des VMDAC ne pourra excéder 20.000.000 euros dans la limite de la fraction non utilisée du plafond nominal global de 20.000.000 euros prévu à la 13ème résolution.	Néant	lundi 30 août 2027
lundi 30 juin 2025	11	Augmentation de capital à catégorie de personne (« small caps »)	18 mois	Montant nominal maximum des augmentations de capital ne pourra excéder 400.000 euros dans la limite de la fraction non utilisée du plafond nominal global de 400.000 euros prévu à la 13ème résolution. Montant nominal global des VMDAC ne pourra excéder 20.000.000 euros dans la limite de la fraction non utilisée du plafond nominal global de 20.000.000 euros prévu à la 13ème résolution.	Néant	mercredi 30 décembre 2026
lundi 30 juin 2025	12	Augmentation de capital à personnes nommément désignées	18 mois	Montant nominal maximum des augmentations de capital ne pourra excéder 400.000 euros dans la limite de la fraction non utilisée du plafond nominal global de 400.000 euros prévu à la 13ème résolution. Montant nominal global des VMDAC ne pourra excéder 20.000.000 euros dans la limite de la fraction non utilisée du plafond nominal global de 20.000.000 euros prévu à la 13ème résolution.	Néant	mercredi 30 décembre 2026
mercredi 18 septembre 2024	14	Augmentation de capital avec maintien du DPS	26 mois	Montant nominal maximum des augmentations de capital ne pourra excéder 400.000 euros dans la limite de la fraction non utilisée du plafond nominal global de 400.000 euros prévu à la 15ème résolution. Montant nominal global des VMDAC ne pourra excéder 20.000.000 euros dans la limite de la fraction non utilisée du plafond nominal global de 20.000.000 euros prévu à la 15ème résolution.	Néant	mercredi 18 novembre 2026
lundi 30 juin 2025	13	Fixation du plafond global	26 mois	Plafond nominal global des augmentations de capital : 400.000€ Plafond nominal global des émissions de valeurs mobilières donnant accès au capital : 20.000.000€	Néant	lundi 30 août 2027
mercredi 18 septembre 2024	15	Augmentation de capitalen cas de demande excédentaires	26 mois	dans la limite de 15% de l'émission initiale.	Néant	mercredi 18 novembre 2026
mercredi 18 septembre 2024	17	Attribution gratuite d'actions	38 mois	dans la limite de 15% du capital social	Néant	jeudi 18 novembre 2027
mercredi 18 septembre 2024	18	Stock-options	38 mois	dans la limite de 5% du capital social	Néant	jeudi 18 novembre 2027
lundi 30 juin 2025	14	Augmentation de capital réservée aux salariés (PEE)	26 mois	Dans la limite de 3% du capital social	Néant	lundi 30 août 2027

Description des principales caractéristiques des procédures de contrôle interne et de gestion des risques

Procédures d'élaboration des comptes consolidés du groupe

Chaque société applique les procédures des référentiels comptables en vigueur et contrôle notamment la traduction comptable des opérations liées à son activité et à son patrimoine, relatives :

- A la gestion des encaissements clients, du recours à l'affacturage et à la gestion de la trésorerie
- A l'évaluation des provisions pour risques et charges et des passifs sociaux
- Au suivi des engagements hors bilan.

L'organisation des travaux et des structures comptables s'appuie sur le principe de séparation des fonctions et des tâches.

Selon un planning de clôture prédéfini, les équipes comptables de la Direction Financière établissent les liasses de chaque filiale traitée, objet d'un contrôle une à deux fois par an par des auditeurs externes en fonction de leur matérialité.

Les travaux de consolidation sont externalisés auprès d'un Expert-Comptable qui prépare pour chaque consolidation un dossier incluant :

- Les liasses de consolidation auditées
- Les supports des retraitements et des éliminations effectuées
- Les tableaux de variations des capitaux propres consolidés
- Les tableaux de preuve d'impôt.

Un suivi d'évaluation des actifs incorporels et les tests de pertes de valeur éventuelles sont effectués par la Direction Financière.

Les annexes sont préparées conjointement par la Direction Financière et l'Expert-Comptable assurant la consolidation. Les comptes consolidés sont revus et contrôlés par la Direction Générale et font l'objet, de la part du collège des Commissaires aux Comptes, des diligences prévues par la loi.

Principales caractéristiques des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques pour l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation

Chaque Métier et chaque Direction support présente, selon un planning annuel, ses indicateurs de performances et l'avancement des projets en cours au cours de Revues de performance thématiques.

Le Groupe a d'ores et déjà mis et/ou a prévu de mettre en place des règles et procédures internes visant notamment à assurer au sein du groupe MARE NOSTRUM :

- Le respect des lois et de la règlementation applicable à la Société et aux filiales du Groupe
- L'application effective des directives, politiques, procédures internes et bonnes pratiques fixées par la Direction Générale
- La sauvegarde des actifs et du personnel du Groupe
- La fiabilité et la sincérité de l'information financière et des comptes communiqués aux organes sociaux et publiés
- La prévention et la maîtrise des risques identifiés résultant de l'activité du Groupe
- L'optimisation de l'activité opérationnelle et la sécurisation des opérations du Groupe en conformité avec les lois et réglementations applicables.

SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS ET DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Etat des mandats des Administrateurs et des Commissaires aux Comptes

Mandats des administrateurs

L'Assemblée Générale du 30 juin 2025 a décidé de renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur Nicolas CUYNAT pour une nouvelle période trois (3) années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2028 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

L'Assemblée Générale du 30 juin 2025 a décidé de renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur Didier CUYNAT pour une nouvelle période trois (3) années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2028 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

L'Assemblée Générale du 20 juin 2023 a décidé de renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur Thierry DE VIGNEMONT pour une nouvelle période de trois (3) années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2026 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025. Le mandat sera soumis au renouvellement de l'Assemblée Générale du 16 juin 2026.

Mandats des Commissaires aux comptes

L'Assemblée Générale du 18 septembre 2024 a décidé de renouveler le mandat de Commissaire aux comptes titulaire de la société GRANT THORNTON domiciliée 29 rue du Pont 92200 Neuilly-sur-Seine, pour une nouvelle période de six (6) exercices, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029.

L'Assemblée Générale du 20 juin 2023 a décidé de renouveler le mandat de Commissaire aux comptes titulaire de la société YOUXTA AUDIT domiciliée 5 avenue de Poumeyrol, 69300 Caluire-et Cuire, pour une nouvelle période de six (6) exercices, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

Votre Conseil vous invite, après la lecture des rapports présentés par vos Commissaires aux Comptes, à vous prononcer sur les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Le Conseil d'Administration

COMPTES CONSOLIDES ETABLIS EN NORMES FRANÇAISES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Sommaire

ETATS DE SYNTHESE 4

COMPTE DE RESULTAT 4

BILAN ACTIF 6

BILAN PASSIF 7

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES 8

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE 9

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES 11

PARTIE 1 - PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES 11

1.1. Faits marquants 11
1.2. Présentation des comptes en normes françaises 12
1.3. Application des méthodes de référence 12
1.4. Estimations et jugements comptables déterminants 12
1.5. Méthodes de consolidation 14
1.6. Principes comptables et méthodes d'évaluation 14

PARTIE 2 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION 22

PARTIE 3 - NOTES SUR LES POSTES DU COMPTE DE RESULTAT 26

Note 1 - Chiffre d'affaires 26
Note 2 - Autres produits d'exploitation 27
Note 3 - Autres charges et charges externes 29
Note 4 - Charges de personnel 29
Note 5 - Dotations aux amortissements et provisions 30
Note 6 - Résultat financier 30
Note 7 - Résultat exceptionnel 32
Note 8 - Impôts 32
Note 9 – Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence 34
Note 10 – Résultat par action et résultat dilué par action 34

PARTIE 4 - NOTES SUR LES POSTES DU BILAN 35

Note 11 - Immobilisations incorporelles 35
Note 12 - Immobilisations corporelles 37
Note 13 - Immobilisations financières 38
Note 14 – Titres mis en équivalence 40
Note 15 - Clients et comptes rattachés 41
Note 16 - Autres créances et comptes de régularisation 42
Note 17 - Provisions pour risques et charges 43
Note 18 - Emprunts et dettes financières 44
Note 19 – Fournisseurs, autres dettes et comptes de régularisation 46

PARTIE 5 - NOTES SUR LE TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE 47

MEUNIER
Expertise comptable
Audit - Conseil en entreprises

Note 20 – Variation du besoin en fonds de roulement 47

PARTIE 6 – AUTRES INFORMATIONS 48

Société consolidante 48
Parties liées 48
Rémunération des dirigeants 49
Engagements hors bilan 50
Evènements postérieurs à la clôture 50

MEUNIER
Expertise comptable
Audit - Conseil en entreprises

ETATS DE SYNTHESE

COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)		31/12/2025	31/12/2024
Chiffre d'affaires	*Note 1*	108 503	120 522
Autres produits d'exploitation	*Note 2*	1 301	2 575
Achats consommés		-6 135	-5 599
Autres charges externes	*Note 3*	-23 895	-26 727
Impôts et taxes		-2 003	-1 996
Charges de personnel	*Note 4*	-77 451	-89 133
Dotation aux amortissements et provisions	*Note 5*	-1 275	-2 343
Autres charges		-2 869	-881
Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		**-3 823**	**-3 583**
Dotation aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		-719	-787
Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		**-4 541**	**-4 370**
Résultat sur opérations en commun		0	0
Charges et produits financiers	*Note 6*	-335	-2 684
Charges et produits exceptionnels	*Note 7*	19 023	-2 967
Impôt sur les résultats	*Note 8*	-82	-465
Résultat Net des entreprises intégrées		**14 064**	**-10 486**
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	*Note 9*	4	1
Résultat Net de l'ensemble consolidé		**14 069**	**-10 485**
Intérêts minoritaires		-389	-536
RESULTAT NET (part du Groupe)		**14 458**	**-9 949**
Résultat par action (en euros)	*Note 10*	1,91	<1,31>
Résultat dilué par action (en euros)	*Note 10*	1,91	<1,31>

MEUNIER
Expertise comptable
Audit - Conseil en entreprises

MEUNIER
Expertise comptable
Audit - Conseil en entreprises

BILAN ACTIF

(en milliers d'euros)		31/12/2025	31/12/2024
Immobilisations incorporelles	*Note 11*	7 324	12 126
Dont écarts d'acquisition	*Note 11*	*5 787*	*10 328*
Immobilisations corporelles	*Note 12*	821	1 047
Immobilisations financières	*Note 13*	9 425	9 057
Titres mis en Equivalence	*Note 14*	44	40
Actif immobilisé		**17 614**	**22 270**
Stocks et en-cours		11	37
Clients et comptes rattachés	*Note 15*	11 367	20 754
Autres créances et régularisation	*Note 16*	11 100	13 207
Valeurs Mobilières de Placement	*Note 18*	1 588	2 632
Disponibilités	*Note 18*	6 538	5 366
Actif circulant		**30 604**	**41 996**
TOTAL ACTIF		**48 219**	**64 267**

MEUNIER
Expertise comptable
Audit - Conseil en entreprises

BILAN PASSIF

(en milliers d'euros)		31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres			
Capital		757	757
Primes		0	12 305
Réserves et résultat consolidés		873	-26 314
Autres		-862	-152
Capitaux propres groupe		**769**	**-13 405**
Intérêts minoritaires		-144	602
Capitaux propres		**625**	**-12 803**
Provisions pour risques et charges	*Note 17*	**592**	**505**
Emprunts obligataires	*Note 18*	0	1 000
Emprunts et dettes financières	*Note 18*	5 705	20 514
Fournisseurs	*Note 19*	7 338	11 304
Autres dettes et comptes de régularisation	*Note 19*	33 958	43 747
Dettes		**47 001**	**76 565**
TOTAL PASSIF		**48 219**	**64 267**

MEUNIER
Expertise comptable
Audit - Conseil en entreprises

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	Capital	Primes Emission	Réserves et RAN	Ecart de conversion	Résultat Groupe	**CAPITAUX GROUPE**	CAPITAUX MINO-RITAIRES
Capitaux propres 31/12/2024	**757**	**12 305**	**-16 366**	**-152**	**-9 949**	**-13 405**	**602**
Affectation du résultat au 31/12/2024		-12 305	2 356		9 949	**0**	81
Variation de capital	0					**0**	93
Ecart de change				-18		**-18**	-1
Autres variations			425	-692		**-267**	-530
Résultat au 31/12/2025					14 458	**14 458**	-389
Capitaux 31/12/2025	757	0	-13 584	-862	14 458	769	-144

Catégories de titres	**Nombre**	**Valeur nominale (en €)**
Actions composant le capital social au début de l'exercice	7 574 968	0,1
Actions composant le capital en fin d'exercice	7 574 968	0,1

MEUNIER
Expertise comptable
Audit - Conseil en entreprises

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

(en milliers d'euros)		31/12/2025	31/12/2024
Résultat net		14 069	-10 485
Résultat des sociétés mises en équivalence		-4	-1
Dotations et reprises		1 913	9 768
Amortissement des écarts d'acquisition		719	787
Variation impôts différés		94	112
Plus ou moins-values de cession		1 186	30
QP de subvention virée en Résultat		0	0
Produits liés aux abandons de créances*		-15 959	-1 611
Capacité d'autofinancement		**2 017**	**1 400**
Variation du besoin en fonds de roulement	*Note 20*	3 237	-7 924
Flux de trésorerie liés à l'activité		**5 254**	**6 524**
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		-135	-170
Variation d'immobilisations financières		-512	- 5 952
Cessions d'immobilisations incorporelles & corporelles		25	28
Acquisition de titres sociétés consolidées		-65	0
Cessions de titres sociétés consolidées		-3 110	0
Incidence des variations de périmètre		0	-426
Variation des dettes sur immobilisations		-176	0
Flux liés aux investissements		**-3 974**	**-6 519**
Augmentation de capital		-11	0
Augmentation de capital minoritaires		-1	0
Dividendes versés aux actionnaires		0	0
Dividendes versés aux minoritaires		81	-102
Augmentation des dettes financières	*Note 18*	259	70
Remboursement des dettes financières		-6	-123
Variation des intérêts courus		0	245
Variation des comptes courants		-440	332
Variation des autres fonds propres		0	0
Subventions d'investissement reçues		0	0
Flux liés aux opérations de financement		**-118**	**422**
Incidence des variations de devises		-1	-1
Variation de la trésorerie		**1 161**	**426**
Trésorerie à l'ouverture	*Note 18*	5 016	4 590
Trésorerie à la clôture	*Note 18*	6 177	5 016
Variation de la trésorerie		**1 161**	**426**

MEUNIER
Expertise comptable
Audit - Conseil en entreprises

Détail des Produits liés aux abandons de créances*

Emprunts bancaires	10 574
Comptes courants de sociétés non intégrées	4 918
Fournisseurs	468
Produits liés aux abandons de créances*	**15 959**

MEUNIER
Expertise comptable
Audit - Conseil en entreprises

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

Partie 1 - Principes et méthodes comptables

Les états financiers consolidés établis en normes françaises de MARE NOSTRUM, à la clôture, sont constitués du bilan, du compte de résultat, du tableau des flux de trésorerie, du tableau de variation des capitaux propres et de la présente annexe.

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont exposées ci-après. Ces méthodes ont été appliquées de façon permanente aux clôtures de l'exercice actuel et du précédent et reposent sur le principe de continuité d'exploitation. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

1.1. Faits marquants

Continuité d'exploitation

Depuis 2023, les conséquences de la crise sanitaire et la conjoncture économique ont durablement impacté les comptes et la trésorerie du groupe Mare Nostrum. Ce dernier a été confronté à des pressions financières accrues en raison d'un ralentissement de ses activités ayant entrainé la mise en place du plan « Horizon 2025 », du remboursement de ses échéances (notamment du PGE) et d'une baisse de l'activité en travail temporaire plus importante que prévu sur le deuxième semestre 2023. Dans ce contexte et face aux incertitudes du marché, la société a souhaité protéger sa trésorerie et a demandé l'ouverture d'une procédure collective auprès du Tribunal de Commerce de Grenoble en date du 22 janvier 2024 avec pour objectifs de protéger les intérêts de l'entreprise, de ses employés et de ses partenaires commerciaux, d'accélérer et de renforcer les actions de réorganisation prévues dans le plan « Horizon 2025 » et d'étudier différentes sources de financement complémentaires pour surmonter les défis financiers auxquels elle est confrontée.

Dans le cadre de sa restructuration, les plans de redressement judiciaire ont été homologués par le Tribunal de Commerce de Grenoble le 21 juillet pour Mare Nostrum et le 4 août pour l'ensemble de ses filiales.

Dans le cadre de cette restructuration, 35 sociétés ont été liquidées en 2024 et 6 au cours de l'exercice 2025 : AC070, NEWGEST, T090, Go Mobilité, Focs Consult et IMNFA.

De même, dans une optique d'optimisation, le groupe a procédé à la fusion de plusieurs entités au cours de l'exercice : 2I020 a absorbé T230, 2I100 a absorbé AC130, AC200 a absorbé AC090 et AC100, C010 absorbe C040, TRIDENTT 050 a absorbé TSI, TRIDENTT 070 a absorbé AC210, TRIDENTT 100 a absorbé AC030, TRIDENTT 160 a absorbé 2I040 et TRIDENTT 110, TRIDENTT 240 a absorbé TRIDENTT 140.

Le groupe a aussi acté en 2025 les cessions d'ATP Groupe et d'Altros Service.

Le paiement de la cession AT PATRIMOINE a été effectué en numéraire ainsi qu'en titres Mare Nostrum détenus par AT Patrimoine. A l'issue de cette opération, le nombre d'actions auto détenues par Mare Nostrum passe ainsi de 330 380 titres (représentant 4,36% du capital) à 588 924 titres (représentant 7,78% du capital).

Par conséquent, le conseil d'administration a arrêté les comptes au 31 décembre 2025 dans une perspective de continuité d'exploitation.

MEUNIER
Expertise comptable
Audit - Conseil en entreprises

Déconsolidations

Le groupe n'exercice plus de contrôle sur 38 sociétés qui sont entrées en procédures de liquidations judiciaires ou ont été liquidées en 2024 et au cours de l'exercice 2025 : 2I 070, 2I 080, 2I 090, 2IP, AC 050, AC 070, AC 080, AC 110, AC 120, AC 140, AC 150, AC 160, AC 170, AC 180, AC 190, AC 220, AC 230, ALTITUDE FACILITIES EVENT, C 020, C 030, EI 020, MAG 020, MN DEVELOPPEMENT, NEW GEST, NRH 030, NRH 31, NRH 69, NRH 75, TERRA NOSTRA DEVELOPPEMENT, TRIDENTT 080, T090, T180, T190, T200, T220, T250, T260, T270.

Entrée de périmètre

Suite à une prise de participation dans le capital de la société AGORUM, cette dernière est entrée dans le périmètre de la consolidation.

1.2. Présentation des comptes en normes françaises

Les comptes consolidés sont établis en conformité avec les normes comptables françaises édictées par le règlement ANC n° 2020-01 du 9 octobre 2020.

Les comptes consolidés sont réalisés à partir des comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2025.

A compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025, les comptes sociaux annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022, homologué par arrêté du 26 décembre 2023, modifiant le règlement ANC n°2014-03 relatif au Plan Comptable Général (PCG).

Ce règlement ANC n°2022-06 se caractérisant notamment par :
La suppression de la technique des transferts de charges au profit d'une comptabilisation directe des remboursements de charges et refacturation en produits et charges courants ;
La comptabilisation en autres produits d'exploitation des cessions d'immobilisations enregistrées précédemment en résultat exceptionnel

1.3. Application des méthodes de référence

La société a utilisé l'ensemble des méthodes de référence prévues par le règlement ANC n° 2020-01 pour l'établissement des comptes consolidés dès lors qu'elles étaient applicables ou significatives.

Les contrats de location financement du Groupe concernent quasi exclusivement des véhicules. La valeur de ces derniers a été jugée non significative. Ainsi, lesdits contrats n'ont pas été retraités.

Ont également été jugés non significatifs les frais de constitution, de transformation ou de premiers établissements.

1.4. Estimations et jugements comptables déterminants

La préparation des états financiers conformément au règlement ANC n°2020-01 nécessite de retenir certaines estimations et hypothèses qui peuvent affecter la valeur comptable de certains éléments d'actifs et de passifs, de produits et charges, ainsi que des informations données dans l'annexe.

Les estimations et les jugements, qui sont continuellement mis à jour, sont fondés sur les informations historiques et sur d'autres facteurs, notamment les anticipations d'évènements futurs jugées raisonnables au vu des circonstances et de la situation économique actuelle.
En fonction de l'évolution de ces hypothèses, les éléments figurant dans les futurs états financiers pourraient être différents des estimations actuelles.

MEUNIER
Expertise comptable
Audit - Conseil en entreprises

MARE NOSTRUM	EI 020	44	44			88,80%	Liquidation en cours
MARE NOSTRUM	MAG 020	6	6			94,00%	Liquidation en cours
MARE NOSTRUM	MN DEVELOPPEMENT	5	5			94,00%	Liquidation en cours
MARE NOSTRUM	NRH 030	100	100			94,00%	Liquidation en cours
MARE NOSTRUM	NRH31	9	9	2	2	100,00%	Liquidation en cours
MARE NOSTRUM	NRH69	10	10			100,00%	Liquidation en cours
MARE NOSTRUM	NRH75	67	67	20	20	100,00%	Liquidation en cours
MARE NOSTRUM	TRIDENTT 080	70	70	145	145	94,00%	Liquidation en cours
MARE NOSTRUM	TRIDENTT 180	287	287			94,90%	Liquidation en cours
MARE NOSTRUM	TRIDENTT 190	47	47	239	239	94,00%	Liquidation en cours
MARE NOSTRUM	TRIDENTT 200	55	55	31	31	94,00%	Liquidation en cours
MARE NOSTRUM	TRIDENTT 220	61	61	90	90	94,00%	Liquidation en cours
MARE NOSTRUM	TRIDENTT 250	23	23	44	44	76,00%	Liquidation en cours
MARE NOSTRUM	TRIDENTT 260	23	23	11	11	76,00%	Liquidation en cours
MARE NOSTRUM	TRIDENTT 270	23	23	291	291	76,00%	Liquidation en cours
MARE NOSTRUM	TERRA NOSTRA DEVELOPPEMENT	207	207	106	106	94,00%	Liquidation en cours
Total		**4 465**	**4 440**	**2 341**	**2 341**		

Note 14 – Titres mis en équivalence

Les titres mis en équivalence correspondent à la quote-part du Groupe dans l'actif net des sociétés intégrées selon la méthode de la mise en équivalence, à savoir : CONTACT D PRO

(en milliers d'euros)	31/12/2024	Dividendes	Résultat	Variation de périmètre	31/12/2025
Titres Mis en équivalence	40	0	4	0	44

MEUNIER
Expertise comptable
Audit - Conseil en entreprises

MARE NOSTRUM	AL&CO DEVELOPPEMENT	0	0			13,00%	Influence négligeable
MARE NOSTRUM	SCI AV EUROPE	0	0			33,98%	Influence négligeable
MARE NOSTRUM	COMMUNITY WEB	8	8			85,00%	Liquidation en cours
MARE NOSTRUM	IMFA	10	10			67,00%	Fonds de dotation
MARE NOSTRUM	TIKOPIA	1	0			10,00%	Influence négligeable
MARE NOSTRUM	FCG	96	96			0,40%	Influence négligeable
MARE NOSTRUM	2I 080	3	3	9	9	6,02%	Liquidation en cours
MARE NOSTRUM	2I 090	47	47	70	70	94,00%	Liquidation en cours
MARE NOSTRUM	AC 050	600	600			99,22%	Liquidation en cours
MARE NOSTRUM	AC 080	429	429	346	346	100,00%	Liquidation en cours
MARE NOSTRUM	AC 110	288	288			94,90%	Liquidation en cours
MARE NOSTRUM	AC 120	47	47			94,90%	Liquidation en cours
MARE NOSTRUM	AC 140	282	282			98,95%	Liquidation en cours
MARE NOSTRUM	AC 150	47	47			94,00%	Liquidation en cours
MARE NOSTRUM	AC 160	47	47	54	54	94,00%	Liquidation en cours
MARE NOSTRUM	AC 170	47	47	63	63	94,00%	Liquidation en cours
MARE NOSTRUM	AC 180	23	23	84	84	76,00%	Liquidation en cours
MARE NOSTRUM	AC 190	31	31	38	38	94,00%	Liquidation en cours
MARE NOSTRUM	AC 220	23	23	87	87	76,00%	Liquidation en cours
MARE NOSTRUM	AC 230	29	29	6	6	94,00%	Liquidation en cours
MARE NOSTRUM	ALTITUDE FACILITIES EVENT	381	381	168	168	99,87%	Liquidation en cours
MARE NOSTRUM	C 020	38	38	248	248	76,00%	Liquidation en cours
MARE NOSTRUM	C 030	38	38	129	129	76,00%	Liquidation en cours

MEUNIER
Expertise comptable
Audit - Conseil en entreprises

Note 13 - Immobilisations financières

(en milliers d'euros)	Brut	Dépréciations	Net	31/12/2024
Participations	9 096	8 988	108	109
Créances sur Participations	0	0	0	0
Autres titres immobilisés	5	0	5	45
Prêts	798	0	798	760
Autres Immobilisations Financières	8 515	0	8 515	8 144
Immobilisations financières	**18 414**	**8 988**	**9 425**	**9 057**

Le poste « Participations » au 31 décembre 2025 comprend :

- Des titres de la SOCAMETT et SOMUDIMEC pour 82 K€ : la SOCAMETT a pour objet de cautionner les Entreprises de Travail Temporaire (ETT) en matière de salaires versés aux intérimaires, d'indemnités de précarité d'emploi et d'indemnités compensatrices de congés payés, de cotisations obligatoires dues pour les salariés intérimaires. Le montant de la garantie financière est égal à 8% du chiffre d'affaires hors taxe des sociétés. En contrepartie, les sociétés de travail temporaire doivent acquérir des parts sociales de la SOCAMETT

Les titres des sociétés non consolidées sont répartis de la façon suivante :

Titres chez	Titres de	Valeur brute (k€)	Provision (k€)	Titres sociétés déconsolidées Valeur brute (k€)	Titres sociétés déconsolidées Provision (k€)	% de détention	Commentaires
2I 050	INFINITY IMMO	1	0			50,00%	N/S
2ID	2I 080	35	35			69,98%	Liquidation en cours
2ID	2IP	792	792	0	0	89,20%	Liquidation en cours
AC 020	SASP LT 65	5	0			Non connu	Influence négligeable
MARE NOSTRUM	LUDOVINO	2	0			34,00%	Influence négligeable
MARE NOSTRUM	GDS 21	1	1			33,33%	Liquidation en cours
MARE NOSTRUM	ECOSPH'R	17	0			51,00%	Cession en cours
MARE NOSTRUM	ENIGMATIC	60	60			9,87%	Influence négligeable

MEUNIER
Expertise comptable
Audit - Conseil en entreprises

Note 12 - Immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)	Brut	Amortissements / dépréciations	Net	31/12/2024
Terrains	0	0	0	0
Constructions	9	9	0	0
Installations Techniques, Matériel & Outillage	259	135	124	75
Autres immobilisations corporelles	3 533	2 836	697	972
Immobilisations en cours	0	0	0	0
Avances & acomptes /Immobilisations corporelles	0	0	0	0
Immobilisations corporelles	**3 801**	**2 980**	**821**	**1 047**

La variation des immobilisations corporelles se présente ainsi :

(en milliers d'euros)	31/12/2024	Acquisitions / Dotations	Cessions	Reclasse-ments	Autres variations	31/12/2025
Terrains	0	0	0	0	0	0
Dépréciations des terrains	0	0	0	0	0	0
Constructions	27	0	-18	0	0	9
Amortissements des Constructions	-27	0	18	0	0	-9
Installations techniques, matériel et outillage	188	75	-4	0	0	259
Amortissements des installations techniques, matériel et outillage	-113	-26	4	0	0	-135
Autres immobilisations corporelles	3 972	60	-130	0	-369	3 533
Amortissements des autres immobilisations corporelles	-3 000	-263	140	0	288	-2 836
Immobilisations corporelles en cours	0	0	0	0	0	0
Dépréciations des immobilisations corporelles en cours	0	0	0	0	0	0
Immobilisations corporelles	**1 047**	**-154**	**10**	**0**	**-81**	**821**

MEUNIER
Expertise comptable
Audit - Conseil en entreprises

La variation des immobilisations incorporelles se présente ainsi :

(en milliers d'euros)	31/12/2024	Acquisitions / Dotations	Cessions	Reclasse-ments	Autres variations	31/12/2025
Ecarts d'acquisition	14 442	208	0	0	-7 731	6 919
Amortissements des écarts d'acquisition	-4 114	-719	0	0	3 701	-1 132
Frais d'établissement	25	0	0	0	-3	22
Amortissements des frais d'établissement	-23	0	0	0	1	-22
Frais de recherche et de développement	2 278	0	0	0	0	2 278
Amortissements des frais de recherche et de développement	-2 089	-85	0	0	0	-2 174
Concessions, brevets, droits similaires	3 091	0	-7	25	-439	2 670
Amortissements des concessions, brevets, droits similaires	-1 530	-104	65	0	315	-1 253
Fonds de commerce	2	0	0	5 098	-5 098	2
Amortissements des fonds de commerce	0	0	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	1 624	0	-4	-25	51	1 645
Amortissements des autres immobilisations incorporelles	-1 581	-6	4	0	-51	-1 633
Immobilisations incorporelles	**12 126**	**-914**	**58**	**5 098**	**-9 044**	**7 324**

MEUNIER
Expertise comptable
Audit - Conseil en entreprises

Partie 4 - Notes sur les postes du bilan

Note 11 - Immobilisations incorporelles

Les écarts d'acquisition sont inclus dans les immobilisations incorporelles.

(en milliers d'euros)	Brut	Amortissements / dépréciations	Net
Valeur au 31/12/2024	14 442	-4 114	10 328
Ecart d'acquisition constaté au cours de l'exercice	208	0	208
Sortie	-7 731	3 701	-4 030
Autres variations	0	0	0
Dotation de l'exercice	0	-719	-719
Ecarts d'acquisition	**6 919**	**-1 132**	**5 787**

Les sorties d'écart d'acquisition concernent les sociétés en liquidation judiciaires et les sociétés cédées.

Les immobilisations incorporelles se présentent ainsi :

(en milliers d'euros)	Brut	Amortissements	Net	31/12/2024
Ecarts d'acquisition	6 919	1 132	5 787	10 328
Frais d'établissement	22	22	0	2
Frais de recherche et développement	2 278	2 174	104	189
Concessions, Brevets, Droits similaires	2 670	1 253	1 417	1 561
Fonds de commerce	2	0	2	2
Autres immobilisations incorporelles	1 645	1 633	12	43
Avances & acomptes /Immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Immobilisations incorporelles	**13 538**	**6 214**	**7 324**	**12 126**

Le poste « Concession, Brevets, Droits similaires » est composé principalement de la marque AL&CO acquise par MARE NOSTRUM auprès de la société AL&CO DEVELOPPEMENT pour 1,2 M€ sur la base d'une valeur estimée à dire d'expert indépendant.

Aucun indice de perte de valeur n'a été constaté sur la période.

MEUNIER
Expertise comptable
Audit - Conseil en entreprises

Note 9 – Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence

La quote-part présente la variation suivante :

	31/12/2025	31/12/2024
Résultats des sociétés mises en équivalence	**4**	**1**

Le résultat des sociétés mises en équivalence est déterminé en appliquant le pourcentage d'intérêts aux résultats des sociétés concernées. Ainsi, les variations constatées sont fonction des résultats.
Une seule société est intégrée selon la méthode de la mise en équivalence : CONTACT D PRO.

Note 10 – Résultat par action et résultat dilué par action

Le résultat net par action est obtenu en ramenant le résultat net au nombre pondéré d'actions en cours de l'exercice (soit 7 574 968 actions).

Le résultat net dilué par action est calculé par rapport au nombre moyen pondéré d'actions en circulation incluant la conversion potentielle de toutes les actions pouvant avoir un effet dilutif. Les bons de souscription d'actions liés aux obligations convertibles représentent des éléments dilutifs.

Il se présente de la façon suivante :

	31/12/2025	31/12/2024
Résultat net (part du Groupe) (en millier d'euros)	14 458	- 9 949
Nombre d'actions	7 574 968	7 574 968
Résultat par action (en euros)	1,91	- 1,31
nombre d'actions comprenant les éléments dilutifs	7 574 968	7 574 968
Résultat dilué par action 'en euros)	1,91	- 1,31

MEUNIER
Expertise comptable
Audit - Conseil en entreprises

Preuve d'impôt :

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
RESULTAT NET	**14 069**	**-10 485**
Impôt sur les sociétés	34	353
IS Différé	48	112
Sous-Total Impôt	**82**	**465**
Résultat avant IS	**14 151**	**-10 020**
Taux IS	25%	25%
IS Théorique	**3 538**	**-2 505**
Ecart IS théorique / IS Réel	**-3 456**	**2 970**
ECART	**0**	**0**
Déficits reportables	**0**	**2 967**
Autres décalages temporaires	**23**	**0**
Différences permanentes	**478**	**-96**
Différence de taux stés	**-17**	**88**
Effet de l'imposition à taux réduit	**0**	**0**
Autres différences	**-3 939**	**11**
Impôts expliqués	**-3 456**	**2 970**

MEUNIER
Expertise comptable
Audit - Conseil en entreprises

Note 7 - Résultat exceptionnel

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	8	199
Produits de cession d'immobilisations	0	28
Autres produits exceptionnels sur opérations en capital	21 669	7 106
Reprises sur provisions et transferts de charges	111	197
Total des produits exceptionnels	**21 788**	**7 530**
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	92	776
VNC des immobilisations cédées	0	58
Autres charges exceptionnelles sur opérations en capital	1 874	3 865
Dotations exceptionnelles aux provisions	799	5 798
Total des charges exceptionnelles	**2 765**	**10 497**
Résultat exceptionnel	**19 023**	**-2 967**

Les produits exceptionnels concernent principalement les ajustements de dettes liés aux procédures collectives.

Note 8 - Impôts

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Impôt sur les sociétés	34	353
Impôt différé	48	112
Charge d'impôt	**82**	**465**

Le Groupe n'a pas opté pour le dispositif de l'intégration fiscale.
Le sous-groupe ATP avait opté pour le régime de l'intégration fiscale en 2024.

Déficits reportables :

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Déficit reportable initial	42 903	**44 784**
Déficit reportable consommé	22 068	**1 881**
Déficit reportable net	20 835	**42 903**

MEUNIER
Expertise comptable
Audit - Conseil en entreprises

En 2024, Les dotations aux provisions financières concernaient principalement des dépréciations de titres de sociétés hors groupe. Ces sociétés hors groupe sont essentiellement des sociétés dont la liquidation judiciaire est intervenue en 2024.

MEUNIER
Expertise comptable
Audit - Conseil en entreprises

Note 5 - Dotations aux amortissements et provisions

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Dotations aux amortissements sur immobilisations	501	1 334
Dotations aux provisions sur immobilisations	0	355
Dotations aux provisions sur actif circulant	169	588
Dotations aux provisions pour risques et charges	605	66
Dotations aux amortissements et provisions	**1 275**	**2 343**

Note 6 - Résultat financier

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Produits de participations	0	3
Produits des autres immobilisations financières	0	-1
Différences positives de change	32	37
Produits nets sur cession de VMP	3	8
Autres intérêts et produits assimilés	155	17
Reprises sur provisions et transferts de charges	34	1
Total des produits financiers	**224**	**63**
Intérêts et charges assimilées	-66	548
Différences négatives de change	25	48
Charges nettes sur cession de VMP	0	0
Autres charges financières	9	0
Dotations aux provisions	591	2 151
Total des charges financières	**559**	**2 747**
Résultat financier	**-335**	**-2 684**

MEUNIER
Expertise comptable
Audit - Conseil en entreprises

Note 3 - Autres charges et charges externes

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Sous-traitance	1 852	2 894
Loyers	4 743	6 660
Assurance	644	865
Honoraires	2 030	2 649
Communication et publicité	421	392
Voyages et déplacements	13 110	11 364
Services bancaires	909	1 332
Autres achats et charges externes	186	571
Autres charges externes	**23 895**	**26 727**

Note 4 - Charges de personnel

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Salaires et traitements	62 655	70 445
Charges sociales	14 796	18 670
Participation / Intéressement	0	18
Charges de personnel	**77 451**	**89 133**

L'effectif du groupe à la clôture se présente ainsi par catégorie* :

Catégories	31/12/2025	31/12/2024
Permanents	207	317
Intérimaires	1 464	1 711
Effectif	**1 671**	**2 027**

* Les effectifs permanents sont mentionnés en « équivalent temps plein », hors sociétés cédées au cours de l'exercice.

MEUNIER
Expertise comptable
Audit - Conseil en entreprises

- La comptabilisation en autres produits d'exploitation des cessions d'immobilisations enregistrées précédemment en résultat exceptionnel.

MEUNIER
Expertise comptable
Audit - Conseil en entreprises

Le chiffre d'affaires par zone géographique se présente ainsi :

Libellé	31/12/2025	France	Europe	Autres
Ventes de marchandises	1 261	1 261	0	0
Production vendue Services	106 409	104 570	1 312	511
Produits des act. annexes	833	815	0	18
Chiffre d'affaires	**108 503**	**106 646**	**1 312**	**529**

Libellé	31/12/2024	France	Europe (hors France)	Autres
Ventes de marchandises	809	809	0	0
Production vendue Biens	0	0	0	0
Production vendue Services	118 548	116 410	1 237	901
Produits des act. annexes	1 165	1 088	7	69
Chiffre d'affaires	**120 522**	**118 307**	**1 245**	**970**

Note 2 - Autres produits d'exploitation

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Produits de cession des immobilisations cédées	723	0
Subventions d'exploitation	104	141
Reprises amortissements et provisions	149	327
Transferts de charges	0	1 870
Autres produits	326	236
Autres produits d'exploitation	**1 301**	**2 575**

A compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025, les comptes sociaux annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022, homologué par arrêté du 26 décembre 2023, modifiant le règlement ANC n°2014-03 relatif au Plan Comptable Général (PCG).

Ce règlement ANC n°2022-06 se caractérisant notamment par :

- La suppression de la technique des transferts de charges au profit d'une comptabilisation directe des remboursements de charges et refacturation en produits et charges courants ;

MEUNIER
Expertise comptable
Audit - Conseil en entreprises

Partie 3 - Notes sur les postes du compte de résultat

Note 1 - Chiffre d'affaires

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Vente de marchandises	1 261	809
Production vendue biens	0	0
Production vendue services	106 409	118 548
Produits des activités annexes	833	1 165
Chiffre d'affaires	**108 503**	**120 522**

La répartition du chiffre d'affaires par métier est la suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Travail Temporaire	90 577	94 717
Recrutement	642	754
Formation	8 741	11 006
Portage & Mobilité	5 202	9 308
Prestations de services RH & Autres	3 341	4 736
Chiffre d'affaires	**108 503**	**120 522**

L'activité travail temporaire totalise un chiffre d'affaires annuel de 90.6 M€ en 2025 contre 94.7M€ en 2024.
Sur l'exercice 2025, à périmètre comparable (c'est-à-dire chiffre d'affaires 2024 retraité des sociétés liquidées en 2025) l'activité principale du groupe diminue de 2.5%.
Le niveau d'activité de la division formation, 8.7 M€ en 2025 contre 11 Me en 2024, est impacté par la cession de ATP, dont le chiffre d'affaires de l'exercice est retenu pour une période de 8 mois en 2025 contre un exercice entier en 2024.
La division portage et mobilité voit son chiffre d'affaires passer de 9.3 Me en 2024 à 5.2 M€ sur l'exercice 2025, conséquence de la cession de ALTROS, dont le chiffre d'affaires n'est retenu que pour 8 mois sur l'exercice.

Le chiffre d'affaires global est en baisse de 10%.

MEUNIER
Expertise comptable
Audit - Conseil en entreprises

- TRIDENTT 200
- TRIDENTT 220
- TRIDENTT 250
- TRIDENTT 260
- TRIDENTT 270

MEUNIER
Expertise comptable
Audit - Conseil en entreprises

TRIDENTT 120	Société opérationnelle	77,08	77,08	IG	77,08	77,08	IG
TRIDENTT 140	Société opérationnelle	Non applicable			94,00	94,00	IG
TRIDENTT 150	Société opérationnelle	94,00	94,00	IG	94,00	94,00	IG
TRIDENTT 160	Société opérationnelle	95,41	95,41	IG	94,00	94,00	IG
TRIDENTT 170	Société opérationnelle	84,00	84,00	IG	84,00	84,00	IG
TRIDENTT 230	Société opérationnelle	Non applicable			76,00	76,00	IG
TRIDENTT 240	Société opérationnelle	94,00	94,00	IG	94,00	94,00	IG
TRIDENTT SAVOIE INTERIM	Société opérationnelle	Non applicable			93,41	93,41	IG
TRIDENTT SECOND OEUVRE	Société opérationnelle	83,35	83,35	IG	83,35	83,35	IG
UNI'TT	Société opérationnelle	50,00	50,00	IG	50,00	50,00	IG

Société hors périmètre

MARE NOSTRUM n'exerce plus le contrôle sur les sociétés en liquidation judiciaire suivantes :

- 2I 070
- 2I 080
- 2I 090
- 2IP
- AC 050
- AC 070
- AC 080
- AC 110
- AC 120
- AC 140
- AC 150
- AC 160
- AC 170
- AC 180
- AC 190
- AC 220
- AC 230
- ALTITUDE FACILITIES EVENT
- C020
- C030
- EI020
- MAG020
- MN DEVELOPPEMENT
- NEW GEST
- NRH 030
- NRH 31
- NRH 69
- NRH 75
- TERRA NOSTRA DEVELOPPEMENT
- TRIDENTT 080
- TRIDENTT 090
- TRIDENTT 180
- TRIDENTT 190

MEUNIER
Expertise comptable
Audit - Conseil en entreprises

ARCADIA AURA	Société opérationnelle	94,00	94,00	IG	94,00	94,00	IG
ARCADIA BFC	Société opérationnelle	94,00	94,00	IG	94,00	94,00	IG
AT PATRIMOINE	Société opérationnelle	Résultat retenu jusqu'à la date de cession		IG	89,99	89,99	IG
C010	Société opérationnelle	Non applicable			76,00	76,00	IG
C040	Société opérationnelle	76,00	76,00	IG	76,00	76,00	IG
CELTIC INTERIM	Société opérationnelle	83,70	99,89	IG	83,70	99,89	IG
CONTACT D PRO	Société opérationnelle	40,00	40,00	MEE	40,00	40,00	MEE
E-INTERIM SOLUTIONS	Société opérationnelle	97,86	97,86	IG	97,86	97,86	IG
ELP01	Société opérationnelle	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
ELP02	Société opérationnelle	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
ELP06	Société opérationnelle	94,00	94,00	IG	94,00	94,00	IG
FOCS CONSULT	Société opérationnelle	76,00	76,00	IG	76,00	76,00	IG
GO MOBILITE	Société opérationnelle	70,00	70,00	IG	70,00	70,00	IG
IMNFA	Société opérationnelle	94,00	94,00	IG	94,00	94,00	IG
INALVEA DEVELOPPEMENT	Société opérationnelle	80,00	80,00	IG	80,00	80,00	IG
L'AGENCE UNIQUE	Société opérationnelle	76,00	76,00	IG	76,00	76,00	IG
LINKEYS	Société opérationnelle	90,84	89,86	IG	90,84	89,86	IG
LINKEYS FRANCE	Société opérationnelle	90,84	100,00	IG	90,84	100,00	IG
M010	Société opérationnelle	83,79	83,79	IG	83,79	83,79	IG
NEPTUNE RH	Société opérationnelle	89,99	89,99	IG	89,99	89,99	IG
NEW GEST	Société opérationnelle	Non applicable			94,00	94,00	IG
NRH 010	Société opérationnelle	94,00	94,00	IG	94,00	94,00	IG
NRH 020	Société opérationnelle	76,00	76,00	IG	76,00	76,00	IG
NRH APT	Société opérationnelle	76,00	76,00	IG	76,00	76,00	IG
PLATINIUM	Société opérationnelle	99,61	99,61	IG	99,61	99,61	IG
TRIDENTT 050	Société opérationnelle	81,00	81,00	IG	76,00	76,00	IG
TRIDENTT 070	Société opérationnelle	94,00	94,00	IG	94,00	94,00	IG
TRIDENTT 090	Société opérationnelle	Non applicable			100,00	100,00	IG
TRIDENTT 100	Société opérationnelle	97,26	97,26	IG	97,69	97,69	IG
TRIDENTT 110	Société opérationnelle	Non applicable			99,78	99,78	IG

MEUNIER
Expertise comptable
Audit - Conseil en entreprises

Partie 2 - Périmètre de consolidation

A la clôture, le périmètre de consolidation se présente comme suit :

Société	Type	31/12/2025			31/12/2024		
		% Intérêt	% Contrôle	Méthode	% Intérêt	% Contrôle	Méthode
MARE NOSTRUM	Société mère						
21 010	Société opérationnelle	88,85	93,62	IG	83,51	88,00	IG
21 020	Société opérationnelle	89,01	83,37	IG	97,84	98,44	IG
21 030	Société opérationnelle	91,95	96,89	IG	91,95	96,89	IG
21 040	Société opérationnelle	Non applicable			100,00	100,00	IG
21 050	Société opérationnelle	72,12	76,00	IG	72,12	76,00	IG
21 060	Société opérationnelle	76,00	76,00	IG	76,00	76,00	IG
21 100	Société opérationnelle	77,60	77,60	IG	83,49	83,49	IG
2ID	Société holding	94,90	94,90	IG	94,90	94,90	IG
AC 020	Société opérationnelle	80,00	80,00	IG	80,00	80,00	IG
AC 030	Société opérationnelle	Non applicable			94,90	94,90	IG
AC 060	Société opérationnelle	80,00	80,00	IG	80,00	80,00	IG
AC 070	Société opérationnelle	Non applicable			94,90	94,90	IG
AC 090	Société opérationnelle	Non applicable			100,00	100,00	IG
AC 100	Société opérationnelle	Non applicable			100,00	100,00	IG
AC 130	Société opérationnelle	Non applicable			75,84	75,84	IG
AC 200	Société opérationnelle	97,79	97,79	IG	94,00	94,00	IG
AC 210	Société opérationnelle	Non applicable			94,00	94,00	IG
ACVILA	Société opérationnelle	51,00	51,00	IG	51,00	51,00	IG
AGORUM	Société opérationnelle	98,94	100,00	IG	Non applicable		
ALTROS INGENIERIE	Société opérationnelle	Résultat retenu jusqu'à la date de cession		IG	70,00	100,00	IG
ALTROS IT	Société opérationnelle	Résultat retenu jusqu'à la date de cession		IG	65,80	94,00	IG
ALTROS MANAGEMENT	Société opérationnelle	Résultat retenu jusqu'à la date de cession		IG	65,80	94,00	IG
ALTROS	Société opérationnelle	Résultat retenu jusqu'à la date de cession		IG	70,00	100,00	IG
ALTROS SERVICES	Société opérationnelle	Résultat retenu jusqu'à la date de cession		IG	70,00	70,00	IG
ALTROS TALENTS	Société opérationnelle	Résultat retenu jusqu'à la date de cession		IG	65,80	94,00	IG

MEUNIER
Expertise comptable
Audit - Conseil en entreprises

1.6.16. Information sectorielle

Une répartition du chiffre d'affaires par métier est opérée selon les axes suivants :

- Intérim,
- Recrutement,
- Formation,
- Portage & Mobilité,
- Prestations de services RH & Autres

La répartition du chiffre d'affaires par zones géographiques s'effectue sur la base de la destination du chiffre d'affaires.

1.6.17. Distinction résultat courant / résultat exceptionnel

Le résultat courant enregistre les produits et charges relatifs à l'activité courante de l'entreprise.

Les éléments non récurrents des activités ordinaires sont portés en résultat courant. Il s'agit notamment des éléments suivants :

- Dotations et reprises d'amortissements,
- Dotations et reprises de dépréciation des créances.

Les éléments exceptionnels, hors activités ordinaires, constituent le résultat exceptionnel.

MEUNIER
Expertise comptable
Audit - Conseil en entreprises

1.6.12. Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le Groupe est spécialisé dans les métiers des ressources humaines, du BTP, de l'industrie, du transport, de la logistique et des services. Ceci s'articule autour de plusieurs activités :

- Une activité de travail temporaire, réunissant 5 marques (Tridentt Travail Temporaire, illico intérim, Ceres, Celtic Travail Temporaire, Infinity Interim)
- Une activité de recrutement : Neptune RH (réseau de cabinet de conseil en recrutement présent en France, au Portugal, en Pologne et en Roumanie), et LINKEYS (application de recrutement basé sur la cooptation)
- Une activité de formation articulée autour de plusieurs marques : Platinium CQFT, Contact D Pro, Focs Consult et AT Patrimoine. Le CA d'AT Patrimoine n'a été consolidé que sur 8 mois sur l'exercice 2025.
- Une activité de portage salarial (Altros) et d'accompagnement à la mobilité professionnelle (GO Mobilité).
- Une activité de prestations de services RH incluant une plateforme *back-office* destinée aux ETT des secteurs médical et médico-social (Inalvea Développement, UNI'TT), ainsi qu'un acteur de la prestation de services intervenant notamment dans le domaine de la culture (L'Agence Unique)
- Des activités annexes : activités des sociétés holdings

L'ensemble du chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, net de rabais, remises et ristournes, de la TVA et des autres taxes.

Les prestations de services sont comptabilisées au moment où le service est rendu. Les ventes de produits sont comptabilisées lors de la livraison et du transfert du titre de propriété.

1.6.13. Contrats de location financement

Les contrats de location financement de la société n'ont pas été jugés significatifs et n'ont donc pas été retraités.

1.6.14. Conversion des filiales en devise

Comme préconisé par le règlement ANC n° 2020-01, les modes de conversion des comptes des filiales étrangères ont été appliqués selon le caractère autonome ou non des filiales concernées :

Selon la méthode du cours historique si l'entreprise est non autonome,
Selon la méthode du cours de clôture si l'entreprise est autonome.

Les filiales concernées sont les sociétés roumaines ACVILA, et la société suisse LINKEYS.

1.6.15. Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.
Le résultat dilué par action est déterminé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.
Si la prise en compte, pour le calcul du résultat par action, des instruments donnant droit au capital de façon différée, génère un effet anti-dilutif, ces instruments ne sont pas pris en compte.

MEUNIER
Expertise comptable
Audit - Conseil en entreprises

nombre de mois dépend de l'ancienneté du salarié dans le Groupe au moment de son départ à la retraite, de la convention collective et du statut du salarié. Les droits ont été calculés sur une base linéaire entre la date à laquelle les services rendus par les membres du personnel ont commencé à générer des droits à prestation en vertu du régime (date d'entrée dans le Groupe) et la date à laquelle les services supplémentaires rendus par les membres du personnel ne génèreront pas un montant significatif de droit à prestations supplémentaires en vertu du régime (soit la date de départ en retraite).

L'estimation des engagements prend en compte la probabilité pour un salarié d'être vivant dans l'entreprise à la date de son départ à la retraite. Elle est pondérée par un taux d'actualisation financier qui varie chaque année et qui est publié.

D'autre part, l'étude actuarielle est réalisée à partir de paramètres économiques, sociaux et techniques propres aux entités consolidées. Ces paramètres sont les suivants au 31 décembre 2025 :

Taux de progression des salaires =	2%
Age de départ à la retraite =	67 ans pour les cadres et 65 ans pour les non-cadres
Taux de rotation des salariés =	1% pour les cadres et 2% pour les non-cadres
Table de mortalité utilisée =	TV 88/90
Taux d'actualisation financier =	4,04%

Le départ intervient à l'initiative du salarié.

Ils étaient les suivants au 31 décembre 2024 :

Taux de progression des salaires =	2%
Age de départ à la retraite =	67 ans pour les cadres et 65 ans pour les non-cadres
Taux de rotation des salariés =	1% pour les cadres et 2% pour les non-cadres
Table de mortalité utilisée =	TV 88/90
Taux d'actualisation financier =	3,38%

Le départ intervient à l'initiative du salarié.

1.6.11. Impôts différés

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable pour les différences temporaires existantes entre les bases comptables et les bases fiscales des actifs et des passifs consolidés (à l'exception des écarts d'acquisition et des participations dans les filiales). Ils sont calculés en appliquant le dernier taux d'impôt voté ou quasiment voté applicable à la période de reversement attendue.

Les effets dus aux changements des taux d'impôt s'inscrivent en compte de résultat de l'exercice au cours duquel le changement de taux est annoncé.

Les actifs d'impôts différés relatifs aux déficits fiscaux reportables ne sont comptabilisés que dans la mesure où ils peuvent être imputables sur des différences temporaires taxables ou sur des bénéfices fiscaux futurs. L'imputation sur les bénéfices fiscaux futurs est prise en compte lorsqu'il existe une probabilité suffisante de réalisation ou de recouvrement évaluée à partir d'éléments prévisionnels disponibles validés par la direction du Groupe. En pratique, les prévisions sont retenues, par prudence, sur une durée de quatre ans.

Les impôts différés ont été évalués aux taux d'impôts nationaux dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé et le passif réglé. Le taux retenu est de 25%.

MEUNIER
Expertise comptable
Audit - Conseil en entreprises

indemnise la société. Tant que l'assurance n'a pas confirmé sa prise en charge, une provision pour dépréciation est constatée.

Pour certains clients, le Groupe a recours à l'affacturage. Le montant des créances cédées à l'organisme vient en diminution de l'actif.

Le coût du recours aux organismes d'affacturage présente deux volets :

- Une commission est versée à l'organisme d'affacturage. Cette commission a pour assiette les montants décaissés sur les lignes mises à disposition par l'organisme d'affacturage. Le montant de cette commission est comptabilisée en charges externes d'exploitation ;
- Des intérêts sont également payés à l'organisme d'affacturage et sont fonction du délai de paiement des factures (comptabilisés en charges financières).

Par ailleurs, le factor constitue un fonds de garantie comptabilisé en immobilisations financières à l'actif de la société.

1.6.7. Disponibilités et valeurs mobilières de placement

La rubrique « Disponibilités » comprend les liquidités, les dépôts bancaires à vue, les autres placements à court terme très liquides ayant des échéances initiales inférieures ou égales à trois mois et les découverts bancaires. Les découverts bancaires figurent au passif du bilan, dans les « emprunts et dettes financières ».

Les « valeurs mobilières de placement » sont évaluées à leur coût historique.

1.6.8. Emprunts

Les passifs financiers comprennent les emprunts et autres dettes porteuses d'intérêts.

Les coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'émission d'un passif sont étalés linéairement sur la durée du passif concerné.

Dans le cadre du plan de restructuration MARE NOSTRUM a bénéficié d'un abandon de créance de la part des établissements de crédit.

1.6.9. Provisions pour risques et charges

Une provision pour risques et charges est comptabilisée si :

- le Groupe a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'un événement passé, existant indépendamment d'actions futures du Groupe,
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation,
- le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

1.6.10. Engagements de retraites et assimilés

Les engagements de retraite sont évalués en application de la recommandation ANC n°2013-02.

Le Groupe est tenu de verser une indemnité lors du départ à la retraite d'un salarié (régime à prestations définies). L'indemnité versée est un multiple du salaire mensuel de fin de carrière. Le

MEUNIER
Expertise comptable
Audit - Conseil en entreprises

1.6.5. *Immobilisations financières*

Les actifs financiers figurent au bilan à leur coût d'acquisition diminué des éventuelles pertes de valeur.

Les immobilisations financières sont constituées de :

- prêts au personnel,
- l'effort construction pour certaines sociétés ayant opté pour l'activation,
- dépôts et cautionnements,
- fonds de garantie (liés à l'organisme d'affacturage et aux sociétés de cautions financières),
- titres des sociétés non consolidées (ces titres sont détaillés dans la **Note 13**).

Lorsque la valeur d'inventaire des titres de participation non consolidés s'avère inférieure à la valeur brute comptable, il est constitué, à concurrence de la différence relevée, une provision pour dépréciation. La valeur d'inventaire des titres de participation correspond à leur valeur d'usage pour la Société ; elle est déterminée par rapport à sa quote-part dans les capitaux propres des entreprises concernées, éventuellement corrigée pour tenir compte des perspectives de développement et de résultat.
Les titres mis en équivalence sont décrits dans la **Note 14.**

1.6.6. *Clients et comptes rattachés*

Les créances clients sont initialement comptabilisées à leur juste valeur, déduction faite des provisions pour dépréciation.

Une provision pour dépréciation des créances clients est constituée lorsqu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du Groupe à recouvrer l'intégralité des montants dus dans les conditions initialement prévues lors de la transaction.

Des difficultés financières importantes rencontrées par le débiteur, la probabilité d'une faillite ou d'une restructuration financière du débiteur et une défaillance ou un défaut de paiement constituent des indicateurs de dépréciation d'une créance.

Les taux de dépréciation appliqués sont :

- 100 % en cas de Liquidation Judiciaire
- 80 % en cas de Redressement Judiciaire
- 50 % en cas de Procédure de Sauvegarde ou Litige avéré

L'application de ces règles est complétée par une revue au cas par cas, pouvant donner lieu à des dépréciations complémentaires, des créances des clients n'étant pas dans l'une des catégories ci-dessus énoncées.

Le montant de la provision est comptabilisé au compte de résultat en dotations aux provisions.

MARE NOSTRUM a par ailleurs souscrit une assurance-crédit qui couvre une partie des risques d'impayés et peut permettre au Groupe d'être indemnisé en cas de non-paiement de ses créances commerciales issues de son activité travail temporaire. Lorsqu'une nouvelle créance douteuse est transférée à l'assurance-crédit, elle est enregistrée en perte irrécouvrable dès lors que l'assurance

MEUNIER
Expertise comptable
Audit - Conseil en entreprises

- la disponibilité de ressources (techniques, financières et autres) appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ; et,
- la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Les méthodes et durées d'amortissements utilisées pour les immobilisations incorporelles sont les suivantes :

Nature des biens immobilisés	Mode	Durée
Frais de constitution	Linéaire	5 ans
Frais de recherche et développement	Linéaire	3 à 5 ans
Concessions et droits similaires	Linéaire	3 ans
Marques	Non amortissables	
Autres immobilisations incorporelles	Linéaire	3 à 4 ans

1.6.4. Immobilisations corporelles

Les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs iront au Groupe sont comptabilisés en immobilisations.

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition ou de production diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Lorsque des composants des immobilisations corporelles ont des durées d'utilisation différentes, ils sont enregistrés en tant qu'immobilisations corporelles distinctes. Les amortissements sont comptabilisés en charge selon le mode linéaire sur la durée d'utilisation estimée pour chaque composant.

Lorsque des événements ou des situations nouvelles donnent lieu à des indices de pertes de valeur, des tests de dépréciation sont effectués. La valeur nette comptable de l'actif est alors comparée à sa valeur recouvrable. Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de ces actifs, une dépréciation est comptabilisée.
Les immobilisations corporelles sont de différentes natures :

- installations techniques
- installations générales et agencements : notamment liés à l'aménagement des agences.
- matériels de transport
- matériels informatiques : essentiellement des ordinateurs, imprimantes.
- mobilier : notamment du mobilier de bureau nécessaire à l'aménagement des agences.

Les méthodes et durées d'amortissements utilisées pour les immobilisations corporelles sont les suivantes :

Nature des biens immobilisés	Mode	Durée
Installations techniques	Linéaire	3 à 8 ans
Installations et agencements divers	Linéaire	3 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire	3 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 8 ans

MEUNIER
Expertise comptable
Audit - Conseil en entreprises

La valeur d'utilité estimée par la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés est déterminée selon les principes suivants :

- Les flux de trésorerie (avant impôt) sont issus de projections à moyen terme (5 ans) élaborés par le Groupe
- Le taux d'actualisation est déterminé en incluant des hypothèses de taux d'intérêt et de risque répondant à la définition du coût moyen pondéré du capital ; ce taux est un taux après impôts appliqué à des flux de trésorerie après impôts.
- La valeur terminale est calculée par actualisation à l'infini du flux de trésorerie normatif, déterminé sur la base d'un taux de croissance perpétuelle.
- La progression du chiffre d'affaires retenue est en accord avec l'organisation et les investissements actuels. Elle ne tient donc compte que des restructurations qui seraient déjà engagées à la date des tests et se base sur les investissements de renouvellement et non sur ceux de croissance.

Si la valeur actuelle devient inférieure à la valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à sa valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

Les écarts d'acquisition négatifs correspondent généralement soit à une acquisition effectuée dans des conditions avantageuses soit à une rentabilité insuffisante de l'entreprise acquise. Ils sont comptabilisés en provisions pour risques et charges.

1.6.3. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Les immobilisations incorporelles sont de différentes natures :

- des logiciels, sites Internet, créations d'extranets...
- des frais de constitution amortis sur une durée de 5 ans selon le mode linéaire,
- des marques achetées (non amorties) : la société est titulaire d'un droit légal (droit de propriété industrielle). L'acquisition de ce droit constitue en principe une présomption de contrôle suffisante dans la mesure où il est opposable aux tiers et peut ainsi leur restreindre l'accès aux avantages générés par l'élément. Les marques acquises sont ainsi comptabilisées en immobilisations pour leur coût d'acquisition. Ces marques ne sont pas amortissables, la durée de consommation des avantages économiques n'étant pas limitée à l'acquisition. Les marques sont valorisées au coût d'achat et font l'objet d'un test de dépréciation en cas d'indice de perte de valeur,
- des frais de recherche et développement. Les frais de développement peuvent être comptabilisés à l'actif s'ils se rapportent à des projets nettement individualisés, ayant de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale - ou de viabilité économique pour les projets de développement pluriannuels associatifs. Ceci implique de respecter l'ensemble des critères suivants :
 - la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
 - l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
 - la capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
 - la capacité de l'immobilisation incorporelle à générer des avantages économiques futurs probables. L'entité doit démontrer, entre autres choses, l'existence d'un marché pour la production issue de l'immobilisation incorporelle ou pour l'immobilisation incorporelle elle-même ou, si celle-ci doit être utilisée en interne, son utilité ;

MEUNIER
Expertise comptable
Audit - Conseil en entreprises

1.5. Méthodes de consolidation

Les états financiers regroupent, par la méthode de l'intégration globale, les comptes de toutes les sociétés dans lesquelles MARE NOSTRUM exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif.

Les entreprises sous contrôle conjoint sont consolidées par la méthode de l'intégration proportionnelle. Le contrôle conjoint est le partage du contrôle d'une entreprise exploitée en commun par un nombre limité d'associés ou d'actionnaires.

Les sociétés dans lesquelles MARE NOSTRUM exerce une influence notable sont consolidées par la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable est présumée lorsque l'entreprise consolidante dispose, directement ou indirectement, d'une fraction au moins égale à 20 % des droits de vote de cette entreprise.

1.6. Principes comptables et méthodes d'évaluation

1.6.1. Transactions éliminées dans les états financiers consolidés

Les opérations réalisées entre des filiales consolidées sont éliminées en totalité, ainsi que les créances et dettes qui en résultent. De même, les résultats internes au Groupe (résultats de cession et dividendes internes, provisions sur filiales, marges incluses dans les stocks) sont éliminés du résultat.

L'élimination des profits et des pertes entre deux sociétés en intégration globale est pratiquée en totalité, puis répartie entre les intérêts du groupe et les intérêts minoritaires dans l'entreprise ayant réalisé le résultat. Les opérations entre une entreprise en intégration globale et une entreprise en intégration proportionnelle sont éliminées au pourcentage d'intégration de l'entreprise contrôlée conjointement.

Les gains découlant des transactions avec les entreprises mises en équivalence sont éliminés par la contrepartie des titres mis en équivalence à concurrence des parts d'intérêt du Groupe dans l'entreprise.

1.6.2. Regroupements d'entreprises et écarts d'acquisition

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés en utilisant la méthode de l'acquisition. Cette méthode implique la comptabilisation des actifs identifiables, des passifs identifiables et des passifs éventuels pris en charge lors d'un regroupement d'entreprises à leur juste valeur à la date d'acquisition.

A l'occasion de la première consolidation des filiales et participations du Groupe, il est procédé, dans un délai d'un an suivant l'exercice d'acquisition, à l'évaluation de l'ensemble des éléments identifiables acquis.

Postérieurement à leur affectation, l'ensemble des écarts d'évaluation suit les règles comptables propres à leur nature.

L'écart constaté entre le coût d'acquisition des titres des sociétés consolidées et la quote-part d'intérêt du Groupe dans l'évaluation à la juste valeur des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition constitue l'écart d'acquisition.

Ils sont considérés comme ayant une durée non limitée et font l'objet d'un test de valeur par unité génératrice de trésorerie chaque année et plus s'il existe des indices de perte de valeur. Les unités génératrices de trésorerie correspondent aux activités exercées par le Groupe : Intérim, Recrutement, Formation et Portage.

MEUNIER
Expertise comptable
Audit - Conseil en entreprises

Dans le cadre de l'élaboration de ces comptes consolidés, les principaux jugements effectués par la Direction ainsi que les principales hypothèses retenues sont :

- Le suivi des écarts d'acquisition
- L'estimation des provisions pour risques et charges
- La reconnaissance des actifs d'impôts différés
- L'estimation des produits à recevoir liés aux dépenses de formation engagées.

MEUNIER
Expertise comptable
Audit - Conseil en entreprises

Engagements hors bilan

Créances financées par affacturage

Périodes	*Montants financés*
31/12/2025	12 311 K€
31/12/2024	11 642 K€

Evènements postérieurs à la clôture

Au 1er semestre 2026 : exécution des plans de redressement homologués, perspectives opérationnelles et stratégiques 2026.
Le 14 février 2026, la filiale Platinium CQFT est sortie de sa procédure de redressement judiciaire.
Le Groupe déploie sa stratégie en lien avec son plan de redressement.

MEUNIER
Expertise comptable
Audit - Conseil en entreprises

Rémunération des dirigeants

Le 20 février 2020, le Conseil d'Administration de Mare Nostrum a fixé comme suit les rémunérations de ses dirigeants mandataires sociaux nommés par l'Assemblée Générale qui s'est tenue le 18 janvier 2019 :

- Nicolas Cuynat :
 - 36 000 € annuels bruts au titre de ses fonctions de Président Directeur Général ;
- Thierry de Vignemont :
 - 19 440 € annuels bruts au titre de ses fonctions de Directeur Général Délégué

Les sociétés Financière Sain Vial et Vignemont Tous Travaux ont par ailleurs respectivement été nommées Président Directeur Général et Directeur Général de la Société 2ID, filiale à 94,90% de Mare Nostrum, et sont rémunérées au titre de ces mandats sociaux. A ainsi été mise en place par une Assemblée Générale du 27 décembre 2024, une rémunération fixe de 180 000 € annuels pour Financière Sain Vial et 90 000 € annuels pour Vignemont Tous Travaux.

MEUNIER
Expertise comptable
Audit - Conseil en entreprises

Partie 6 – Autres informations

Société consolidante

La société MARE NOSTRUM, société consolidante des présents comptes, est elle-même détenue, à **46,77%,** par la SAS AEQUOR. C'est cette dernière qui est la société mère lors de l'établissement des comptes consolidés établis pour la consolidation légale.

Parties liées

Cette liste est établie pour les transactions :
- qui ne sont pas internes au Groupe consolidé,
- qui présentent une importance significative.

Il peut s'agir de facturations au titre de mandats, de loyers ou de prestations de services.

31/12/2025 :

Société (chez)	Société (avec)	Personne(s) concernée(s)	Montants (milliers euros)	Sens
MARE NOSTRUM	AEQUOR	Nicolas CUYNAT / Thierry DE VIGNEMONT	919	D
MARE NOSTRUM	AZUR 4.0	Nicolas CUYNAT / Thierry DE VIGNEMONT	893	D
		TOTAL	**1 812**	**D**

31/12/2024 :

Société (chez)	Société (avec)	Personne(s) concernée(s)	Montants (milliers euros)	Sens
MARE NOSTRUM	AEQUOR	Nicolas CUYNAT / Thierry DE VIGNEMONT	919	D
MARE NOSTRUM	AZUR 4.0	Nicolas CUYNAT / Thierry DE VIGNEMONT	893	D
		TOTAL	**1 812**	**D**

Les principaux impacts sur le compte de résultat consolidé figurent dans le tableau suivant :

Société prestatrice	Société bénéficiaire	Charges (-) ou Produits (+) chez la bénéficiaire (en milliers d'euros)
FSV	2i030	-10
FSV	2i040	-8
FSV	2ID	-180
FSV	AC070	-3
FSV	AC090	-8
FSV	AC100	-8
FSV	AC200	-10
FSV	AC210	-8
FSV	ELP02	-12
FSV	INALVEA DEVELOPPEMENT	-15
FSV	MARE NOSTRUM	-115
SCI Constantine	MARE NOSTRUM	-490
Azur 4.0	Montant global	-169
Azur 4.0	PLATINIUM CQFT	-36
Total		**-1 072**

MEUNIER
Expertise comptable
Audit - Conseil en entreprises

Partie 5 - Notes sur le Tableau de flux de trésorerie

Note 20 – Variation du besoin en fonds de roulement

La variation du besoin en fonds de roulement représente la variation des besoins de financements à court terme résultant des décalages de flux de trésorerie. Ces flux de trésorerie sont liés à l'activité opérationnelle du Groupe (décaissements et encaissements).

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Variation des stocks		-14
Variation des clients	5 138	-3 314
Variation des créances d'exploitation	3 540	1 266
Variation des fournisseurs	-4 512	2 954
Variation des dettes d'exploitation	-929	7 033
Variation du besoin en fonds de roulement	**5 254**	**7 924**

MEUNIER
Expertise comptable
Audit - Conseil en entreprises

Note 19 – Fournisseurs, autres dettes et comptes de régularisation

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Impôts différés passifs	0	28
Fournisseurs	7 338	11 304
Avances & Acomptes reçus sur commandes	565	1 429
Personnel	5 597	5 875
Organismes sociaux	6 527	7 009
Comptes de TVA	15 343	20 801
Etat - taxes et IS	4 114	1 247
Dettes sur immobilisations & comptes rattachés	156	332
Comptes courants créditeurs	760	4 962
Autres dettes	872	1 957
Produits constatés d'avance	25	107
Fournisseurs, autres dettes et comptes de régularisation	**41 296**	**55 051**

MEUNIER
Expertise comptable
Audit - Conseil en entreprises

L'endettement financier net se présente de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8 126	7 999
Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque	-1 949	-2 982
TRESORERIE NETTE	**6 177**	**5 017**
Dettes financières	3 757	18 532
ENDETTEMENT BRUT	**3 757**	**18 532**
ENDETTEMENT NET	**-2 421**	**13 515**

MEUNIER
Expertise comptable
Audit - Conseil en entreprises

Note 18 - Emprunts et dettes financières

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Emprunts obligataires convertibles	0	1 000
Autres emprunts obligataires	0	0
Emprunts obligataires	**0**	**1 000**
Emprunts long terme	2 475	17 118
Autres emprunts et dettes financières	1 281	62
Concours bancaires courants	1 949	2 982
Intérêts courus	0	352
Emprunts et dettes financières	**5 705**	**20 514**
Endettement financier	**5 705**	**21 514**

Le détail des dettes par échéance se présente ainsi :

(en milliers d'euros)	31/12/2025	Echéance moins d'un an	Echéance de 1 à 5 ans	Echéance plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	0	0	0	0
Autres emprunts obligataires	0	0	0	0
Emprunts long terme	2 475	334	2 085	56
Dettes de location-financement	0	0	0	0
Autres emprunts et dettes financières	1 281	1 281	0	0
Concours bancaires courants créditeurs	1 949	1 588	360	0
Intérêts courus	0	0	0	0
Endettement financier	**5 705**	**3 203**	**2 445**	**56**

MEUNIER
Expertise comptable
Audit - Conseil en entreprises

Le détail des impôts différés actifs et des impôts différés passifs de présente ainsi :

(en milliers d'euros)	31/12/2024	Acquisitions / Dotations	Cessions / Consommations	Reclassements	Autres variations	31/12/2025
Engagements de retraite	26	0	-5	0	0	21
Activation déficits reportables	470	0	-42	0	0	428
Décalage temporaire	22	0	0	0	0	22
IMPOTS DIFFERES ACTIF	**518**	**0**	**-47**	**0**	**0**	**470**
Décalage temporaire	0	0	0	0	0	0
Provisions intragroupes	28	0	-28	0	0	0
IMPOTS DIFFERES PASSIF	**28**	**0**	**-28**	**0**	**0**	**0**

Note 17 - Provisions pour risques et charges

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Provision engagement personnel	84	105
Provisions pour risques	509	396
Provisions pour charges	0	4
Provisions pour risques et charges	**592**	**505**

La variation des provisions se présente ainsi :

(en milliers d'euros)	31/12/2024	Dotations	Reprises	Reclasse-ments	Autres variations	31/12/2025
Provision engagement personnel	105	0	-22	0	0	84
Provisions pour risques	396	474	-341	0	-20	509
Provisions pour charges	4	0	0	0	-4	0
Provisions pour risques et charges	**505**	**474**	**-363**	**0**	**-24**	**592**

MEUNIER
Expertise comptable
Audit - Conseil en entreprises

Note 16 - Autres créances et comptes de régularisation

(en milliers d'euros)	Brut	Provisions	Net	31/12/2024
Impôts différés actifs	470	0	470	518
Avances & Acomptes versés	736	32	704	2 829
Personnel & Organismes sociaux	505	0	505	561
Etat - Taxes et IS	1 082	0	1 082	380
Comptes de TVA	2 805	0	2 805	3 339
Comptes courants débiteurs	5 094	3 214	1 879	2 228
Créances sur immobilisations	0	0	0	0
Autres Créances	3 835	756	3 080	2 962
Charges constatées d'avance	575	0	575	392
Charges à répartir	0	0	0	0
Primes de Remboursement des Obligations	0	0	0	0
Autres Créances et comptes de régularisation	**15 102**	**-4 002**	**11 100**	**13 207**

L'analyse par échéance des autres créances se présente ainsi :

(en milliers d'euros)	31/12/2025	Echéance moins d'un an	Echéance de 1 à 5 ans	Echéance plus de 5 ans
Avances et acomptes versés	736	736	0	0
C/C débiteurs	5 094	5 094	0	0
Personnel	505	504	0	0
Créances fiscales	1 082	1 082	0	0
TVA débitrice	2 805	2 805	0	0
Créances sur immobilisations	0	0	0	0
Autres créances	3 835	3 835	0	0
Charges constatées d'avance	575	575	0	0
Charges à répartir	0	0	0	0
Primes de remboursement des obligations	0	0	0	0
Autres Créances et comptes de régularisation	**14 632**	**14 632**	**0**	**0**

MEUNIER
Expertise comptable
Audit - Conseil en entreprises

Note 15 - Clients et comptes rattachés

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Valeur brute	18 430	26 858
Provisions	-7 062	-6 104
Valeur nette	**11 367**	**20 754**

Dans le secteur du travail temporaire, les comptes clients font l'objet d'une assurance-crédit.

L'analyse par échéance des créances clients se présente ainsi :

(en milliers d'euros)	31/12/2025	Echéance moins d'un an	Echéance de 1 à 5 ans	Echéance plus de 5 ans
Créances clients	18 430	18 430	0	0

Les montants des créances cédées à l'organisme d'affacturage sont mentionnés dans les engagements hors bilan (Partie 6).

MEUNIER
Expertise comptable
Audit - Conseil en entreprises

MARE NOSTRUM
Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 757.496,80 euros
Siège social : 9 avenue de Constantine - 38100 GRENOBLE
479 802 365 RCS GRENOBLE

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 16 JUIN 2026

Résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025

TROISIÈME RÉSOLUTION *(Affectation du résultat des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2025 – Constatation de la reconstitution des capitaux propres)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration, approuve la proposition du Conseil d'administration et décide d'affecter le résultat net de l'exercice clos le 31 décembre 2025, s'élevant à 16 816 270,88 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice : 16 816 270,88 euros,

En totalité en apurement du compte « Report à nouveau » débiteur, soit :13 100 528,17 euros,

- Le solde, soit 3 715 742,71 euros,
est affecté au compte « Report à nouveau » créditeur,
Lequel s'élève désormais à 3 715 742,71 euros.

L'Assemblée Générale, en conséquence, constate que les capitaux propres de la Société sont reconstitués à hauteur de la moitié au moins du capital social et qu'en conséquence, il convient, conformément aux dispositions des articles L. 225-248 et R. 123-66 du Code de commerce, de faire procéder à une inscription modificative au Registre du commerce et des sociétés relativement à la régularisation de la situation de la Société.

Enfin, conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Vote de l'Assemblée Générale Mixte du 16 juin 2026

Cette résolution, mise aux voix, obtient les votes suivants :

POUR : 11 206 764 *CONTRE :* 0 *ABSTENTION :* 0

La résolution est : *ADOPTEE* / *REJETEE*

Certifié conforme

Le Président Directeur Général
Monsieur Nicolas CUYNAT

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Grant Thornton
Commissaire aux Comptes
44, Quai Charles de Gaulle
69006 Lyon

Youxta Audit
Commissaire aux Comptes
5/7, avenue de Poumeyrol
69300 Caluire-et-Cuire

Mare Nostrum
Société anonyme
au capital de 757 496,80 euros
9, avenue de Constantine
38100 Grenoble

Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

MARE NOSTRUM
Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale de la société Mare Nostrum,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Mare Nostrum relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- le sous-paragraphe « Continuité d'exploitation » de la note 1.1 « Faits marquants » de l'annexe des comptes consolidés qui exposent notamment les actions de réorganisation engagées par le groupe pour assurer la continuité d'exploitation dans le cadre des plans de redressement judiciaire homologués par le Tribunal de Commerce de Grenoble le 21 juillet 2025 pour la société Mare Nostrum et le 4 août 2025 pour l'ensemble de ses filiales.

- la note 1.2 de l'annexe des comptes consolidés qui expose les impacts liés à la première application du règlement ANC n° 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Le principe d'évaluation des écarts d'acquisition est exposé dans la note 1.6.2 « Regroupements d'entreprise et écarts d'acquisition » et la note 11 « Immobilisations incorporelles » de l'annexe. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur

lesquelles se fondent les valeurs recouvrables, notamment à revoir l'actualisation des flux futurs de trésorerie attendus des unités génératrices de trésorerie, à contrôler la cohérence des hypothèses retenues et à vérifier que les notes aux états financiers donnent une information appropriée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou

résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont

pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Lyon et Caluire-et-Cuire, le 22 mai 2026

Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International

Katia Fleche
Associée

Youxta Audit

Geoffroy Joly
Associé

GROUPE MARE NOSTRUM

COMPTES CONSOLIDÉS
AU 31 DECEMBRE 2025

MEUNIER
Expertise comptable
Audit - Conseil en entreprises

Sommaire

ETATS DE SYNTHESE 4

COMPTE DE RESULTAT 4

BILAN ACTIF 6

BILAN PASSIF 7

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES 8

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE 9

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES 11

PARTIE 1 - PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES 11

1.1. Faits marquants 11
1.2. Présentation des comptes en normes françaises 12
1.3. Application des méthodes de référence 12
1.4. Estimations et jugements comptables déterminants 12
1.5. Méthodes de consolidation 14
1.6. Principes comptables et méthodes d'évaluation 14

PARTIE 2 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION 22

PARTIE 3 - NOTES SUR LES POSTES DU COMPTE DE RESULTAT 26

Note 1 - Chiffre d'affaires 26
Note 2 - Autres produits d'exploitation 27
Note 3 - Autres charges et charges externes 29
Note 4 - Charges de personnel 29
Note 5 - Dotations aux amortissements et provisions 30
Note 6 - Résultat financier 30
Note 7 - Résultat exceptionnel 32
Note 8 - Impôts 32
Note 9 – Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence 34
Note 10 – Résultat par action et résultat dilué par action 34

PARTIE 4 - NOTES SUR LES POSTES DU BILAN 35

Note 11 - Immobilisations incorporelles 35
Note 12 - Immobilisations corporelles 37
Note 13 - Immobilisations financières 38
Note 14 – Titres mis en équivalence 40
Note 15 - Clients et comptes rattachés 41
Note 16 - Autres créances et comptes de régularisation 42
Note 17 - Provisions pour risques et charges 43
Note 18 - Emprunts et dettes financières 44
Note 19 – Fournisseurs, autres dettes et comptes de régularisation 46

PARTIE 5 - NOTES SUR LE TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE 47

MEUNIER
Expertise comptable
Audit - Conseil en entreprises

Note 20 – Variation du besoin en fonds de roulement47

PARTIE 6 – AUTRES INFORMATIONS48

Société consolidante.....48
Parties liées.....48
Rémunération des dirigeants49
Engagements hors bilan50
Evènements postérieurs à la clôture50

MEUNIER
Expertise comptable
Audit - Conseil en entreprises

ETATS DE SYNTHESE

COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)		31/12/2025	31/12/2024
Chiffre d'affaires	*Note 1*	108 503	120 522
Autres produits d'exploitation	*Note 2*	1 301	2 575
Achats consommés		-6 135	-5 599
Autres charges externes	*Note 3*	-23 895	-26 727
Impôts et taxes		-2 003	-1 996
Charges de personnel	*Note 4*	-77 451	-89 133
Dotation aux amortissements et provisions	*Note 5*	-1 275	-2 343
Autres charges		-2 869	-881
Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		**-3 823**	**-3 583**
Dotation aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		-719	-787
Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		**-4 541**	**-4 370**
Résultat sur opérations en commun		0	0
Charges et produits financiers	*Note 6*	-335	-2 684
Charges et produits exceptionnels	*Note 7*	19 023	-2 967
Impôt sur les résultats	*Note 8*	-82	-465
Résultat Net des entreprises intégrées		**14 064**	**-10 486**
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	*Note 9*	4	1
Résultat Net de l'ensemble consolidé		**14 069**	**-10 485**
Intérêts minoritaires		-389	-536
RESULTAT NET (part du Groupe)		**14 458**	**-9 949**
Résultat par action (en euros)	*Note 10*	1,91	<1,31>
Résultat dilué par action (en euros)	*Note 10*	1,91	<1,31>

MEUNIER
Expertise comptable
Audit - Conseil en entreprises

MEUNIER
Expertise comptable
Audit - Conseil en entreprises

BILAN ACTIF

(en milliers d'euros)		31/12/2025	31/12/2024
Immobilisations incorporelles	*Note 11*	7 324	12 126
Dont écarts d'acquisition	*Note 11*	*5 787*	*10 328*
Immobilisations corporelles	*Note 12*	821	1 047
Immobilisations financières	*Note 13*	9 425	9 057
Titres mis en Equivalence	*Note 14*	44	40
Actif immobilisé		**17 614**	**22 270**
Stocks et en-cours		11	37
Clients et comptes rattachés	*Note 15*	11 367	20 754
Autres créances et régularisation	*Note 16*	11 100	13 207
Valeurs Mobilières de Placement	*Note 18*	1 588	2 632
Disponibilités	*Note 18*	6 538	5 366
Actif circulant		**30 604**	**41 996**
TOTAL ACTIF		**48 219**	**64 267**

MEUNIER
Expertise comptable
Audit - Conseil en entreprises

BILAN PASSIF

(en milliers d'euros)		31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres			
Capital		757	757
Primes		0	12 305
Réserves et résultat consolidés		873	-26 314
Autres		-862	-152
Capitaux propres groupe		**769**	**-13 405**
Intérêts minoritaires		-144	602
Capitaux propres		**625**	**-12 803**
Provisions pour risques et charges	*Note 17*	**592**	**505**
Emprunts obligataires	*Note 18*	0	1 000
Emprunts et dettes financières	*Note 18*	5 705	20 514
Fournisseurs	*Note 19*	7 338	11 304
Autres dettes et comptes de régularisation	*Note 19*	33 958	43 747
Dettes		**47 001**	**76 565**
TOTAL PASSIF		**48 219**	**64 267**

MEUNIER
Expertise comptable
Audit - Conseil en entreprises

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	Capital	Primes Emission	Réserves et RAN	Ecart de conversion	Résultat Groupe	CAPITAUX GROUPE	CAPITAUX MINO-RITAIRES
Capitaux propres 31/12/2024	**757**	**12 305**	**-16 366**	**-152**	**-9 949**	**-13 405**	**602**
Affectation du résultat au 31/12/2024		-12 305	2 356		9 949	**0**	81
Variation de capital	0					**0**	93
Ecart de change				-18		**-18**	-1
Autres variations			425	-692		**-267**	-530
Résultat au 31/12/2025					14 458	**14 458**	-389
Capitaux 31/12/2025	**757**	**0**	**-13 584**	**-862**	**14 458**	**769**	**-144**

Catégories de titres	Nombre	Valeur nominale (en €)
Actions composant le capital social au début de l'exercice	7 574 968	0,1
Actions composant le capital en fin d'exercice	7 574 968	0,1

MEUNIER
Expertise comptable
Audit - Conseil en entreprises

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

(en milliers d'euros)		31/12/2025	31/12/2024
Résultat net		14 069	-10 485
Résultat des sociétés mises en équivalence		-4	-1
Dotations et reprises		1 913	9 768
Amortissement des écarts d'acquisition		719	787
Variation impôts différés		94	112
Plus ou moins-values de cession		1 186	30
QP de subvention virée en Résultat		0	0
Produits liés aux abandons de créances*		-15 959	-1 611
Capacité d'autofinancement		**2 017**	**1 400**
Variation du besoin en fonds de roulement	*Note 20*	3 237	-7 924
Flux de trésorerie liés à l'activité		**5 254**	**6 524**
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		-135	-170
Variation d'immobilisations financières		-512	- 5 952
Cessions d'immobilisations incorporelles & corporelles		25	28
Acquisition de titres sociétés consolidées		-65	0
Cessions de titres sociétés consolidées		-3 110	0
Incidence des variations de périmètre		0	-426
Variation des dettes sur immobilisations		-176	0
Flux liés aux investissements		**-3 974**	**-6 519**
Augmentation de capital		-11	0
Augmentation de capital minoritaires		-1	0
Dividendes versés aux actionnaires		0	0
Dividendes versés aux minoritaires		81	-102
Augmentation des dettes financières	*Note 18*	259	70
Remboursement des dettes financières		-6	-123
Variation des intérêts courus		0	245
Variation des comptes courants		-440	332
Variation des autres fonds propres		0	0
Subventions d'investissement reçues		0	0
Flux liés aux opérations de financement		**-118**	**422**
Incidence des variations de devises		-1	-1
Variation de la trésorerie		**1 161**	**426**
Trésorerie à l'ouverture	*Note 18*	5 016	4 590
Trésorerie à la clôture	*Note 18*	6 177	5 016
Variation de la trésorerie		**1 161**	**426**

MEUNIER
Expertise comptable
Audit - Conseil en entreprises

Détail des Produits liés aux abandons de créances*

Emprunts bancaires	10 574
Comptes courants de sociétés non intégrées	4 918
Fournisseurs	468
Produits liés aux abandons de créances*	**15 959**

MEUNIER
Expertise comptable
Audit - Conseil en entreprises

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

Partie 1 - Principes et méthodes comptables

Les états financiers consolidés établis en normes françaises de MARE NOSTRUM, à la clôture, sont constitués du bilan, du compte de résultat, du tableau des flux de trésorerie, du tableau de variation des capitaux propres et de la présente annexe.

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont exposées ci-après. Ces méthodes ont été appliquées de façon permanente aux clôtures de l'exercice actuel et du précédent et reposent sur le principe de continuité d'exploitation. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

1.1. Faits marquants

Continuité d'exploitation

Depuis 2023, les conséquences de la crise sanitaire et la conjoncture économique ont durablement impacté les comptes et la trésorerie du groupe Mare Nostrum. Ce dernier a été confronté à des pressions financières accrues en raison d'un ralentissement de ses activités ayant entrainé la mise en place du plan « Horizon 2025 », du remboursement de ses échéances (notamment du PGE) et d'une baisse de l'activité en travail temporaire plus importante que prévu sur le deuxième semestre 2023. Dans ce contexte et face aux incertitudes du marché, la société a souhaité protéger sa trésorerie et a demandé l'ouverture d'une procédure collective auprès du Tribunal de Commerce de Grenoble en date du 22 janvier 2024 avec pour objectifs de protéger les intérêts de l'entreprise, de ses employés et de ses partenaires commerciaux, d'accélérer et de renforcer les actions de réorganisation prévues dans le plan « Horizon 2025 » et d'étudier différentes sources de financement complémentaires pour surmonter les défis financiers auxquels elle est confrontée.

Dans le cadre de sa restructuration, les plans de redressement judiciaire ont été homologués par le Tribunal de Commerce de Grenoble le 21 juillet pour Mare Nostrum et le 4 août pour l'ensemble de ses filiales.

Dans le cadre de cette restructuration, 35 sociétés ont été liquidées en 2024 et 6 au cours de l'exercice 2025 : AC070, NEWGEST, T090, Go Mobilité, Focs Consult et IMNFA.

De même, dans une optique d'optimisation, le groupe a procédé à la fusion de plusieurs entités au cours de l'exercice : 2I020 a absorbé T230, 2I100 a absorbé AC130, AC200 a absorbé AC090 et AC100, C010 absorbe C040, TRIDENTT 050 a absorbé TSI, TRIDENTT 070 a absorbé AC210, TRIDENTT 100 a absorbé AC030, TRIDENTT 160 a absorbé 2I040 et TRIDENTT 110, TRIDENTT 240 a absorbé TRIDENTT 140.

Le groupe a aussi acté en 2025 les cessions d'ATP Groupe et d'Altros Service.

Le paiement de la cession AT PATRIMOINE a été effectué en numéraire ainsi qu'en titres Mare Nostrum détenus par AT Patrimoine. A l'issue de cette opération, le nombre d'actions auto détenues par Mare Nostrum passe ainsi de 330 380 titres (représentant 4,36% du capital) à 588 924 titres (représentant 7,78% du capital).

Par conséquent, le conseil d'administration a arrêté les comptes au 31 décembre 2025 dans une perspective de continuité d'exploitation.

MEUNIER
Expertise comptable
Audit - Conseil en entreprises

Déconsolidations

Le groupe n'exercice plus de contrôle sur 38 sociétés qui sont entrées en procédures de liquidations judiciaires ou ont été liquidées en 2024 et au cours de l'exercice 2025 : 2I 070, 2I 080, 2I 090, 2IP, AC 050, AC 070, AC 080, AC 110, AC 120, AC 140, AC 150, AC 160, AC 170, AC 180, AC 190, AC 220, AC 230, ALTITUDE FACILITIES EVENT, C 020, C 030, EI 020, MAG 020, MN DEVELOPPEMENT, NEW GEST, NRH 030, NRH 31, NRH 69, NRH 75, TERRA NOSTRA DEVELOPPEMENT, TRIDENTT 080, T090, T180, T190, T200, T220, T250, T260, T270.

Entrée de périmètre

Suite à une prise de participation dans le capital de la société AGORUM, cette dernière est entrée dans le périmètre de la consolidation.

1.2. Présentation des comptes en normes françaises

Les comptes consolidés sont établis en conformité avec les normes comptables françaises édictées par le règlement ANC n° 2020-01 du 9 octobre 2020.

Les comptes consolidés sont réalisés à partir des comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2025.

A compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025, les comptes sociaux annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022, homologué par arrêté du 26 décembre 2023, modifiant le règlement ANC n°2014-03 relatif au Plan Comptable Général (PCG).

Ce règlement ANC n°2022-06 se caractérisant notamment par :
La suppression de la technique des transferts de charges au profit d'une comptabilisation directe des remboursements de charges et refacturation en produits et charges courants ;
La comptabilisation en autres produits d'exploitation des cessions d'immobilisations enregistrées précédemment en résultat exceptionnel

1.3. Application des méthodes de référence

La société a utilisé l'ensemble des méthodes de référence prévues par le règlement ANC n° 2020-01 pour l'établissement des comptes consolidés dès lors qu'elles étaient applicables ou significatives.

Les contrats de location financement du Groupe concernent quasi exclusivement des véhicules. La valeur de ces derniers a été jugée non significative. Ainsi, lesdits contrats n'ont pas été retraités.

Ont également été jugés non significatifs les frais de constitution, de transformation ou de premiers établissements.

1.4. Estimations et jugements comptables déterminants

La préparation des états financiers conformément au règlement ANC n°2020-01 nécessite de retenir certaines estimations et hypothèses qui peuvent affecter la valeur comptable de certains éléments d'actifs et de passifs, de produits et charges, ainsi que des informations données dans l'annexe.

Les estimations et les jugements, qui sont continuellement mis à jour, sont fondés sur les informations historiques et sur d'autres facteurs, notamment les anticipations d'évènements futurs jugées raisonnables au vu des circonstances et de la situation économique actuelle.
En fonction de l'évolution de ces hypothèses, les éléments figurant dans les futurs états financiers pourraient être différents des estimations actuelles.

MEUNIER
Expertise comptable
Audit - Conseil en entreprises

Dans le cadre de l'élaboration de ces comptes consolidés, les principaux jugements effectués par la Direction ainsi que les principales hypothèses retenues sont :

- Le suivi des écarts d'acquisition
- L'estimation des provisions pour risques et charges
- La reconnaissance des actifs d'impôts différés
- L'estimation des produits à recevoir liés aux dépenses de formation engagées.

MEUNIER
Expertise comptable
Audit - Conseil en entreprises

1.5. Méthodes de consolidation

Les états financiers regroupent, par la méthode de l'intégration globale, les comptes de toutes les sociétés dans lesquelles MARE NOSTRUM exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif.

Les entreprises sous contrôle conjoint sont consolidées par la méthode de l'intégration proportionnelle. Le contrôle conjoint est le partage du contrôle d'une entreprise exploitée en commun par un nombre limité d'associés ou d'actionnaires.

Les sociétés dans lesquelles MARE NOSTRUM exerce une influence notable sont consolidées par la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable est présumée lorsque l'entreprise consolidante dispose, directement ou indirectement, d'une fraction au moins égale à 20 % des droits de vote de cette entreprise.

1.6. Principes comptables et méthodes d'évaluation

1.6.1. Transactions éliminées dans les états financiers consolidés

Les opérations réalisées entre des filiales consolidées sont éliminées en totalité, ainsi que les créances et dettes qui en résultent. De même, les résultats internes au Groupe (résultats de cession et dividendes internes, provisions sur filiales, marges incluses dans les stocks) sont éliminés du résultat.

L'élimination des profits et des pertes entre deux sociétés en intégration globale est pratiquée en totalité, puis répartie entre les intérêts du groupe et les intérêts minoritaires dans l'entreprise ayant réalisé le résultat. Les opérations entre une entreprise en intégration globale et une entreprise en intégration proportionnelle sont éliminées au pourcentage d'intégration de l'entreprise contrôlée conjointement.

Les gains découlant des transactions avec les entreprises mises en équivalence sont éliminés par la contrepartie des titres mis en équivalence à concurrence des parts d'intérêt du Groupe dans l'entreprise.

1.6.2. Regroupements d'entreprises et écarts d'acquisition

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés en utilisant la méthode de l'acquisition. Cette méthode implique la comptabilisation des actifs identifiables, des passifs identifiables et des passifs éventuels pris en charge lors d'un regroupement d'entreprises à leur juste valeur à la date d'acquisition.

A l'occasion de la première consolidation des filiales et participations du Groupe, il est procédé, dans un délai d'un an suivant l'exercice d'acquisition, à l'évaluation de l'ensemble des éléments identifiables acquis.

Postérieurement à leur affectation, l'ensemble des écarts d'évaluation suit les règles comptables propres à leur nature.

L'écart constaté entre le coût d'acquisition des titres des sociétés consolidées et la quote-part d'intérêt du Groupe dans l'évaluation à la juste valeur des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition constitue l'écart d'acquisition.

Ils sont considérés comme ayant une durée non limitée et font l'objet d'un test de valeur par unité génératrice de trésorerie chaque année et plus s'il existe des indices de perte de valeur. Les unités génératrices de trésorerie correspondent aux activités exercées par le Groupe : Intérim, Recrutement, Formation et Portage.

MEUNIER
Expertise comptable
Audit - Conseil en entreprises

La valeur d'utilité estimée par la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés est déterminée selon les principes suivants :

- Les flux de trésorerie (avant impôt) sont issus de projections à moyen terme (5 ans) élaborés par le Groupe
- Le taux d'actualisation est déterminé en incluant des hypothèses de taux d'intérêt et de risque répondant à la définition du coût moyen pondéré du capital ; ce taux est un taux après impôts appliqué à des flux de trésorerie après impôts.
- La valeur terminale est calculée par actualisation à l'infini du flux de trésorerie normatif, déterminé sur la base d'un taux de croissance perpétuelle.
- La progression du chiffre d'affaires retenue est en accord avec l'organisation et les investissements actuels. Elle ne tient donc compte que des restructurations qui seraient déjà engagées à la date des tests et se base sur les investissements de renouvellement et non sur ceux de croissance.

Si la valeur actuelle devient inférieure à la valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à sa valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

Les écarts d'acquisition négatifs correspondent généralement soit à une acquisition effectuée dans des conditions avantageuses soit à une rentabilité insuffisante de l'entreprise acquise. Ils sont comptabilisés en provisions pour risques et charges.

1.6.3. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Les immobilisations incorporelles sont de différentes natures :

- des logiciels, sites Internet, créations d'extranets…
- des frais de constitution amortis sur une durée de 5 ans selon le mode linéaire,
- des marques achetées (non amorties) : la société est titulaire d'un droit légal (droit de propriété industrielle). L'acquisition de ce droit constitue en principe une présomption de contrôle suffisante dans la mesure où il est opposable aux tiers et peut ainsi leur restreindre l'accès aux avantages générés par l'élément. Les marques acquises sont ainsi comptabilisées en immobilisations pour leur coût d'acquisition. Ces marques ne sont pas amortissables, la durée de consommation des avantages économiques n'étant pas limitée à l'acquisition. Les marques sont valorisées au coût d'achat et font l'objet d'un test de dépréciation en cas d'indice de perte de valeur,
- des frais de recherche et développement. Les frais de développement peuvent être comptabilisés à l'actif s'ils se rapportent à des projets nettement individualisés, ayant de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale - ou de viabilité économique pour les projets de développement pluriannuels associatifs. Ceci implique de respecter l'ensemble des critères suivants :
 - la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
 - l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
 - la capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
 - la capacité de l'immobilisation incorporelle à générer des avantages économiques futurs probables. L'entité doit démontrer, entre autres choses, l'existence d'un marché pour la production issue de l'immobilisation incorporelle ou pour l'immobilisation incorporelle elle-même ou, si celle-ci doit être utilisée en interne, son utilité ;

MEUNIER
Expertise comptable
Audit - Conseil en entreprises

- la disponibilité de ressources (techniques, financières et autres) appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ; et,
- la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Les méthodes et durées d'amortissements utilisées pour les immobilisations incorporelles sont les suivantes :

Nature des biens immobilisés	Mode	Durée
Frais de constitution	Linéaire	5 ans
Frais de recherche et développement	Linéaire	3 à 5 ans
Concessions et droits similaires	Linéaire	3 ans
Marques	Non amortissables	
Autres immobilisations incorporelles	Linéaire	3 à 4 ans

1.6.4. Immobilisations corporelles

Les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs iront au Groupe sont comptabilisés en immobilisations.

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition ou de production diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Lorsque des composants des immobilisations corporelles ont des durées d'utilisation différentes, ils sont enregistrés en tant qu'immobilisations corporelles distinctes. Les amortissements sont comptabilisés en charge selon le mode linéaire sur la durée d'utilisation estimée pour chaque composant.

Lorsque des événements ou des situations nouvelles donnent lieu à des indices de pertes de valeur, des tests de dépréciation sont effectués. La valeur nette comptable de l'actif est alors comparée à sa valeur recouvrable. Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de ces actifs, une dépréciation est comptabilisée.
Les immobilisations corporelles sont de différentes natures :

- installations techniques
- installations générales et agencements : notamment liés à l'aménagement des agences.
- matériels de transport
- matériels informatiques : essentiellement des ordinateurs, imprimantes.
- mobilier : notamment du mobilier de bureau nécessaire à l'aménagement des agences.

Les méthodes et durées d'amortissements utilisées pour les immobilisations corporelles sont les suivantes :

Nature des biens immobilisés	Mode	Durée
Installations techniques	Linéaire	3 à 8 ans
Installations et agencements divers	Linéaire	3 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire	3 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 8 ans

MEUNIER
Expertise comptable
Audit - Conseil en entreprises

1.6.5. Immobilisations financières

Les actifs financiers figurent au bilan à leur coût d'acquisition diminué des éventuelles pertes de valeur.

Les immobilisations financières sont constituées de :

- prêts au personnel,
- l'effort construction pour certaines sociétés ayant opté pour l'activation,
- dépôts et cautionnements,
- fonds de garantie (liés à l'organisme d'affacturage et aux sociétés de cautions financières),
- titres des sociétés non consolidées (ces titres sont détaillés dans la **Note 13**).

Lorsque la valeur d'inventaire des titres de participation non consolidés s'avère inférieure à la valeur brute comptable, il est constitué, à concurrence de la différence relevée, une provision pour dépréciation. La valeur d'inventaire des titres de participation correspond à leur valeur d'usage pour la Société ; elle est déterminée par rapport à sa quote-part dans les capitaux propres des entreprises concernées, éventuellement corrigée pour tenir compte des perspectives de développement et de résultat.
Les titres mis en équivalence sont décrits dans la **Note 14.**

1.6.6. Clients et comptes rattachés

Les créances clients sont initialement comptabilisées à leur juste valeur, déduction faite des provisions pour dépréciation.

Une provision pour dépréciation des créances clients est constituée lorsqu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du Groupe à recouvrer l'intégralité des montants dus dans les conditions initialement prévues lors de la transaction.

Des difficultés financières importantes rencontrées par le débiteur, la probabilité d'une faillite ou d'une restructuration financière du débiteur et une défaillance ou un défaut de paiement constituent des indicateurs de dépréciation d'une créance.

Les taux de dépréciation appliqués sont :

- 100 % en cas de Liquidation Judiciaire
- 80 % en cas de Redressement Judiciaire
- 50 % en cas de Procédure de Sauvegarde ou Litige avéré

L'application de ces règles est complétée par une revue au cas par cas, pouvant donner lieu à des dépréciations complémentaires, des créances des clients n'étant pas dans l'une des catégories ci-dessus énoncées.

Le montant de la provision est comptabilisé au compte de résultat en dotations aux provisions.

MARE NOSTRUM a par ailleurs souscrit une assurance-crédit qui couvre une partie des risques d'impayés et peut permettre au Groupe d'être indemnisé en cas de non-paiement de ses créances commerciales issues de son activité travail temporaire. Lorsqu'une nouvelle créance douteuse est transférée à l'assurance-crédit, elle est enregistrée en perte irrécouvrable dès lors que l'assurance

MEUNIER
Expertise comptable
Audit - Conseil en entreprises

indemnise la société. Tant que l'assurance n'a pas confirmé sa prise en charge, une provision pour dépréciation est constatée.

Pour certains clients, le Groupe a recours à l'affacturage. Le montant des créances cédées à l'organisme vient en diminution de l'actif.

Le coût du recours aux organismes d'affacturage présente deux volets :

- Une commission est versée à l'organisme d'affacturage. Cette commission a pour assiette les montants décaissés sur les lignes mises à disposition par l'organisme d'affacturage. Le montant de cette commission est comptabilisée en charges externes d'exploitation ;
- Des intérêts sont également payés à l'organisme d'affacturage et sont fonction du délai de paiement des factures (comptabilisés en charges financières).

Par ailleurs, le factor constitue un fonds de garantie comptabilisé en immobilisations financières à l'actif de la société.

1.6.7. Disponibilités et valeurs mobilières de placement

La rubrique « Disponibilités » comprend les liquidités, les dépôts bancaires à vue, les autres placements à court terme très liquides ayant des échéances initiales inférieures ou égales à trois mois et les découverts bancaires. Les découverts bancaires figurent au passif du bilan, dans les « emprunts et dettes financières ».

Les « valeurs mobilières de placement » sont évaluées à leur coût historique.

1.6.8. Emprunts

Les passifs financiers comprennent les emprunts et autres dettes porteuses d'intérêts.

Les coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'émission d'un passif sont étalés linéairement sur la durée du passif concerné.

Dans le cadre du plan de restructuration MARE NOSTRUM a bénéficié d'un abandon de créance de la part des établissements de crédit.

1.6.9. Provisions pour risques et charges

Une provision pour risques et charges est comptabilisée si :

- le Groupe a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'un événement passé, existant indépendamment d'actions futures du Groupe,
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation,
- le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

1.6.10. Engagements de retraites et assimilés

Les engagements de retraite sont évalués en application de la recommandation ANC n°2013-02.

Le Groupe est tenu de verser une indemnité lors du départ à la retraite d'un salarié (régime à prestations définies). L'indemnité versée est un multiple du salaire mensuel de fin de carrière. Le

MEUNIER
Expertise comptable
Audit - Conseil en entreprises

nombre de mois dépend de l'ancienneté du salarié dans le Groupe au moment de son départ à la retraite, de la convention collective et du statut du salarié. Les droits ont été calculés sur une base linéaire entre la date à laquelle les services rendus par les membres du personnel ont commencé à générer des droits à prestation en vertu du régime (date d'entrée dans le Groupe) et la date à laquelle les services supplémentaires rendus par les membres du personnel ne génèreront pas un montant significatif de droit à prestations supplémentaires en vertu du régime (soit la date de départ en retraite).

L'estimation des engagements prend en compte la probabilité pour un salarié d'être vivant dans l'entreprise à la date de son départ à la retraite. Elle est pondérée par un taux d'actualisation financier qui varie chaque année et qui est publié.

D'autre part, l'étude actuarielle est réalisée à partir de paramètres économiques, sociaux et techniques propres aux entités consolidées. Ces paramètres sont les suivants au 31 décembre 2025 :

Taux de progression des salaires =	2%
Age de départ à la retraite =	67 ans pour les cadres et 65 ans pour les non-cadres
Taux de rotation des salariés =	1% pour les cadres et 2% pour les non-cadres
Table de mortalité utilisée =	TV 88/90
Taux d'actualisation financier =	4,04%

Le départ intervient à l'initiative du salarié.

Ils étaient les suivants au 31 décembre 2024 :

Taux de progression des salaires =	2%
Age de départ à la retraite =	67 ans pour les cadres et 65 ans pour les non-cadres
Taux de rotation des salariés =	1% pour les cadres et 2% pour les non-cadres
Table de mortalité utilisée =	TV 88/90
Taux d'actualisation financier =	3,38%

Le départ intervient à l'initiative du salarié.

1.6.11. Impôts différés

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable pour les différences temporaires existantes entre les bases comptables et les bases fiscales des actifs et des passifs consolidés (à l'exception des écarts d'acquisition et des participations dans les filiales). Ils sont calculés en appliquant le dernier taux d'impôt voté ou quasiment voté applicable à la période de reversement attendue.

Les effets dus aux changements des taux d'impôt s'inscrivent en compte de résultat de l'exercice au cours duquel le changement de taux est annoncé.

Les actifs d'impôts différés relatifs aux déficits fiscaux reportables ne sont comptabilisés que dans la mesure où ils peuvent être imputables sur des différences temporaires taxables ou sur des bénéfices fiscaux futurs. L'imputation sur les bénéfices fiscaux futurs est prise en compte lorsqu'il existe une probabilité suffisante de réalisation ou de recouvrement évaluée à partir d'éléments prévisionnels disponibles validés par la direction du Groupe. En pratique, les prévisions sont retenues, par prudence, sur une durée de quatre ans.

Les impôts différés ont été évalués aux taux d'impôts nationaux dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé et le passif réglé. Le taux retenu est de 25%.

MEUNIER
Expertise comptable
Audit - Conseil en entreprises

1.6.12. Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le Groupe est spécialisé dans les métiers des ressources humaines, du BTP, de l'industrie, du transport, de la logistique et des services. Ceci s'articule autour de plusieurs activités :

- Une activité de travail temporaire, réunissant 5 marques (Tridentt Travail Temporaire, illico intérim, Ceres, Celtic Travail Temporaire, Infinity Interim)
- Une activité de recrutement : Neptune RH (réseau de cabinet de conseil en recrutement présent en France, au Portugal, en Pologne et en Roumanie), et LINKEYS (application de recrutement basé sur la cooptation)
- Une activité de formation articulée autour de plusieurs marques : Platinium CQFT, Contact D Pro, Focs Consult et AT Patrimoine. Le CA d'AT Patrimoine n'a été consolidé que sur 8 mois sur l'exercice 2025.
- Une activité de portage salarial (Altros) et d'accompagnement à la mobilité professionnelle (GO Mobilité).
- Une activité de prestations de services RH incluant une plateforme *back-office* destinée aux ETT des secteurs médical et médico-social (Inalvea Développement, UNI'TT), ainsi qu'un acteur de la prestation de services intervenant notamment dans le domaine de la culture (L'Agence Unique)
- Des activités annexes : activités des sociétés holdings

L'ensemble du chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, net de rabais, remises et ristournes, de la TVA et des autres taxes.

Les prestations de services sont comptabilisées au moment où le service est rendu. Les ventes de produits sont comptabilisées lors de la livraison et du transfert du titre de propriété.

1.6.13. Contrats de location financement

Les contrats de location financement de la société n'ont pas été jugés significatifs et n'ont donc pas été retraités.

1.6.14. Conversion des filiales en devise

Comme préconisé par le règlement ANC n° 2020-01, les modes de conversion des comptes des filiales étrangères ont été appliqués selon le caractère autonome ou non des filiales concernées :

Selon la méthode du cours historique si l'entreprise est non autonome,
Selon la méthode du cours de clôture si l'entreprise est autonome.

Les filiales concernées sont les sociétés roumaines ACVILA, et la société suisse LINKEYS.

1.6.15. Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.
Le résultat dilué par action est déterminé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.
Si la prise en compte, pour le calcul du résultat par action, des instruments donnant droit au capital de façon différée, génère un effet anti-dilutif, ces instruments ne sont pas pris en compte.

MEUNIER
Expertise comptable
Audit - Conseil en entreprises

1.6.16. Information sectorielle

Une répartition du chiffre d'affaires par métier est opérée selon les axes suivants :

- Intérim,
- Recrutement,
- Formation,
- Portage & Mobilité,
- Prestations de services RH & Autres

La répartition du chiffre d'affaires par zones géographiques s'effectue sur la base de la destination du chiffre d'affaires.

1.6.17. Distinction résultat courant / résultat exceptionnel

Le résultat courant enregistre les produits et charges relatifs à l'activité courante de l'entreprise.

Les éléments non récurrents des activités ordinaires sont portés en résultat courant. Il s'agit notamment des éléments suivants :

- Dotations et reprises d'amortissements,
- Dotations et reprises de dépréciation des créances.

Les éléments exceptionnels, hors activités ordinaires, constituent le résultat exceptionnel.

MEUNIER
Expertise comptable
Audit - Conseil en entreprises

Partie 2 - Périmètre de consolidation

A la clôture, le périmètre de consolidation se présente comme suit :

Société	Type	31/12/2025			31/12/2024		
		% Intérêt	% Contrôle	Méthode	% Intérêt	% Contrôle	Méthode
MARE NOSTRUM	Société mère						
2I 010	Société opérationnelle	88,85	93,62	IG	83,51	88,00	IG
2I 020	Société opérationnelle	89,01	83,37	IG	97,84	98,44	IG
2I 030	Société opérationnelle	91,95	96,89	IG	91,95	96,89	IG
2I 040	Société opérationnelle	Non applicable			100,00	100,00	IG
2I 050	Société opérationnelle	72,12	76,00	IG	72,12	76,00	IG
2I 060	Société opérationnelle	76,00	76,00	IG	76,00	76,00	IG
2I 100	Société opérationnelle	77,60	77,60	IG	83,49	83,49	IG
2ID	Société holding	94,90	94,90	IG	94,90	94,90	IG
AC 020	Société opérationnelle	80,00	80,00	IG	80,00	80,00	IG
AC 030	Société opérationnelle	Non applicable			94,90	94,90	IG
AC 060	Société opérationnelle	80,00	80,00	IG	80,00	80,00	IG
AC 070	Société opérationnelle	Non applicable			94,90	94,90	IG
AC 090	Société opérationnelle	Non applicable			100,00	100,00	IG
AC 100	Société opérationnelle	Non applicable			100,00	100,00	IG
AC 130	Société opérationnelle	Non applicable			75,84	75,84	IG
AC 200	Société opérationnelle	97,79	97,79	IG	94,00	94,00	IG
AC 210	Société opérationnelle	Non applicable			94,00	94,00	IG
ACVILA	Société opérationnelle	51,00	51,00	IG	51,00	51,00	IG
AGORUM	Société opérationnelle	98,94	100,00	IG	Non applicable		
ALTROS INGENIERIE	Société opérationnelle	Résultat retenu jusqu'à la date de cession		IG	70,00	100,00	IG
ALTROS IT	Société opérationnelle	Résultat retenu jusqu'à la date de cession		IG	65,80	94,00	IG
ALTROS MANAGEMENT	Société opérationnelle	Résultat retenu jusqu'à la date de cession		IG	65,80	94,00	IG
ALTROS	Société opérationnelle	Résultat retenu jusqu'à la date de cession		IG	70,00	100,00	IG
ALTROS SERVICES	Société opérationnelle	Résultat retenu jusqu'à la date de cession		IG	70,00	70,00	IG
ALTROS TALENTS	Société opérationnelle	Résultat retenu jusqu'à la date de cession		IG	65,80	94,00	IG

MEUNIER
Expertise comptable
Audit - Conseil en entreprises

ARCADIA AURA	Société opérationnelle	94,00	94,00	IG	94,00	94,00	IG
ARCADIA BFC	Société opérationnelle	94,00	94,00	IG	94,00	94,00	IG
AT PATRIMOINE	Société opérationnelle	Résultat retenu jusqu'à la date de cession		IG	89,99	89,99	IG
C010	Société opérationnelle	Non applicable			76,00	76,00	IG
C040	Société opérationnelle	76,00	76,00	IG	76,00	76,00	IG
CELTIC INTERIM	Société opérationnelle	83,70	99,89	IG	83,70	99,89	IG
CONTACT D PRO	Société opérationnelle	40,00	40,00	MEE	40,00	40,00	MEE
E-INTERIM SOLUTIONS	Société opérationnelle	97,86	97,86	IG	97,86	97,86	IG
ELP01	Société opérationnelle	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
ELP02	Société opérationnelle	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
ELP06	Société opérationnelle	94,00	94,00	IG	94,00	94,00	IG
FOCS CONSULT	Société opérationnelle	76,00	76,00	IG	76,00	76,00	IG
GO MOBILITE	Société opérationnelle	70,00	70,00	IG	70,00	70,00	IG
IMNFA	Société opérationnelle	94,00	94,00	IG	94,00	94,00	IG
INALVEA DEVELOPPEMENT	Société opérationnelle	80,00	80,00	IG	80,00	80,00	IG
L'AGENCE UNIQUE	Société opérationnelle	76,00	76,00	IG	76,00	76,00	IG
LINKEYS	Société opérationnelle	90,84	89,86	IG	90,84	89,86	IG
LINKEYS FRANCE	Société opérationnelle	90,84	100,00	IG	90,84	100,00	IG
M010	Société opérationnelle	83,79	83,79	IG	83,79	83,79	IG
NEPTUNE RH	Société opérationnelle	89,99	89,99	IG	89,99	89,99	IG
NEW GEST	Société opérationnelle	Non applicable			94,00	94,00	IG
NRH 010	Société opérationnelle	94,00	94,00	IG	94,00	94,00	IG
NRH 020	Société opérationnelle	76,00	76,00	IG	76,00	76,00	IG
NRH APT	Société opérationnelle	76,00	76,00	IG	76,00	76,00	IG
PLATINIUM	Société opérationnelle	99,61	99,61	IG	99,61	99,61	IG
TRIDENTT 050	Société opérationnelle	81,00	81,00	IG	76,00	76,00	IG
TRIDENTT 070	Société opérationnelle	94,00	94,00	IG	94,00	94,00	IG
TRIDENTT 090	Société opérationnelle	Non applicable			100,00	100,00	IG
TRIDENTT 100	Société opérationnelle	97,26	97,26	IG	97,69	97,69	IG
TRIDENTT 110	Société opérationnelle	Non applicable			99,78	99,78	IG

MEUNIER
Expertise comptable
Audit - Conseil en entreprises

TRIDENTT 120	Société opérationnelle	77,08	77,08	IG	77,08	77,08	IG
TRIDENTT 140	Société opérationnelle	Non applicable			94,00	94,00	IG
TRIDENTT 150	Société opérationnelle	94,00	94,00	IG	94,00	94,00	IG
TRIDENTT 160	Société opérationnelle	95,41	95,41	IG	94,00	94,00	IG
TRIDENTT 170	Société opérationnelle	84,00	84,00	IG	84,00	84,00	IG
TRIDENTT 230	Société opérationnelle	Non applicable			76,00	76,00	IG
TRIDENTT 240	Société opérationnelle	94,00	94,00	IG	94,00	94,00	IG
TRIDENTT SAVOIE INTERIM	Société opérationnelle	Non applicable			93,41	93,41	IG
TRIDENTT SECOND OEUVRE	Société opérationnelle	83,35	83,35	IG	83,35	83,35	IG
UNI'TT	Société opérationnelle	50,00	50,00	IG	50,00	50,00	IG

Société hors périmètre

MARE NOSTRUM n'exerce plus le contrôle sur les sociétés en liquidation judiciaire suivantes :

- 2I 070
- 2I 080
- 2I 090
- 2IP
- AC 050
- AC 070
- AC 080
- AC 110
- AC 120
- AC 140
- AC 150
- AC 160
- AC 170
- AC 180
- AC 190
- AC 220
- AC 230
- ALTITUDE FACILITIES EVENT
- C020
- C030
- EI020
- MAG020
- MN DEVELOPPEMENT
- NEW GEST
- NRH 030
- NRH 31
- NRH 69
- NRH 75
- TERRA NOSTRA DEVELOPPEMENT
- TRIDENTT 080
- TRIDENTT 090
- TRIDENTT 180
- TRIDENTT 190

MEUNIER
Expertise comptable
Audit - Conseil en entreprises

- TRIDENTT 200
- TRIDENTT 220
- TRIDENTT 250
- TRIDENTT 260
- TRIDENTT 270

MEUNIER
Expertise comptable
Audit - Conseil en entreprises

Partie 3 - Notes sur les postes du compte de résultat

Note 1 - Chiffre d'affaires

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Vente de marchandises	1 261	809
Production vendue biens	0	0
Production vendue services	106 409	118 548
Produits des activités annexes	833	1 165
Chiffre d'affaires	**108 503**	**120 522**

La répartition du chiffre d'affaires par métier est la suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Travail Temporaire	90 577	94 717
Recrutement	642	754
Formation	8 741	11 006
Portage & Mobilité	5 202	9 308
Prestations de services RH & Autres	3 341	4 736
Chiffre d'affaires	**108 503**	**120 522**

L'activité travail temporaire totalise un chiffre d'affaires annuel de 90.6 M€ en 2025 contre 94.7M€ en 2024.
Sur l'exercice 2025, à périmètre comparable (c'est-à-dire chiffre d'affaires 2024 retraité des sociétés liquidées en 2025) l'activité principale du groupe diminue de 2.5%.
Le niveau d'activité de la division formation, 8.7 M€ en 2025 contre 11 Me en 2024, est impacté par la cession de ATP, dont le chiffre d'affaires de l'exercice est retenu pour une période de 8 mois en 2025 contre un exercice entier en 2024.
La division portage et mobilité voit son chiffre d'affaires passer de 9.3 Me en 2024 à 5.2 M€ sur l'exercice 2025, conséquence de la cession de ALTROS, dont le chiffre d'affaires n'est retenu que pour 8 mois sur l'exercice.

Le chiffre d'affaires global est en baisse de 10%.

MEUNIER
Expertise comptable
Audit - Conseil en entreprises

Le chiffre d'affaires par zone géographique se présente ainsi :

Libellé	31/12/2025	France	Europe	Autres
Ventes de marchandises	1 261	1 261	0	0
Production vendue Services	106 409	104 570	1 312	511
Produits des act. annexes	833	815	0	18
Chiffre d'affaires	**108 503**	**106 646**	**1 312**	**529**

Libellé	31/12/2024	France	Europe (hors France)	Autres
Ventes de marchandises	809	809	0	0
Production vendue Biens	0	0	0	0
Production vendue Services	118 548	116 410	1 237	901
Produits des act. annexes	1 165	1 088	7	69
Chiffre d'affaires	**120 522**	**118 307**	**1 245**	**970**

Note 2 - Autres produits d'exploitation

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Produits de cession des immobilisations cédées	723	0
Subventions d'exploitation	104	141
Reprises amortissements et provisions	149	327
Transferts de charges	0	1 870
Autres produits	326	236
Autres produits d'exploitation	**1 301**	**2 575**

A compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025, les comptes sociaux annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022, homologué par arrêté du 26 décembre 2023, modifiant le règlement ANC n°2014-03 relatif au Plan Comptable Général (PCG).

Ce règlement ANC n°2022-06 se caractérisant notamment par :

- La suppression de la technique des transferts de charges au profit d'une comptabilisation directe des remboursements de charges et refacturation en produits et charges courants ;

MEUNIER
Expertise comptable
Audit - Conseil en entreprises

- La comptabilisation en autres produits d'exploitation des cessions d'immobilisations enregistrées précédemment en résultat exceptionnel.

MEUNIER
Expertise comptable
Audit - Conseil en entreprises

Note 3 - Autres charges et charges externes

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Sous-traitance	1 852	2 894
Loyers	4 743	6 660
Assurance	644	865
Honoraires	2 030	2 649
Communication et publicité	421	392
Voyages et déplacements	13 110	11 364
Services bancaires	909	1 332
Autres achats et charges externes	186	571
Autres charges externes	**23 895**	**26 727**

Note 4 - Charges de personnel

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Salaires et traitements	62 655	70 445
Charges sociales	14 796	18 670
Participation / Intéressement	0	18
Charges de personnel	**77 451**	**89 133**

L'effectif du groupe à la clôture se présente ainsi par catégorie* :

Catégories	31/12/2025	31/12/2024
Permanents	207	317
Intérimaires	1 464	1 711
Effectif	**1 671**	**2 027**

* Les effectifs permanents sont mentionnés en « équivalent temps plein », hors sociétés cédées au cours de l'exercice.

MEUNIER
Expertise comptable
Audit - Conseil en entreprises

Note 5 - Dotations aux amortissements et provisions

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Dotations aux amortissements sur immobilisations	501	1 334
Dotations aux provisions sur immobilisations	0	355
Dotations aux provisions sur actif circulant	169	588
Dotations aux provisions pour risques et charges	605	66
Dotations aux amortissements et provisions	**1 275**	**2 343**

Note 6 - Résultat financier

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Produits de participations	0	3
Produits des autres immobilisations financières	0	-1
Différences positives de change	32	37
Produits nets sur cession de VMP	3	8
Autres intérêts et produits assimilés	155	17
Reprises sur provisions et transferts de charges	34	1
Total des produits financiers	**224**	**63**
Intérêts et charges assimilées	-66	548
Différences négatives de change	25	48
Charges nettes sur cession de VMP	0	0
Autres charges financières	9	0
Dotations aux provisions	591	2 151
Total des charges financières	**559**	**2 747**
Résultat financier	**-335**	**-2 684**

MEUNIER
Expertise comptable
Audit - Conseil en entreprises

En 2024, Les dotations aux provisions financières concernaient principalement des dépréciations de titres de sociétés hors groupe. Ces sociétés hors groupe sont essentiellement des sociétés dont la liquidation judiciaire est intervenue en 2024.

MEUNIER
Expertise comptable
Audit - Conseil en entreprises

Note 7 - Résultat exceptionnel

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	8	199
Produits de cession d'immobilisations	0	28
Autres produits exceptionnels sur opérations en capital	21 669	7 106
Reprises sur provisions et transferts de charges	111	197
Total des produits exceptionnels	**21 788**	**7 530**
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	92	776
VNC des immobilisations cédées	0	58
Autres charges exceptionnelles sur opérations en capital	1 874	3 865
Dotations exceptionnelles aux provisions	799	5 798
Total des charges exceptionnelles	**2 765**	**10 497**
Résultat exceptionnel	**19 023**	**-2 967**

Les produits exceptionnels concernent principalement les ajustements de dettes liés aux procédures collectives.

Note 8 - Impôts

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Impôt sur les sociétés	34	353
Impôt différé	48	112
Charge d'impôt	**82**	**465**

Le Groupe n'a pas opté pour le dispositif de l'intégration fiscale.
Le sous-groupe ATP avait opté pour le régime de l'intégration fiscale en 2024.

Déficits reportables :

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Déficit reportable initial	42 903	**44 784**
Déficit reportable consommé	22 068	**1 881**
Déficit reportable net	20 835	**42 903**

MEUNIER
Expertise comptable
Audit - Conseil en entreprises

Preuve d'impôt :

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
RESULTAT NET	**14 069**	**-10 485**
Impôt sur les sociétés	34	353
IS Différé	48	112
Sous-Total Impôt	**82**	**465**
Résultat avant IS	**14 151**	**-10 020**
Taux IS	25%	25%
IS Théorique	**3 538**	**-2 505**
Ecart IS théorique / IS Réel	**-3 456**	**2 970**
ECART	**0**	**0**
Déficits reportables	**0**	**2 967**
Autres décalages temporaires	**23**	**0**
Différences permanentes	**478**	**-96**
Différence de taux stés	**-17**	**88**
Effet de l'imposition à taux réduit	**0**	**0**
Autres différences	**-3 939**	**11**
Impôts expliqués	**-3 456**	**2 970**

MEUNIER
Expertise comptable
Audit - Conseil en entreprises

Note 9 – Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence

La quote-part présente la variation suivante :

	31/12/2025	31/12/2024
Résultats des sociétés mises en équivalence	**4**	**1**

Le résultat des sociétés mises en équivalence est déterminé en appliquant le pourcentage d'intérêts aux résultats des sociétés concernées. Ainsi, les variations constatées sont fonction des résultats.
Une seule société est intégrée selon la méthode de la mise en équivalence : CONTACT D PRO.

Note 10 – Résultat par action et résultat dilué par action

Le résultat net par action est obtenu en ramenant le résultat net au nombre pondéré d'actions en cours de l'exercice (soit 7 574 968 actions).

Le résultat net dilué par action est calculé par rapport au nombre moyen pondéré d'actions en circulation incluant la conversion potentielle de toutes les actions pouvant avoir un effet dilutif. Les bons de souscription d'actions liés aux obligations convertibles représentent des éléments dilutifs.

Il se présente de la façon suivante :

	31/12/2025	31/12/2024
Résultat net (part du Groupe) (en millier d'euros)	14 458	- 9 949
Nombre d'actions	7 574 968	7 574 968
Résultat par action (en euros)	1,91	- 1,31
nombre d'actions comprenant les éléments dilutifs	7 574 968	7 574 968
Résultat dilué par action 'en euros)	1,91	- 1,31

MEUNIER
Expertise comptable
Audit - Conseil en entreprises

Partie 4 - Notes sur les postes du bilan

Note 11 - Immobilisations incorporelles

Les écarts d'acquisition sont inclus dans les immobilisations incorporelles.

(en milliers d'euros)	Brut	Amortissements / dépréciations	Net
Valeur au 31/12/2024	14 442	-4 114	10 328
Ecart d'acquisition constaté au cours de l'exercice	208	0	208
Sortie	-7 731	3 701	-4 030
Autres variations	0	0	0
Dotation de l'exercice	0	-719	-719
Ecarts d'acquisition	**6 919**	**-1 132**	**5 787**

Les sorties d'écart d'acquisition concernent les sociétés en liquidation judiciaires et les sociétés cédées.

Les immobilisations incorporelles se présentent ainsi :

(en milliers d'euros)	Brut	Amortissements	Net	31/12/2024
Ecarts d'acquisition	6 919	1 132	5 787	10 328
Frais d'établissement	22	22	0	2
Frais de recherche et développement	2 278	2 174	104	189
Concessions, Brevets, Droits similaires	2 670	1 253	1 417	1 561
Fonds de commerce	2	0	2	2
Autres immobilisations incorporelles	1 645	1 633	12	43
Avances & acomptes /Immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Immobilisations incorporelles	**13 538**	**6 214**	**7 324**	**12 126**

Le poste « Concession, Brevets, Droits similaires » est composé principalement de la marque AL&CO acquise par MARE NOSTRUM auprès de la société AL&CO DEVELOPPEMENT pour 1,2 M€ sur la base d'une valeur estimée à dire d'expert indépendant.

Aucun indice de perte de valeur n'a été constaté sur la période.

MEUNIER
Expertise comptable
Audit - Conseil en entreprises

La variation des immobilisations incorporelles se présente ainsi :

(en milliers d'euros)	31/12/2024	Acquisitions / Dotations	Cessions	Reclasse-ments	Autres variations	31/12/2025
Ecarts d'acquisition	14 442	208	0	0	-7 731	6 919
Amortissements des écarts d'acquisition	-4 114	-719	0	0	3 701	-1 132
Frais d'établissement	25	0	0	0	-3	22
Amortissements des frais d'établissement	-23	0	0	0	1	-22
Frais de recherche et de développement	2 278	0	0	0	0	2 278
Amortissements des frais de recherche et de développement	-2 089	-85	0	0	0	-2 174
Concessions, brevets, droits similaires	3 091	0	-7	25	-439	2 670
Amortissements des concessions, brevets, droits similaires	-1 530	-104	65	0	315	-1 253
Fonds de commerce	2	0	0	5 098	-5 098	2
Amortissements des fonds de commerce	0	0	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	1 624	0	-4	-25	51	1 645
Amortissements des autres immobilisations incorporelles	-1 581	-6	4	0	-51	-1 633
Immobilisations incorporelles	**12 126**	**-914**	**58**	**5 098**	**-9 044**	**7 324**

MEUNIER
Expertise comptable
Audit - Conseil en entreprises

Note 12 - Immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)	Brut	Amortissements / dépréciations	Net	31/12/2024
Terrains	0	0	0	0
Constructions	9	9	0	0
Installations Techniques, Matériel & Outillage	259	135	124	75
Autres immobilisations corporelles	3 533	2 836	697	972
Immobilisations en cours	0	0	0	0
Avances & acomptes /Immobilisations corporelles	0	0	0	0
Immobilisations corporelles	**3 801**	**2 980**	**821**	**1 047**

La variation des immobilisations corporelles se présente ainsi :

(en milliers d'euros)	31/12/2024	Acquisitions / Dotations	Cessions	Reclasse-ments	Autres variations	31/12/2025
Terrains	0	0	0	0	0	0
Dépréciations des terrains	0	0	0	0	0	0
Constructions	27	0	-18	0	0	9
Amortissements des Constructions	-27	0	18	0	0	-9
Installations techniques, matériel et outillage	188	75	-4	0	0	259
Amortissements des installations techniques, matériel et outillage	-113	-26	4	0	0	-135
Autres immobilisations corporelles	3 972	60	-130	0	-369	3 533
Amortissements des autres immobilisations corporelles	-3 000	-263	140	0	288	-2 836
Immobilisations corporelles en cours	0	0	0	0	0	0
Dépréciations des immobilisations corporelles en cours	0	0	0	0	0	0
Immobilisations corporelles	**1 047**	**-154**	**10**	**0**	**-81**	**821**

MEUNIER
Expertise comptable
Audit - Conseil en entreprises

Note 13 - Immobilisations financières

(en milliers d'euros)	Brut	Dépréciations	Net	31/12/2024
Participations	9 096	8 988	108	109
Créances sur Participations	0	0	0	0
Autres titres immobilisés	5	0	5	45
Prêts	798	0	798	760
Autres Immobilisations Financières	8 515	0	8 515	8 144
Immobilisations financières	**18 414**	**8 988**	**9 425**	**9 057**

Le poste « Participations » au 31 décembre 2025 comprend :

- Des titres de la SOCAMETT et SOMUDIMEC pour 82 K€ : la SOCAMETT a pour objet de cautionner les Entreprises de Travail Temporaire (ETT) en matière de salaires versés aux intérimaires, d'indemnités de précarité d'emploi et d'indemnités compensatrices de congés payés, de cotisations obligatoires dues pour les salariés intérimaires. Le montant de la garantie financière est égal à 8% du chiffre d'affaires hors taxe des sociétés. En contrepartie, les sociétés de travail temporaire doivent acquérir des parts sociales de la SOCAMETT

Les titres des sociétés non consolidées sont répartis de la façon suivante :

Titres chez	Titres de	Valeur brute (k€)	Provision (k€)	Titres sociétés déconsolidées Valeur brute (k€)	Titres sociétés déconsolidées Provision (k€)	% de détention	Commentaires
2I 050	INFINITY IMMO	1	0			50,00%	N/S
2ID	2I 080	35	35			69,98%	Liquidation en cours
2ID	2IP	792	792	0	0	89,20%	Liquidation en cours
AC 020	SASP LT 65	5	0			Non connu	Influence négligeable
MARE NOSTRUM	LUDOVINO	2	0			34,00%	Influence négligeable
MARE NOSTRUM	GDS 21	1	1			33,33%	Liquidation en cours
MARE NOSTRUM	ECOSPH'R	17	0			51,00%	Cession en cours
MARE NOSTRUM	ENIGMATIC	60	60			9,87%	Influence négligeable

MEUNIER
Expertise comptable
Audit - Conseil en entreprises

MARE NOSTRUM	AL&CO DEVELOPPEMENT	0	0			13,00%	Influence négligeable
MARE NOSTRUM	SCI AV EUROPE	0	0			33,98%	Influence négligeable
MARE NOSTRUM	COMMUNITY WEB	8	8			85,00%	Liquidation en cours
MARE NOSTRUM	IMFA	10	10			67,00%	Fonds de dotation
MARE NOSTRUM	TIKOPIA	1	0			10,00%	Influence négligeable
MARE NOSTRUM	FCG	96	96			0,40%	Influence négligeable
MARE NOSTRUM	2I 080	3	3	9	9	6,02%	Liquidation en cours
MARE NOSTRUM	2I 090	47	47	70	70	94,00%	Liquidation en cours
MARE NOSTRUM	AC 050	600	600			99,22%	Liquidation en cours
MARE NOSTRUM	AC 080	429	429	346	346	100,00%	Liquidation en cours
MARE NOSTRUM	AC 110	288	288			94,90%	Liquidation en cours
MARE NOSTRUM	AC 120	47	47			94,90%	Liquidation en cours
MARE NOSTRUM	AC 140	282	282			98,95%	Liquidation en cours
MARE NOSTRUM	AC 150	47	47			94,00%	Liquidation en cours
MARE NOSTRUM	AC 160	47	47	54	54	94,00%	Liquidation en cours
MARE NOSTRUM	AC 170	47	47	63	63	94,00%	Liquidation en cours
MARE NOSTRUM	AC 180	23	23	84	84	76,00%	Liquidation en cours
MARE NOSTRUM	AC 190	31	31	38	38	94,00%	Liquidation en cours
MARE NOSTRUM	AC 220	23	23	87	87	76,00%	Liquidation en cours
MARE NOSTRUM	AC 230	29	29	6	6	94,00%	Liquidation en cours
MARE NOSTRUM	ALTITUDE FACILITIES EVENT	381	381	168	168	99,87%	Liquidation en cours
MARE NOSTRUM	C 020	38	38	248	248	76,00%	Liquidation en cours
MARE NOSTRUM	C 030	38	38	129	129	76,00%	Liquidation en cours

MEUNIER
Expertise comptable
Audit - Conseil en entreprises

MARE NOSTRUM	EI 020	44	44			88,80%	Liquidation en cours
MARE NOSTRUM	MAG 020	6	6			94,00%	Liquidation en cours
MARE NOSTRUM	MN DEVELOPPEMENT	5	5			94,00%	Liquidation en cours
MARE NOSTRUM	NRH 030	100	100			94,00%	Liquidation en cours
MARE NOSTRUM	NRH31	9	9	2	2	100,00%	Liquidation en cours
MARE NOSTRUM	NRH69	10	10			100,00%	Liquidation en cours
MARE NOSTRUM	NRH75	67	67	20	20	100,00%	Liquidation en cours
MARE NOSTRUM	TRIDENTT 080	70	70	145	145	94,00%	Liquidation en cours
MARE NOSTRUM	TRIDENTT 180	287	287			94,90%	Liquidation en cours
MARE NOSTRUM	TRIDENTT 190	47	47	239	239	94,00%	Liquidation en cours
MARE NOSTRUM	TRIDENTT 200	55	55	31	31	94,00%	Liquidation en cours
MARE NOSTRUM	TRIDENTT 220	61	61	90	90	94,00%	Liquidation en cours
MARE NOSTRUM	TRIDENTT 250	23	23	44	44	76,00%	Liquidation en cours
MARE NOSTRUM	TRIDENTT 260	23	23	11	11	76,00%	Liquidation en cours
MARE NOSTRUM	TRIDENTT 270	23	23	291	291	76,00%	Liquidation en cours
MARE NOSTRUM	TERRA NOSTRA DEVELOPPEMENT	207	207	106	106	94,00%	Liquidation en cours
Total		**4 465**	**4 440**	**2 341**	**2 341**		

Note 14 – Titres mis en équivalence

Les titres mis en équivalence correspondent à la quote-part du Groupe dans l'actif net des sociétés intégrées selon la méthode de la mise en équivalence, à savoir : CONTACT D PRO

(en milliers d'euros)	31/12/2024	Dividendes	Résultat	Variation de périmètre	31/12/2025
Titres Mis en équivalence	**40**	**0**	**4**	**0**	**44**

MEUNIER
Expertise comptable
Audit - Conseil en entreprises

Note 15 - Clients et comptes rattachés

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Valeur brute	18 430	26 858
Provisions	-7 062	-6 104
Valeur nette	**11 367**	**20 754**

Dans le secteur du travail temporaire, les comptes clients font l'objet d'une assurance-crédit.

L'analyse par échéance des créances clients se présente ainsi :

(en milliers d'euros)	31/12/2025	Echéance moins d'un an	Echéance de 1 à 5 ans	Echéance plus de 5 ans
Créances clients	18 430	18 430	0	0

Les montants des créances cédées à l'organisme d'affacturage sont mentionnés dans les engagements hors bilan (Partie 6).

MEUNIER
Expertise comptable
Audit - Conseil en entreprises

Note 16 - Autres créances et comptes de régularisation

(en milliers d'euros)	Brut	Provisions	Net	31/12/2024
Impôts différés actifs	470	0	470	518
Avances & Acomptes versés	736	32	704	2 829
Personnel & Organismes sociaux	505	0	505	561
Etat - Taxes et IS	1 082	0	1 082	380
Comptes de TVA	2 805	0	2 805	3 339
Comptes courants débiteurs	5 094	3 214	1 879	2 228
Créances sur immobilisations	0	0	0	0
Autres Créances	3 835	756	3 080	2 962
Charges constatées d'avance	575	0	575	392
Charges à répartir	0	0	0	0
Primes de Remboursement des Obligations	0	0	0	0
Autres Créances et comptes de régularisation	**15 102**	**-4 002**	**11 100**	**13 207**

L'analyse par échéance des autres créances se présente ainsi :

(en milliers d'euros)	31/12/2025	Echéance moins d'un an	Echéance de 1 à 5 ans	Echéance plus de 5 ans
Avances et acomptes versés	736	736	0	0
C/C débiteurs	5 094	5 094	0	0
Personnel	505	504	0	0
Créances fiscales	1 082	1 082	0	0
TVA débitrice	2 805	2 805	0	0
Créances sur immobilisations	0	0	0	0
Autres créances	3 835	3 835	0	0
Charges constatées d'avance	575	575	0	0
Charges à répartir	0	0	0	0
Primes de remboursement des obligations	0	0	0	0
Autres Créances et comptes de régularisation	**14 632**	**14 632**	**0**	**0**

MEUNIER
Expertise comptable
Audit - Conseil en entreprises

Le détail des impôts différés actifs et des impôts différés passifs de présente ainsi :

(en milliers d'euros)	31/12/2024	Acquisitions / Dotations	Cessions / Consommations	Reclassements	Autres variations	31/12/2025
Engagements de retraite	26	0	-5	0	0	21
Activation déficits reportables	470	0	-42	0	0	428
Décalage temporaire	22	0	0	0	0	22
IMPOTS DIFFERES ACTIF	**518**	**0**	**-47**	**0**	**0**	**470**
Décalage temporaire	0	0	0	0	0	0
Provisions intragroupes	28	0	-28	0	0	0
IMPOTS DIFFERES PASSIF	**28**	**0**	**-28**	**0**	**0**	**0**

Note 17 - Provisions pour risques et charges

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Provision engagement personnel	84	105
Provisions pour risques	509	396
Provisions pour charges	0	4
Provisions pour risques et charges	**592**	**505**

La variation des provisions se présente ainsi :

(en milliers d'euros)	31/12/2024	Dotations	Reprises	Reclasse-ments	Autres variations	31/12/2025
Provision engagement personnel	105	0	-22	0	0	84
Provisions pour risques	396	474	-341	0	-20	509
Provisions pour charges	4	0	0	0	-4	0
Provisions pour risques et charges	**505**	**474**	**-363**	**0**	**-24**	**592**

MEUNIER
Expertise comptable
Audit - Conseil en entreprises

Note 18 - Emprunts et dettes financières

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Emprunts obligataires convertibles	0	1 000
Autres emprunts obligataires	0	0
Emprunts obligataires	**0**	**1 000**
Emprunts long terme	2 475	17 118
Autres emprunts et dettes financières	1 281	62
Concours bancaires courants	1 949	2 982
Intérêts courus	0	352
Emprunts et dettes financières	**5 705**	**20 514**
Endettement financier	**5 705**	**21 514**

Le détail des dettes par échéance se présente ainsi :

(en milliers d'euros)	31/12/2025	Echéance moins d'un an	Echéance de 1 à 5 ans	Echéance plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	0	0	0	0
Autres emprunts obligataires	0	0	0	0
Emprunts long terme	2 475	334	2 085	56
Dettes de location-financement	0	0	0	0
Autres emprunts et dettes financières	1 281	1 281	0	0
Concours bancaires courants créditeurs	1 949	1 588	360	0
Intérêts courus	0	0	0	0
Endettement financier	**5 705**	**3 203**	**2 445**	**56**

MEUNIER
Expertise comptable
Audit - Conseil en entreprises

L'endettement financier net se présente de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8 126	7 999
Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque	-1 949	-2 982
TRESORERIE NETTE	**6 177**	**5 017**
Dettes financières	3 757	18 532
ENDETTEMENT BRUT	**3 757**	**18 532**
ENDETTEMENT NET	**-2 421**	**13 515**

MEUNIER
Expertise comptable
Audit - Conseil en entreprises

Note 19 – Fournisseurs, autres dettes et comptes de régularisation

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Impôts différés passifs	0	28
Fournisseurs	7 338	11 304
Avances & Acomptes reçus sur commandes	565	1 429
Personnel	5 597	5 875
Organismes sociaux	6 527	7 009
Comptes de TVA	15 343	20 801
Etat - taxes et IS	4 114	1 247
Dettes sur immobilisations & comptes rattachés	156	332
Comptes courants créditeurs	760	4 962
Autres dettes	872	1 957
Produits constatés d'avance	25	107
Fournisseurs, autres dettes et comptes de régularisation	**41 296**	**55 051**

MEUNIER
Expertise comptable
Audit - Conseil en entreprises

Partie 5 - Notes sur le Tableau de flux de trésorerie

Note 20 – Variation du besoin en fonds de roulement

La variation du besoin en fonds de roulement représente la variation des besoins de financements à court terme résultant des décalages de flux de trésorerie. Ces flux de trésorerie sont liés à l'activité opérationnelle du Groupe (décaissements et encaissements).

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Variation des stocks		-14
Variation des clients	5 138	-3 314
Variation des créances d'exploitation	3 540	1 266
Variation des fournisseurs	-4 512	2 954
Variation des dettes d'exploitation	-929	7 033
Variation du besoin en fonds de roulement	**5 254**	**7 924**

MEUNIER
Expertise comptable
Audit - Conseil en entreprises

Partie 6 – Autres informations

Société consolidante

La société MARE NOSTRUM, société consolidante des présents comptes, est elle-même détenue, à **46,77%,** par la SAS AEQUOR. C'est cette dernière qui est la société mère lors de l'établissement des comptes consolidés établis pour la consolidation légale.

Parties liées

Cette liste est établie pour les transactions :
- qui ne sont pas internes au Groupe consolidé,
- qui présentent une importance significative.

Il peut s'agir de facturations au titre de mandats, de loyers ou de prestations de services.

31/12/2025 :

Société (chez)	Société (avec)	Personne(s) concernée(s)	Montants (milliers euros)	Sens
MARE NOSTRUM	AEQUOR	Nicolas CUYNAT / Thierry DE VIGNEMONT	919	D
MARE NOSTRUM	AZUR 4.0	Nicolas CUYNAT / Thierry DE VIGNEMONT	893	D
		TOTAL	**1 812**	**D**

31/12/2024 :

Société (chez)	Société (avec)	Personne(s) concernée(s)	Montants (milliers euros)	Sens
MARE NOSTRUM	AEQUOR	Nicolas CUYNAT / Thierry DE VIGNEMONT	919	D
MARE NOSTRUM	AZUR 4.0	Nicolas CUYNAT / Thierry DE VIGNEMONT	893	D
		TOTAL	**1 812**	**D**

Les principaux impacts sur le compte de résultat consolidé figurent dans le tableau suivant :

Société prestatrice	Société bénéficiaire	Charges (-) ou Produits (+) chez la bénéficiaire (en milliers d'euros)
FSV	2i030	-10
FSV	2i040	-8
FSV	2ID	-180
FSV	AC070	-3
FSV	AC090	-8
FSV	AC100	-8
FSV	AC200	-10
FSV	AC210	-8
FSV	ELP02	-12
FSV	INALVEA DEVELOPPEMENT	-15
FSV	MARE NOSTRUM	-115
SCI Constantine	MARE NOSTRUM	-490
Azur 4.0	Montant global	-169
Azur 4.0	PLATINIUM CQFT	-36
Total		**-1 072**

MEUNIER
Expertise comptable
Audit - Conseil en entreprises

Rémunération des dirigeants

Le 20 février 2020, le Conseil d'Administration de Mare Nostrum a fixé comme suit les rémunérations de ses dirigeants mandataires sociaux nommés par l'Assemblée Générale qui s'est tenue le 18 janvier 2019 :

- Nicolas Cuynat :
 - 36 000 € annuels bruts au titre de ses fonctions de Président Directeur Général ;
- Thierry de Vignemont :
 - 19 440 € annuels bruts au titre de ses fonctions de Directeur Général Délégué

Les sociétés Financière Sain Vial et Vignemont Tous Travaux ont par ailleurs respectivement été nommées Président Directeur Général et Directeur Général de la Société 2ID, filiale à 94,90% de Mare Nostrum, et sont rémunérées au titre de ces mandats sociaux. A ainsi été mise en place par une Assemblée Générale du 27 décembre 2024, une rémunération fixe de 180 000 € annuels pour Financière Sain Vial et 90 000 € annuels pour Vignemont Tous Travaux.

MEUNIER
Expertise comptable
Audit - Conseil en entreprises

Engagements hors bilan

Créances financées par affacturage

Périodes	*Montants financés*
31/12/2025	12 311 K€
31/12/2024	11 642 K€

Evènements postérieurs à la clôture

Au 1er semestre 2026 : exécution des plans de redressement homologués, perspectives opérationnelles et stratégiques 2026.
Le 14 février 2026, la filiale Platinium CQFT est sortie de sa procédure de redressement judiciaire.
Le Groupe déploie sa stratégie en lien avec son plan de redressement.

MEUNIER
Expertise comptable
Audit - Conseil en entreprises

Mare Nostrum
Société Anonyme au capital de 757 496,80 euros
Siège social : 9 avenue de Constantine - 38100 GRENOBLE
479 802 365 RCS GRENOBLE

RAPPORT ANNUEL 2025

Certifié conforme à l'original
par le Président Directeur Général
Monsieur Nicolas Cugnat

COMPTES CONSOLIDES ETABLIS EN NORMES FRANÇAISES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Sommaire

ETATS DE SYNTHESE 4

COMPTE DE RESULTAT 4

BILAN ACTIF 6

BILAN PASSIF 7

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES 8

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE 9

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES 11

PARTIE 1 - PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES 11

1.1. Faits marquants 11
1.2. Présentation des comptes en normes françaises 12
1.3. Application des méthodes de référence 12
1.4. Estimations et jugements comptables déterminants 12
1.5. Méthodes de consolidation 14
1.6. Principes comptables et méthodes d'évaluation 14

PARTIE 2 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION 22

PARTIE 3 - NOTES SUR LES POSTES DU COMPTE DE RESULTAT 26

Note 1 - Chiffre d'affaires 26
Note 2 - Autres produits d'exploitation 27
Note 3 - Autres charges et charges externes 29
Note 4 - Charges de personnel 29
Note 5 - Dotations aux amortissements et provisions 30
Note 6 - Résultat financier 30
Note 7 - Résultat exceptionnel 32
Note 8 - Impôts 32
Note 9 – Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence 34
Note 10 – Résultat par action et résultat dilué par action 34

PARTIE 4 - NOTES SUR LES POSTES DU BILAN 35

Note 11 - Immobilisations incorporelles 35
Note 12 - Immobilisations corporelles 37
Note 13 - Immobilisations financières 38
Note 14 – Titres mis en équivalence 40
Note 15 - Clients et comptes rattachés 41
Note 16 - Autres créances et comptes de régularisation 42
Note 17 - Provisions pour risques et charges 43
Note 18 - Emprunts et dettes financières 44
Note 19 – Fournisseurs, autres dettes et comptes de régularisation 46

PARTIE 5 - NOTES SUR LE TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE 47

MEUNIER
Expertise comptable
Audit - Conseil en entreprises

Note 20 – Variation du besoin en fonds de roulement47

PARTIE 6 – AUTRES INFORMATIONS48

Société consolidante.....48
Parties liées.....48
Rémunération des dirigeants49
Engagements hors bilan50
Evènements postérieurs à la clôture50

MEUNIER
Expertise comptable
Audit - Conseil en entreprises

ETATS DE SYNTHESE

COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)		31/12/2025	31/12/2024
Chiffre d'affaires	*Note 1*	108 503	120 522
Autres produits d'exploitation	*Note 2*	1 301	2 575
Achats consommés		-6 135	-5 599
Autres charges externes	*Note 3*	-23 895	-26 727
Impôts et taxes		-2 003	-1 996
Charges de personnel	*Note 4*	-77 451	-89 133
Dotation aux amortissements et provisions	*Note 5*	-1 275	-2 343
Autres charges		-2 869	-881
Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		**-3 823**	**-3 583**
Dotation aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		-719	-787
Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		**-4 541**	**-4 370**
Résultat sur opérations en commun		0	0
Charges et produits financiers	*Note 6*	-335	-2 684
Charges et produits exceptionnels	*Note 7*	19 023	-2 967
Impôt sur les résultats	*Note 8*	-82	-465
Résultat Net des entreprises intégrées		**14 064**	**-10 486**
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	*Note 9*	4	1
Résultat Net de l'ensemble consolidé		**14 069**	**-10 485**
Intérêts minoritaires		-389	-536
RESULTAT NET (part du Groupe)		**14 458**	**-9 949**
Résultat par action (en euros)	*Note 10*	1,91	<1,31>
Résultat dilué par action (en euros)	*Note 10*	1,91	<1,31>

MEUNIER
Expertise comptable
Audit - Conseil en entreprises

MEUNIER
Expertise comptable
Audit - Conseil en entreprises

BILAN ACTIF

(en milliers d'euros)		31/12/2025	31/12/2024
Immobilisations incorporelles	*Note 11*	7 324	12 126
Dont écarts d'acquisition	*Note 11*	*5 787*	*10 328*
Immobilisations corporelles	*Note 12*	821	1 047
Immobilisations financières	*Note 13*	9 425	9 057
Titres mis en Equivalence	*Note 14*	44	40
Actif immobilisé		**17 614**	**22 270**
Stocks et en-cours		11	37
Clients et comptes rattachés	*Note 15*	11 367	20 754
Autres créances et régularisation	*Note 16*	11 100	13 207
Valeurs Mobilières de Placement	*Note 18*	1 588	2 632
Disponibilités	*Note 18*	6 538	5 366
Actif circulant		**30 604**	**41 996**
TOTAL ACTIF		**48 219**	**64 267**

MEUNIER
Expertise comptable
Audit - Conseil en entreprises

BILAN PASSIF

(en milliers d'euros)		31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres			
Capital		757	757
Primes		0	12 305
Réserves et résultat consolidés		873	-26 314
Autres		-862	-152
Capitaux propres groupe		**769**	**-13 405**
Intérêts minoritaires		-144	602
Capitaux propres		**625**	**-12 803**
Provisions pour risques et charges	*Note 17*	**592**	**505**
Emprunts obligataires	*Note 18*	0	1 000
Emprunts et dettes financières	*Note 18*	5 705	20 514
Fournisseurs	*Note 19*	7 338	11 304
Autres dettes et comptes de régularisation	*Note 19*	33 958	43 747
Dettes		**47 001**	**76 565**
TOTAL PASSIF		**48 219**	**64 267**

MEUNIER
Expertise comptable
Audit - Conseil en entreprises

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	Capital	Primes Emission	Réserves et RAN	Ecart de conversion	Résultat Groupe	**CAPITAUX GROUPE**	CAPITAUX MINO-RITAIRES
Capitaux propres 31/12/2024	**757**	**12 305**	**-16 366**	**-152**	**-9 949**	**-13 405**	**602**
Affectation du résultat au 31/12/2024		-12 305	2 356		9 949	**0**	81
Variation de capital	0					**0**	93
Ecart de change				-18		**-18**	-1
Autres variations			425	-692		**-267**	-530
Résultat au 31/12/2025					14 458	**14 458**	-389
Capitaux 31/12/2025	757	0	-13 584	-862	14 458	769	-144

Catégories de titres	Nombre	Valeur nominale (en €)
Actions composant le capital social au début de l'exercice	7 574 968	0,1
Actions composant le capital en fin d'exercice	7 574 968	0,1

MEUNIER
Expertise comptable
Audit - Conseil en entreprises

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

(en milliers d'euros)		31/12/2025	31/12/2024
Résultat net		14 069	-10 485
Résultat des sociétés mises en équivalence		-4	-1
Dotations et reprises		1 913	9 768
Amortissement des écarts d'acquisition		719	787
Variation impôts différés		94	112
Plus ou moins-values de cession		1 186	30
QP de subvention virée en Résultat		0	0
Produits liés aux abandons de créances*		-15 959	-1 611
Capacité d'autofinancement		**2 017**	**1 400**
Variation du besoin en fonds de roulement	*Note 20*	3 237	-7 924
Flux de trésorerie liés à l'activité		**5 254**	**6 524**
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		-135	-170
Variation d'immobilisations financières		-512	- 5 952
Cessions d'immobilisations incorporelles & corporelles		25	28
Acquisition de titres sociétés consolidées		-65	0
Cessions de titres sociétés consolidées		-3 110	0
Incidence des variations de périmètre		0	-426
Variation des dettes sur immobilisations		-176	0
Flux liés aux investissements		**-3 974**	**-6 519**
Augmentation de capital		-11	0
Augmentation de capital minoritaires		-1	0
Dividendes versés aux actionnaires		0	0
Dividendes versés aux minoritaires		81	-102
Augmentation des dettes financières	*Note 18*	259	70
Remboursement des dettes financières		-6	-123
Variation des intérêts courus		0	245
Variation des comptes courants		-440	332
Variation des autres fonds propres		0	0
Subventions d'investissement reçues		0	0
Flux liés aux opérations de financement		**-118**	**422**
Incidence des variations de devises		-1	-1
Variation de la trésorerie		**1 161**	**426**
Trésorerie à l'ouverture	*Note 18*	5 016	4 590
Trésorerie à la clôture	*Note 18*	6 177	5 016
Variation de la trésorerie		**1 161**	**426**

MEUNIER
Expertise comptable
Audit - Conseil en entreprises

Détail des Produits liés aux abandons de créances*

Emprunts bancaires	10 574
Comptes courants de sociétés non intégrées	4 918
Fournisseurs	468
Produits liés aux abandons de créances*	**15 959**

MEUNIER
Expertise comptable
Audit - Conseil en entreprises

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

Partie 1 - Principes et méthodes comptables

Les états financiers consolidés établis en normes françaises de MARE NOSTRUM, à la clôture, sont constitués du bilan, du compte de résultat, du tableau des flux de trésorerie, du tableau de variation des capitaux propres et de la présente annexe.

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont exposées ci-après. Ces méthodes ont été appliquées de façon permanente aux clôtures de l'exercice actuel et du précédent et reposent sur le principe de continuité d'exploitation. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

1.1. Faits marquants

Continuité d'exploitation

Depuis 2023, les conséquences de la crise sanitaire et la conjoncture économique ont durablement impacté les comptes et la trésorerie du groupe Mare Nostrum. Ce dernier a été confronté à des pressions financières accrues en raison d'un ralentissement de ses activités ayant entrainé la mise en place du plan « Horizon 2025 », du remboursement de ses échéances (notamment du PGE) et d'une baisse de l'activité en travail temporaire plus importante que prévu sur le deuxième semestre 2023. Dans ce contexte et face aux incertitudes du marché, la société a souhaité protéger sa trésorerie et a demandé l'ouverture d'une procédure collective auprès du Tribunal de Commerce de Grenoble en date du 22 janvier 2024 avec pour objectifs de protéger les intérêts de l'entreprise, de ses employés et de ses partenaires commerciaux, d'accélérer et de renforcer les actions de réorganisation prévues dans le plan « Horizon 2025 » et d'étudier différentes sources de financement complémentaires pour surmonter les défis financiers auxquels elle est confrontée.

Dans le cadre de sa restructuration, les plans de redressement judiciaire ont été homologués par le Tribunal de Commerce de Grenoble le 21 juillet pour Mare Nostrum et le 4 août pour l'ensemble de ses filiales.

Dans le cadre de cette restructuration, 35 sociétés ont été liquidées en 2024 et 6 au cours de l'exercice 2025 : AC070, NEWGEST, T090, Go Mobilité, Focs Consult et IMNFA.

De même, dans une optique d'optimisation, le groupe a procédé à la fusion de plusieurs entités au cours de l'exercice : 2I020 a absorbé T230, 2I100 a absorbé AC130, AC200 a absorbé AC090 et AC100, C010 absorbe C040, TRIDENTT 050 a absorbé TSI, TRIDENTT 070 a absorbé AC210, TRIDENTT 100 a absorbé AC030, TRIDENTT 160 a absorbé 2I040 et TRIDENTT 110, TRIDENTT 240 a absorbé TRIDENTT 140.

Le groupe a aussi acté en 2025 les cessions d'ATP Groupe et d'Altros Service.

Le paiement de la cession AT PATRIMOINE a été effectué en numéraire ainsi qu'en titres Mare Nostrum détenus par AT Patrimoine. A l'issue de cette opération, le nombre d'actions auto détenues par Mare Nostrum passe ainsi de 330 380 titres (représentant 4,36% du capital) à 588 924 titres (représentant 7,78% du capital).

Par conséquent, le conseil d'administration a arrêté les comptes au 31 décembre 2025 dans une perspective de continuité d'exploitation.

MEUNIER
Expertise comptable
Audit - Conseil en entreprises

Déconsolidations

Le groupe n'exercice plus de contrôle sur 38 sociétés qui sont entrées en procédures de liquidations judiciaires ou ont été liquidées en 2024 et au cours de l'exercice 2025 : 2I 070, 2I 080, 2I 090, 2IP, AC 050, AC 070, AC 080, AC 110, AC 120, AC 140, AC 150, AC 160, AC 170, AC 180, AC 190, AC 220, AC 230, ALTITUDE FACILITIES EVENT, C 020, C 030, EI 020, MAG 020, MN DEVELOPPEMENT, NEW GEST, NRH 030, NRH 31, NRH 69, NRH 75, TERRA NOSTRA DEVELOPPEMENT, TRIDENTT 080, T090, T180, T190, T200, T220, T250, T260, T270.

Entrée de périmètre

Suite à une prise de participation dans le capital de la société AGORUM, cette dernière est entrée dans le périmètre de la consolidation.

1.2. Présentation des comptes en normes françaises

Les comptes consolidés sont établis en conformité avec les normes comptables françaises édictées par le règlement ANC n° 2020-01 du 9 octobre 2020.

Les comptes consolidés sont réalisés à partir des comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2025.

A compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025, les comptes sociaux annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022, homologué par arrêté du 26 décembre 2023, modifiant le règlement ANC n°2014-03 relatif au Plan Comptable Général (PCG).

Ce règlement ANC n°2022-06 se caractérisant notamment par :
La suppression de la technique des transferts de charges au profit d'une comptabilisation directe des remboursements de charges et refacturation en produits et charges courants ;
La comptabilisation en autres produits d'exploitation des cessions d'immobilisations enregistrées précédemment en résultat exceptionnel

1.3. Application des méthodes de référence

La société a utilisé l'ensemble des méthodes de référence prévues par le règlement ANC n° 2020-01 pour l'établissement des comptes consolidés dès lors qu'elles étaient applicables ou significatives.

Les contrats de location financement du Groupe concernent quasi exclusivement des véhicules. La valeur de ces derniers a été jugée non significative. Ainsi, lesdits contrats n'ont pas été retraités.

Ont également été jugés non significatifs les frais de constitution, de transformation ou de premiers établissements.

1.4. Estimations et jugements comptables déterminants

La préparation des états financiers conformément au règlement ANC n°2020-01 nécessite de retenir certaines estimations et hypothèses qui peuvent affecter la valeur comptable de certains éléments d'actifs et de passifs, de produits et charges, ainsi que des informations données dans l'annexe.

Les estimations et les jugements, qui sont continuellement mis à jour, sont fondés sur les informations historiques et sur d'autres facteurs, notamment les anticipations d'évènements futurs jugées raisonnables au vu des circonstances et de la situation économique actuelle.
En fonction de l'évolution de ces hypothèses, les éléments figurant dans les futurs états financiers pourraient être différents des estimations actuelles.

MEUNIER
Expertise comptable
Audit - Conseil en entreprises

MARE NOSTRUM	EI 020	44	44			88,80%	Liquidation en cours
MARE NOSTRUM	MAG 020	6	6			94,00%	Liquidation en cours
MARE NOSTRUM	MN DEVELOPPEMENT	5	5			94,00%	Liquidation en cours
MARE NOSTRUM	NRH 030	100	100			94,00%	Liquidation en cours
MARE NOSTRUM	NRH31	9	9	2	2	100,00%	Liquidation en cours
MARE NOSTRUM	NRH69	10	10			100,00%	Liquidation en cours
MARE NOSTRUM	NRH75	67	67	20	20	100,00%	Liquidation en cours
MARE NOSTRUM	TRIDENTT 080	70	70	145	145	94,00%	Liquidation en cours
MARE NOSTRUM	TRIDENTT 180	287	287			94,90%	Liquidation en cours
MARE NOSTRUM	TRIDENTT 190	47	47	239	239	94,00%	Liquidation en cours
MARE NOSTRUM	TRIDENTT 200	55	55	31	31	94,00%	Liquidation en cours
MARE NOSTRUM	TRIDENTT 220	61	61	90	90	94,00%	Liquidation en cours
MARE NOSTRUM	TRIDENTT 250	23	23	44	44	76,00%	Liquidation en cours
MARE NOSTRUM	TRIDENTT 260	23	23	11	11	76,00%	Liquidation en cours
MARE NOSTRUM	TRIDENTT 270	23	23	291	291	76,00%	Liquidation en cours
MARE NOSTRUM	TERRA NOSTRA DEVELOPPEMENT	207	207	106	106	94,00%	Liquidation en cours
Total		**4 465**	**4 440**	**2 341**	**2 341**		

Note 14 – Titres mis en équivalence

Les titres mis en équivalence correspondent à la quote-part du Groupe dans l'actif net des sociétés intégrées selon la méthode de la mise en équivalence, à savoir : CONTACT D PRO

(en milliers d'euros)	31/12/2024	Dividendes	Résultat	Variation de périmètre	31/12/2025
Titres Mis en équivalence	40	0	4	0	44

MEUNIER
Expertise comptable
Audit - Conseil en entreprises

MARE NOSTRUM	AL&CO DEVELOPPEMENT	0	0			13,00%	Influence négligeable
MARE NOSTRUM	SCI AV EUROPE	0	0			33,98%	Influence négligeable
MARE NOSTRUM	COMMUNITY WEB	8	8			85,00%	Liquidation en cours
MARE NOSTRUM	IMFA	10	10			67,00%	Fonds de dotation
MARE NOSTRUM	TIKOPIA	1	0			10,00%	Influence négligeable
MARE NOSTRUM	FCG	96	96			0,40%	Influence négligeable
MARE NOSTRUM	2I 080	3	3	9	9	6,02%	Liquidation en cours
MARE NOSTRUM	2I 090	47	47	70	70	94,00%	Liquidation en cours
MARE NOSTRUM	AC 050	600	600			99,22%	Liquidation en cours
MARE NOSTRUM	AC 080	429	429	346	346	100,00%	Liquidation en cours
MARE NOSTRUM	AC 110	288	288			94,90%	Liquidation en cours
MARE NOSTRUM	AC 120	47	47			94,90%	Liquidation en cours
MARE NOSTRUM	AC 140	282	282			98,95%	Liquidation en cours
MARE NOSTRUM	AC 150	47	47			94,00%	Liquidation en cours
MARE NOSTRUM	AC 160	47	47	54	54	94,00%	Liquidation en cours
MARE NOSTRUM	AC 170	47	47	63	63	94,00%	Liquidation en cours
MARE NOSTRUM	AC 180	23	23	84	84	76,00%	Liquidation en cours
MARE NOSTRUM	AC 190	31	31	38	38	94,00%	Liquidation en cours
MARE NOSTRUM	AC 220	23	23	87	87	76,00%	Liquidation en cours
MARE NOSTRUM	AC 230	29	29	6	6	94,00%	Liquidation en cours
MARE NOSTRUM	ALTITUDE FACILITIES EVENT	381	381	168	168	99,87%	Liquidation en cours
MARE NOSTRUM	C 020	38	38	248	248	76,00%	Liquidation en cours
MARE NOSTRUM	C 030	38	38	129	129	76,00%	Liquidation en cours

MEUNIER
Expertise comptable
Audit - Conseil en entreprises

Note 13 - Immobilisations financières

(en milliers d'euros)	Brut	Dépréciations	Net	31/12/2024
Participations	9 096	8 988	108	109
Créances sur Participations	0	0	0	0
Autres titres immobilisés	5	0	5	45
Prêts	798	0	798	760
Autres Immobilisations Financières	8 515	0	8 515	8 144
Immobilisations financières	**18 414**	**8 988**	**9 425**	**9 057**

Le poste « Participations » au 31 décembre 2025 comprend :

- Des titres de la SOCAMETT et SOMUDIMEC pour 82 K€ : la SOCAMETT a pour objet de cautionner les Entreprises de Travail Temporaire (ETT) en matière de salaires versés aux intérimaires, d'indemnités de précarité d'emploi et d'indemnités compensatrices de congés payés, de cotisations obligatoires dues pour les salariés intérimaires. Le montant de la garantie financière est égal à 8% du chiffre d'affaires hors taxe des sociétés. En contrepartie, les sociétés de travail temporaire doivent acquérir des parts sociales de la SOCAMETT

Les titres des sociétés non consolidées sont répartis de la façon suivante :

Titres chez	Titres de	Valeur brute (k€)	Provision (k€)	Titres sociétés déconsolidées Valeur brute (k€)	Titres sociétés déconsolidées Provision (k€)	% de détention	Commentaires
2I 050	INFINITY IMMO	1	0			50,00%	N/S
2ID	2I 080	35	35			69,98%	Liquidation en cours
2ID	2IP	792	792	0	0	89,20%	Liquidation en cours
AC 020	SASP LT 65	5	0			Non connu	Influence négligeable
MARE NOSTRUM	LUDOVINO	2	0			34,00%	Influence négligeable
MARE NOSTRUM	GDS 21	1	1			33,33%	Liquidation en cours
MARE NOSTRUM	ECOSPH'R	17	0			51,00%	Cession en cours
MARE NOSTRUM	ENIGMATIC	60	60			9,87%	Influence négligeable

MEUNIER
Expertise comptable
Audit - Conseil en entreprises

Note 12 - Immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)	Brut	Amortissements / dépréciations	Net	31/12/2024
Terrains	0	0	0	0
Constructions	9	9	0	0
Installations Techniques, Matériel & Outillage	259	135	124	75
Autres immobilisations corporelles	3 533	2 836	697	972
Immobilisations en cours	0	0	0	0
Avances & acomptes /Immobilisations corporelles	0	0	0	0
Immobilisations corporelles	**3 801**	**2 980**	**821**	**1 047**

La variation des immobilisations corporelles se présente ainsi :

(en milliers d'euros)	31/12/2024	Acquisitions / Dotations	Cessions	Reclasse-ments	Autres variations	31/12/2025
Terrains	0	0	0	0	0	0
Dépréciations des terrains	0	0	0	0	0	0
Constructions	27	0	-18	0	0	9
Amortissements des Constructions	-27	0	18	0	0	-9
Installations techniques, matériel et outillage	188	75	-4	0	0	259
Amortissements des installations techniques, matériel et outillage	-113	-26	4	0	0	-135
Autres immobilisations corporelles	3 972	60	-130	0	-369	3 533
Amortissements des autres immobilisations corporelles	-3 000	-263	140	0	288	-2 836
Immobilisations corporelles en cours	0	0	0	0	0	0
Dépréciations des immobilisations corporelles en cours	0	0	0	0	0	0
Immobilisations corporelles	**1 047**	**-154**	**10**	**0**	**-81**	**821**

MEUNIER
Expertise comptable
Audit - Conseil en entreprises

La variation des immobilisations incorporelles se présente ainsi :

(en milliers d'euros)	31/12/2024	Acquisitions / Dotations	Cessions	Reclasse-ments	Autres variations	31/12/2025
Ecarts d'acquisition	14 442	208	0	0	-7 731	6 919
Amortissements des écarts d'acquisition	-4 114	-719	0	0	3 701	-1 132
Frais d'établissement	25	0	0	0	-3	22
Amortissements des frais d'établissement	-23	0	0	0	1	-22
Frais de recherche et de développement	2 278	0	0	0	0	2 278
Amortissements des frais de recherche et de développement	-2 089	-85	0	0	0	-2 174
Concessions, brevets, droits similaires	3 091	0	-7	25	-439	2 670
Amortissements des concessions, brevets, droits similaires	-1 530	-104	65	0	315	-1 253
Fonds de commerce	2	0	0	5 098	-5 098	2
Amortissements des fonds de commerce	0	0	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	1 624	0	-4	-25	51	1 645
Amortissements des autres immobilisations incorporelles	-1 581	-6	4	0	-51	-1 633
Immobilisations incorporelles	**12 126**	**-914**	**58**	**5 098**	**-9 044**	**7 324**

MEUNIER
Expertise comptable
Audit - Conseil en entreprises

Partie 4 - Notes sur les postes du bilan

Note 11 - Immobilisations incorporelles

Les écarts d'acquisition sont inclus dans les immobilisations incorporelles.

(en milliers d'euros)	Brut	Amortissements / dépréciations	Net
Valeur au 31/12/2024	14 442	-4 114	10 328
Ecart d'acquisition constaté au cours de l'exercice	208	0	208
Sortie	-7 731	3 701	-4 030
Autres variations	0	0	0
Dotation de l'exercice	0	-719	-719
Ecarts d'acquisition	**6 919**	**-1 132**	**5 787**

Les sorties d'écart d'acquisition concernent les sociétés en liquidation judiciaires et les sociétés cédées.

Les immobilisations incorporelles se présentent ainsi :

(en milliers d'euros)	Brut	Amortissements	Net	31/12/2024
Ecarts d'acquisition	6 919	1 132	5 787	10 328
Frais d'établissement	22	22	0	2
Frais de recherche et développement	2 278	2 174	104	189
Concessions, Brevets, Droits similaires	2 670	1 253	1 417	1 561
Fonds de commerce	2	0	2	2
Autres immobilisations incorporelles	1 645	1 633	12	43
Avances & acomptes /Immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Immobilisations incorporelles	**13 538**	**6 214**	**7 324**	**12 126**

Le poste « Concession, Brevets, Droits similaires » est composé principalement de la marque AL&CO acquise par MARE NOSTRUM auprès de la société AL&CO DEVELOPPEMENT pour 1,2 M€ sur la base d'une valeur estimée à dire d'expert indépendant.

Aucun indice de perte de valeur n'a été constaté sur la période.

MEUNIER
Expertise comptable
Audit - Conseil en entreprises

Note 9 – Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence

La quote-part présente la variation suivante :

	31/12/2025	31/12/2024
Résultats des sociétés mises en équivalence	**4**	**1**

Le résultat des sociétés mises en équivalence est déterminé en appliquant le pourcentage d'intérêts aux résultats des sociétés concernées. Ainsi, les variations constatées sont fonction des résultats.
Une seule société est intégrée selon la méthode de la mise en équivalence : CONTACT D PRO.

Note 10 – Résultat par action et résultat dilué par action

Le résultat net par action est obtenu en ramenant le résultat net au nombre pondéré d'actions en cours de l'exercice (soit 7 574 968 actions).

Le résultat net dilué par action est calculé par rapport au nombre moyen pondéré d'actions en circulation incluant la conversion potentielle de toutes les actions pouvant avoir un effet dilutif. Les bons de souscription d'actions liés aux obligations convertibles représentent des éléments dilutifs.

Il se présente de la façon suivante :

	31/12/2025	31/12/2024
Résultat net (part du Groupe) (en millier d'euros)	14 458	- 9 949
Nombre d'actions	7 574 968	7 574 968
Résultat par action (en euros)	1,91	- 1,31
nombre d'actions comprenant les éléments dilutifs	7 574 968	7 574 968
Résultat dilué par action 'en euros)	1,91	- 1,31

MEUNIER
Expertise comptable
Audit - Conseil en entreprises

Preuve d'impôt :

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
RESULTAT NET	**14 069**	**-10 485**
Impôt sur les sociétés	34	353
IS Différé	48	112
Sous-Total Impôt	**82**	**465**
Résultat avant IS	**14 151**	**-10 020**
Taux IS	25%	25%
IS Théorique	**3 538**	**-2 505**
Ecart IS théorique / IS Réel	**-3 456**	**2 970**
ECART	**0**	**0**
Déficits reportables	**0**	**2 967**
Autres décalages temporaires	**23**	**0**
Différences permanentes	**478**	**-96**
Différence de taux stés	**-17**	**88**
Effet de l'Imposition à taux réduit	**0**	**0**
Autres différences	**-3 939**	**11**
Impôts expliqués	**-3 456**	**2 970**

MEUNIER
Expertise comptable
Audit - Conseil en entreprises

Note 7 - Résultat exceptionnel

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	8	199
Produits de cession d'immobilisations	0	28
Autres produits exceptionnels sur opérations en capital	21 669	7 106
Reprises sur provisions et transferts de charges	111	197
Total des produits exceptionnels	**21 788**	**7 530**
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	92	776
VNC des immobilisations cédées	0	58
Autres charges exceptionnelles sur opérations en capital	1 874	3 865
Dotations exceptionnelles aux provisions	799	5 798
Total des charges exceptionnelles	**2 765**	**10 497**
Résultat exceptionnel	**19 023**	**-2 967**

Les produits exceptionnels concernent principalement les ajustements de dettes liés aux procédures collectives.

Note 8 - Impôts

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Impôt sur les sociétés	34	353
Impôt différé	48	112
Charge d'impôt	**82**	**465**

Le Groupe n'a pas opté pour le dispositif de l'intégration fiscale.
Le sous-groupe ATP avait opté pour le régime de l'intégration fiscale en 2024.

Déficits reportables :

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Déficit reportable initial	42 903	44 784
Déficit reportable consommé	22 068	1 881
Déficit reportable net	20 835	42 903

MEUNIER
Expertise comptable
Audit - Conseil en entreprises

En 2024, Les dotations aux provisions financières concernaient principalement des dépréciations de titres de sociétés hors groupe. Ces sociétés hors groupe sont essentiellement des sociétés dont la liquidation judiciaire est intervenue en 2024.

MEUNIER
Expertise comptable
Audit - Conseil en entreprises

Note 5 - Dotations aux amortissements et provisions

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Dotations aux amortissements sur immobilisations	501	1 334
Dotations aux provisions sur immobilisations	0	355
Dotations aux provisions sur actif circulant	169	588
Dotations aux provisions pour risques et charges	605	66
Dotations aux amortissements et provisions	**1 275**	**2 343**

Note 6 - Résultat financier

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Produits de participations	0	3
Produits des autres immobilisations financières	0	-1
Différences positives de change	32	37
Produits nets sur cession de VMP	3	8
Autres intérêts et produits assimilés	155	17
Reprises sur provisions et transferts de charges	34	1
Total des produits financiers	**224**	**63**
Intérêts et charges assimilées	-66	548
Différences négatives de change	25	48
Charges nettes sur cession de VMP	0	0
Autres charges financières	9	0
Dotations aux provisions	591	2 151
Total des charges financières	**559**	**2 747**
Résultat financier	**-335**	**-2 684**

MEUNIER
Expertise comptable
Audit - Conseil en entreprises

Note 3 - Autres charges et charges externes

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Sous-traitance	1 852	2 894
Loyers	4 743	6 660
Assurance	644	865
Honoraires	2 030	2 649
Communication et publicité	421	392
Voyages et déplacements	13 110	11 364
Services bancaires	909	1 332
Autres achats et charges externes	186	571
Autres charges externes	**23 895**	**26 727**

Note 4 - Charges de personnel

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Salaires et traitements	62 655	70 445
Charges sociales	14 796	18 670
Participation / Intéressement	0	18
Charges de personnel	**77 451**	**89 133**

L'effectif du groupe à la clôture se présente ainsi par catégorie* :

Catégories	31/12/2025	31/12/2024
Permanents	207	317
Intérimaires	1 464	1 711
Effectif	**1 671**	**2 027**

* Les effectifs permanents sont mentionnés en « équivalent temps plein », hors sociétés cédées au cours de l'exercice.

MEUNIER
Expertise comptable
Audit - Conseil en entreprises

- La comptabilisation en autres produits d'exploitation des cessions d'immobilisations enregistrées précédemment en résultat exceptionnel.

MEUNIER
Expertise comptable
Audit - Conseil en entreprises

Le chiffre d'affaires par zone géographique se présente ainsi :

Libellé	31/12/2025	France	Europe	Autres
Ventes de marchandises	1 261	1 261	0	0
Production vendue Services	106 409	104 570	1 312	511
Produits des act. annexes	833	815	0	18
Chiffre d'affaires	**108 503**	**106 646**	**1 312**	**529**

Libellé	31/12/2024	France	Europe (hors France)	Autres
Ventes de marchandises	809	809	0	0
Production vendue Biens	0	0	0	0
Production vendue Services	118 548	116 410	1 237	901
Produits des act. annexes	1 165	1 088	7	69
Chiffre d'affaires	**120 522**	**118 307**	**1 245**	**970**

Note 2 - Autres produits d'exploitation

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Produits de cession des immobilisations cédées	723	0
Subventions d'exploitation	104	141
Reprises amortissements et provisions	149	327
Transferts de charges	0	1 870
Autres produits	326	236
Autres produits d'exploitation	**1 301**	**2 575**

A compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025, les comptes sociaux annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022, homologué par arrêté du 26 décembre 2023, modifiant le règlement ANC n°2014-03 relatif au Plan Comptable Général (PCG).

Ce règlement ANC n°2022-06 se caractérisant notamment par :

- La suppression de la technique des transferts de charges au profit d'une comptabilisation directe des remboursements de charges et refacturation en produits et charges courants ;

MEUNIER
Expertise comptable
Audit - Conseil en entreprises

Partie 3 - Notes sur les postes du compte de résultat

Note 1 - Chiffre d'affaires

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Vente de marchandises	1 261	809
Production vendue biens	0	0
Production vendue services	106 409	118 548
Produits des activités annexes	833	1 165
Chiffre d'affaires	**108 503**	**120 522**

La répartition du chiffre d'affaires par métier est la suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Travail Temporaire	90 577	94 717
Recrutement	642	754
Formation	8 741	11 006
Portage & Mobilité	5 202	9 308
Prestations de services RH & Autres	3 341	4 736
Chiffre d'affaires	**108 503**	**120 522**

L'activité travail temporaire totalise un chiffre d'affaires annuel de 90.6 M€ en 2025 contre 94.7M€ en 2024.
Sur l'exercice 2025, à périmètre comparable (c'est-à-dire chiffre d'affaires 2024 retraité des sociétés liquidées en 2025) l'activité principale du groupe diminue de 2.5%.
Le niveau d'activité de la division formation, 8.7 M€ en 2025 contre 11 Me en 2024, est impacté par la cession de ATP, dont le chiffre d'affaires de l'exercice est retenu pour une période de 8 mois en 2025 contre un exercice entier en 2024.
La division portage et mobilité voit son chiffre d'affaires passer de 9.3 Me en 2024 à 5.2 M€ sur l'exercice 2025, conséquence de la cession de ALTROS, dont le chiffre d'affaires n'est retenu que pour 8 mois sur l'exercice.

Le chiffre d'affaires global est en baisse de 10%.

MEUNIER
Expertise comptable
Audit - Conseil en entreprises

- TRIDENTT 200
- TRIDENTT 220
- TRIDENTT 250
- TRIDENTT 260
- TRIDENTT 270

MEUNIER
Expertise comptable
Audit - Conseil en entreprises

TRIDENTT 120	Société opérationnelle	77,08	77,08	IG	77,08	77,08	IG
TRIDENTT 140	Société opérationnelle	Non applicable			94,00	94,00	IG
TRIDENTT 150	Société opérationnelle	94,00	94,00	IG	94,00	94,00	IG
TRIDENTT 160	Société opérationnelle	95,41	95,41	IG	94,00	94,00	IG
TRIDENTT 170	Société opérationnelle	84,00	84,00	IG	84,00	84,00	IG
TRIDENTT 230	Société opérationnelle	Non applicable			76,00	76,00	IG
TRIDENTT 240	Société opérationnelle	94,00	94,00	IG	94,00	94,00	IG
TRIDENTT SAVOIE INTERIM	Société opérationnelle	Non applicable			93,41	93,41	IG
TRIDENTT SECOND OEUVRE	Société opérationnelle	83,35	83,35	IG	83,35	83,35	IG
UNI'TT	Société opérationnelle	50,00	50,00	IG	50,00	50,00	IG

Société hors périmètre

MARE NOSTRUM n'exerce plus le contrôle sur les sociétés en liquidation judiciaire suivantes :

- 2I 070
- 2I 080
- 2I 090
- 2IP
- AC 050
- AC 070
- AC 080
- AC 110
- AC 120
- AC 140
- AC 150
- AC 160
- AC 170
- AC 180
- AC 190
- AC 220
- AC 230
- ALTITUDE FACILITIES EVENT
- C020
- C030
- EI020
- MAG020
- MN DEVELOPPEMENT
- NEW GEST
- NRH 030
- NRH 31
- NRH 69
- NRH 75
- TERRA NOSTRA DEVELOPPEMENT
- TRIDENTT 080
- TRIDENTT 090
- TRIDENTT 180
- TRIDENTT 190

MEUNIER
Expertise comptable
Audit - Conseil en entreprises

ARCADIA AURA	Société opérationnelle	94,00	94,00	IG	94,00	94,00	IG
ARCADIA BFC	Société opérationnelle	94,00	94,00	IG	94,00	94,00	IG
AT PATRIMOINE	Société opérationnelle	Résultat retenu jusqu'à la date de cession		IG	89,99	89,99	IG
C010	Société opérationnelle	Non applicable			76,00	76,00	IG
C040	Société opérationnelle	76,00	76,00	IG	76,00	76,00	IG
CELTIC INTERIM	Société opérationnelle	83,70	99,89	IG	83,70	99,89	IG
CONTACT D PRO	Société opérationnelle	40,00	40,00	MEE	40,00	40,00	MEE
E-INTERIM SOLUTIONS	Société opérationnelle	97,86	97,86	IG	97,86	97,86	IG
ELP01	Société opérationnelle	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
ELP02	Société opérationnelle	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
ELP06	Société opérationnelle	94,00	94,00	IG	94,00	94,00	IG
FOCS CONSULT	Société opérationnelle	76,00	76,00	IG	76,00	76,00	IG
GO MOBILITE	Société opérationnelle	70,00	70,00	IG	70,00	70,00	IG
IMNFA	Société opérationnelle	94,00	94,00	IG	94,00	94,00	IG
INALVEA DEVELOPPEMENT	Société opérationnelle	80,00	80,00	IG	80,00	80,00	IG
L'AGENCE UNIQUE	Société opérationnelle	76,00	76,00	IG	76,00	76,00	IG
LINKEYS	Société opérationnelle	90,84	89,86	IG	90,84	89,86	IG
LINKEYS FRANCE	Société opérationnelle	90,84	100,00	IG	90,84	100,00	IG
M010	Société opérationnelle	83,79	83,79	IG	83,79	83,79	IG
NEPTUNE RH	Société opérationnelle	89,99	89,99	IG	89,99	89,99	IG
NEW GEST	Société opérationnelle	Non applicable			94,00	94,00	IG
NRH 010	Société opérationnelle	94,00	94,00	IG	94,00	94,00	IG
NRH 020	Société opérationnelle	76,00	76,00	IG	76,00	76,00	IG
NRH APT	Société opérationnelle	76,00	76,00	IG	76,00	76,00	IG
PLATINIUM	Société opérationnelle	99,61	99,61	IG	99,61	99,61	IG
TRIDENTT 050	Société opérationnelle	81,00	81,00	IG	76,00	76,00	IG
TRIDENTT 070	Société opérationnelle	94,00	94,00	IG	94,00	94,00	IG
TRIDENTT 090	Société opérationnelle	Non applicable			100,00	100,00	IG
TRIDENTT 100	Société opérationnelle	97,26	97,26	IG	97,69	97,69	IG
TRIDENTT 110	Société opérationnelle	Non applicable			99,78	99,78	IG

MEUNIER
Expertise comptable
Audit - Conseil en entreprises

Partie 2 - Périmètre de consolidation

A la clôture, le périmètre de consolidation se présente comme suit :

Société	Type	31/12/2025			31/12/2024		
		% Intérêt	% Contrôle	Méthode	% Intérêt	% Contrôle	Méthode
MARE NOSTRUM	Société mère						
2I 010	Société opérationnelle	88,85	93,62	IG	83,51	88,00	IG
2I 020	Société opérationnelle	89,01	83,37	IG	97,84	98,44	IG
2I 030	Société opérationnelle	91,95	96,89	IG	91,95	96,89	IG
2I 040	Société opérationnelle	Non applicable			100,00	100,00	IG
2I 050	Société opérationnelle	72,12	76,00	IG	72,12	76,00	IG
2I 060	Société opérationnelle	76,00	76,00	IG	76,00	76,00	IG
2I 100	Société opérationnelle	77,60	77,60	IG	83,49	83,49	IG
2ID	Société holding	94,90	94,90	IG	94,90	94,90	IG
AC 020	Société opérationnelle	80,00	80,00	IG	80,00	80,00	IG
AC 030	Société opérationnelle	Non applicable			94,90	94,90	IG
AC 060	Société opérationnelle	80,00	80,00	IG	80,00	80,00	IG
AC 070	Société opérationnelle	Non applicable			94,90	94,90	IG
AC 090	Société opérationnelle	Non applicable			100,00	100,00	IG
AC 100	Société opérationnelle	Non applicable			100,00	100,00	IG
AC 130	Société opérationnelle	Non applicable			75,84	75,84	IG
AC 200	Société opérationnelle	97,79	97,79	IG	94,00	94,00	IG
AC 210	Société opérationnelle	Non applicable			94,00	94,00	IG
ACVILA	Société opérationnelle	51,00	51,00	IG	51,00	51,00	IG
AGORUM	Société opérationnelle	98,94	100,00	IG	Non applicable		
ALTROS INGENIERIE	Société opérationnelle	Résultat retenu jusqu'à la date de cession		IG	70,00	100,00	IG
ALTROS IT	Société opérationnelle	Résultat retenu jusqu'à la date de cession		IG	65,80	94,00	IG
ALTROS MANAGEMENT	Société opérationnelle	Résultat retenu jusqu'à la date de cession		IG	65,80	94,00	IG
ALTROS	Société opérationnelle	Résultat retenu jusqu'à la date de cession		IG	70,00	100,00	IG
ALTROS SERVICES	Société opérationnelle	Résultat retenu jusqu'à la date de cession		IG	70,00	70,00	IG
ALTROS TALENTS	Société opérationnelle	Résultat retenu jusqu'à la date de cession		IG	65,80	94,00	IG

MEUNIER
Expertise comptable
Audit - Conseil en entreprises

1.6.16. Information sectorielle

Une répartition du chiffre d'affaires par métier est opérée selon les axes suivants :

- Intérim,
- Recrutement,
- Formation,
- Portage & Mobilité,
- Prestations de services RH & Autres

La répartition du chiffre d'affaires par zones géographiques s'effectue sur la base de la destination du chiffre d'affaires.

1.6.17. Distinction résultat courant / résultat exceptionnel

Le résultat courant enregistre les produits et charges relatifs à l'activité courante de l'entreprise.

Les éléments non récurrents des activités ordinaires sont portés en résultat courant. Il s'agit notamment des éléments suivants :

- Dotations et reprises d'amortissements,
- Dotations et reprises de dépréciation des créances.

Les éléments exceptionnels, hors activités ordinaires, constituent le résultat exceptionnel.

MEUNIER
Expertise comptable
Audit - Conseil en entreprises

1.6.12. Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le Groupe est spécialisé dans les métiers des ressources humaines, du BTP, de l'industrie, du transport, de la logistique et des services. Ceci s'articule autour de plusieurs activités :

- Une activité de travail temporaire, réunissant 5 marques (Tridentt Travail Temporaire, illico intérim, Ceres, Celtic Travail Temporaire, Infinity Interim)
- Une activité de recrutement : Neptune RH (réseau de cabinet de conseil en recrutement présent en France, au Portugal, en Pologne et en Roumanie), et LINKEYS (application de recrutement basé sur la cooptation)
- Une activité de formation articulée autour de plusieurs marques : Platinium CQFT, Contact D Pro, Focs Consult et AT Patrimoine. Le CA d'AT Patrimoine n'a été consolidé que sur 8 mois sur l'exercice 2025.
- Une activité de portage salarial (Altros) et d'accompagnement à la mobilité professionnelle (GO Mobilité).
- Une activité de prestations de services RH incluant une plateforme *back-office* destinée aux ETT des secteurs médical et médico-social (Inalvea Développement, UNI'TT), ainsi qu'un acteur de la prestation de services intervenant notamment dans le domaine de la culture (L'Agence Unique)
- Des activités annexes : activités des sociétés holdings

L'ensemble du chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, net de rabais, remises et ristournes, de la TVA et des autres taxes.

Les prestations de services sont comptabilisées au moment où le service est rendu. Les ventes de produits sont comptabilisées lors de la livraison et du transfert du titre de propriété.

1.6.13. Contrats de location financement

Les contrats de location financement de la société n'ont pas été jugés significatifs et n'ont donc pas été retraités.

1.6.14. Conversion des filiales en devise

Comme préconisé par le règlement ANC n° 2020-01, les modes de conversion des comptes des filiales étrangères ont été appliqués selon le caractère autonome ou non des filiales concernées :

Selon la méthode du cours historique si l'entreprise est non autonome,
Selon la méthode du cours de clôture si l'entreprise est autonome.

Les filiales concernées sont les sociétés roumaines ACVILA, et la société suisse LINKEYS.

1.6.15. Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.
Le résultat dilué par action est déterminé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.
Si la prise en compte, pour le calcul du résultat par action, des instruments donnant droit au capital de façon différée, génère un effet anti-dilutif, ces instruments ne sont pas pris en compte.

MEUNIER
Expertise comptable
Audit - Conseil en entreprises

nombre de mois dépend de l'ancienneté du salarié dans le Groupe au moment de son départ à la retraite, de la convention collective et du statut du salarié. Les droits ont été calculés sur une base linéaire entre la date à laquelle les services rendus par les membres du personnel ont commencé à générer des droits à prestation en vertu du régime (date d'entrée dans le Groupe) et la date à laquelle les services supplémentaires rendus par les membres du personnel ne génèreront pas un montant significatif de droit à prestations supplémentaires en vertu du régime (soit la date de départ en retraite).

L'estimation des engagements prend en compte la probabilité pour un salarié d'être vivant dans l'entreprise à la date de son départ à la retraite. Elle est pondérée par un taux d'actualisation financier qui varie chaque année et qui est publié.

D'autre part, l'étude actuarielle est réalisée à partir de paramètres économiques, sociaux et techniques propres aux entités consolidées. Ces paramètres sont les suivants au 31 décembre 2025 :

Taux de progression des salaires =	2%
Age de départ à la retraite =	67 ans pour les cadres et 65 ans pour les non-cadres
Taux de rotation des salariés =	1% pour les cadres et 2% pour les non-cadres
Table de mortalité utilisée =	TV 88/90
Taux d'actualisation financier =	4,04%
Le départ intervient à l'initiative du salarié.	

Ils étaient les suivants au 31 décembre 2024 :

Taux de progression des salaires =	2%
Age de départ à la retraite =	67 ans pour les cadres et 65 ans pour les non-cadres
Taux de rotation des salariés =	1% pour les cadres et 2% pour les non-cadres
Table de mortalité utilisée =	TV 88/90
Taux d'actualisation financier =	3,38%
Le départ intervient à l'initiative du salarié.	

1.6.11. Impôts différés

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable pour les différences temporaires existantes entre les bases comptables et les bases fiscales des actifs et des passifs consolidés (à l'exception des écarts d'acquisition et des participations dans les filiales). Ils sont calculés en appliquant le dernier taux d'impôt voté ou quasiment voté applicable à la période de reversement attendue.

Les effets dus aux changements des taux d'impôt s'inscrivent en compte de résultat de l'exercice au cours duquel le changement de taux est annoncé.

Les actifs d'impôts différés relatifs aux déficits fiscaux reportables ne sont comptabilisés que dans la mesure où ils peuvent être imputables sur des différences temporaires taxables ou sur des bénéfices fiscaux futurs. L'imputation sur les bénéfices fiscaux futurs est prise en compte lorsqu'il existe une probabilité suffisante de réalisation ou de recouvrement évaluée à partir d'éléments prévisionnels disponibles validés par la direction du Groupe. En pratique, les prévisions sont retenues, par prudence, sur une durée de quatre ans.

Les impôts différés ont été évalués aux taux d'impôts nationaux dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé et le passif réglé. Le taux retenu est de 25%.

MEUNIER
Expertise comptable
Audit - Conseil en entreprises

indemnise la société. Tant que l'assurance n'a pas confirmé sa prise en charge, une provision pour dépréciation est constatée.

Pour certains clients, le Groupe a recours à l'affacturage. Le montant des créances cédées à l'organisme vient en diminution de l'actif.

Le coût du recours aux organismes d'affacturage présente deux volets :

- Une commission est versée à l'organisme d'affacturage. Cette commission a pour assiette les montants décaissés sur les lignes mises à disposition par l'organisme d'affacturage. Le montant de cette commission est comptabilisée en charges externes d'exploitation ;
- Des intérêts sont également payés à l'organisme d'affacturage et sont fonction du délai de paiement des factures (comptabilisés en charges financières).

Par ailleurs, le factor constitue un fonds de garantie comptabilisé en immobilisations financières à l'actif de la société.

1.6.7. Disponibilités et valeurs mobilières de placement

La rubrique « Disponibilités » comprend les liquidités, les dépôts bancaires à vue, les autres placements à court terme très liquides ayant des échéances initiales inférieures ou égales à trois mois et les découverts bancaires. Les découverts bancaires figurent au passif du bilan, dans les « emprunts et dettes financières ».

Les « valeurs mobilières de placement » sont évaluées à leur coût historique.

1.6.8. Emprunts

Les passifs financiers comprennent les emprunts et autres dettes porteuses d'intérêts.

Les coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'émission d'un passif sont étalés linéairement sur la durée du passif concerné.

Dans le cadre du plan de restructuration MARE NOSTRUM a bénéficié d'un abandon de créance de la part des établissements de crédit.

1.6.9. Provisions pour risques et charges

Une provision pour risques et charges est comptabilisée si :

- le Groupe a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'un événement passé, existant indépendamment d'actions futures du Groupe,
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation,
- le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

1.6.10. Engagements de retraites et assimilés

Les engagements de retraite sont évalués en application de la recommandation ANC n°2013-02.

Le Groupe est tenu de verser une indemnité lors du départ à la retraite d'un salarié (régime à prestations définies). L'indemnité versée est un multiple du salaire mensuel de fin de carrière. Le

MEUNIER
Expertise comptable
Audit - Conseil en entreprises

1.6.5. *Immobilisations financières*

Les actifs financiers figurent au bilan à leur coût d'acquisition diminué des éventuelles pertes de valeur.

Les immobilisations financières sont constituées de :

- prêts au personnel,
- l'effort construction pour certaines sociétés ayant opté pour l'activation,
- dépôts et cautionnements,
- fonds de garantie (liés à l'organisme d'affacturage et aux sociétés de cautions financières),
- titres des sociétés non consolidées (ces titres sont détaillés dans la **Note 13**).

Lorsque la valeur d'inventaire des titres de participation non consolidés s'avère inférieure à la valeur brute comptable, il est constitué, à concurrence de la différence relevée, une provision pour dépréciation. La valeur d'inventaire des titres de participation correspond à leur valeur d'usage pour la Société ; elle est déterminée par rapport à sa quote-part dans les capitaux propres des entreprises concernées, éventuellement corrigée pour tenir compte des perspectives de développement et de résultat.
Les titres mis en équivalence sont décrits dans la **Note 14.**

1.6.6. *Clients et comptes rattachés*

Les créances clients sont initialement comptabilisées à leur juste valeur, déduction faite des provisions pour dépréciation.

Une provision pour dépréciation des créances clients est constituée lorsqu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du Groupe à recouvrer l'intégralité des montants dus dans les conditions initialement prévues lors de la transaction.

Des difficultés financières importantes rencontrées par le débiteur, la probabilité d'une faillite ou d'une restructuration financière du débiteur et une défaillance ou un défaut de paiement constituent des indicateurs de dépréciation d'une créance.

Les taux de dépréciation appliqués sont :

- 100 % en cas de Liquidation Judiciaire
- 80 % en cas de Redressement Judiciaire
- 50 % en cas de Procédure de Sauvegarde ou Litige avéré

L'application de ces règles est complétée par une revue au cas par cas, pouvant donner lieu à des dépréciations complémentaires, des créances des clients n'étant pas dans l'une des catégories ci-dessus énoncées.

Le montant de la provision est comptabilisé au compte de résultat en dotations aux provisions.

MARE NOSTRUM a par ailleurs souscrit une assurance-crédit qui couvre une partie des risques d'impayés et peut permettre au Groupe d'être indemnisé en cas de non-paiement de ses créances commerciales issues de son activité travail temporaire. Lorsqu'une nouvelle créance douteuse est transférée à l'assurance-crédit, elle est enregistrée en perte irrécouvrable dès lors que l'assurance

MEUNIER
Expertise comptable
Audit - Conseil en entreprises

- la disponibilité de ressources (techniques, financières et autres) appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ; et,
- la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Les méthodes et durées d'amortissements utilisées pour les immobilisations incorporelles sont les suivantes :

Nature des biens immobilisés	Mode	Durée
Frais de constitution	Linéaire	5 ans
Frais de recherche et développement	Linéaire	3 à 5 ans
Concessions et droits similaires	Linéaire	3 ans
Marques	Non amortissables	
Autres immobilisations incorporelles	Linéaire	3 à 4 ans

1.6.4. Immobilisations corporelles

Les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs iront au Groupe sont comptabilisés en immobilisations.

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition ou de production diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Lorsque des composants des immobilisations corporelles ont des durées d'utilisation différentes, ils sont enregistrés en tant qu'immobilisations corporelles distinctes. Les amortissements sont comptabilisés en charge selon le mode linéaire sur la durée d'utilisation estimée pour chaque composant.

Lorsque des événements ou des situations nouvelles donnent lieu à des indices de pertes de valeur, des tests de dépréciation sont effectués. La valeur nette comptable de l'actif est alors comparée à sa valeur recouvrable. Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de ces actifs, une dépréciation est comptabilisée.
Les immobilisations corporelles sont de différentes natures :

- installations techniques
- installations générales et agencements : notamment liés à l'aménagement des agences.
- matériels de transport
- matériels informatiques : essentiellement des ordinateurs, imprimantes.
- mobilier : notamment du mobilier de bureau nécessaire à l'aménagement des agences.

Les méthodes et durées d'amortissements utilisées pour les immobilisations corporelles sont les suivantes :

Nature des biens immobilisés	Mode	Durée
Installations techniques	Linéaire	3 à 8 ans
Installations et agencements divers	Linéaire	3 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire	3 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 8 ans

MEUNIER
Expertise comptable
Audit - Conseil en entreprises

La valeur d'utilité estimée par la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés est déterminée selon les principes suivants :

- Les flux de trésorerie (avant impôt) sont issus de projections à moyen terme (5 ans) élaborés par le Groupe
- Le taux d'actualisation est déterminé en incluant des hypothèses de taux d'intérêt et de risque répondant à la définition du coût moyen pondéré du capital ; ce taux est un taux après impôts appliqué à des flux de trésorerie après impôts.
- La valeur terminale est calculée par actualisation à l'infini du flux de trésorerie normatif, déterminé sur la base d'un taux de croissance perpétuelle.
- La progression du chiffre d'affaires retenue est en accord avec l'organisation et les investissements actuels. Elle ne tient donc compte que des restructurations qui seraient déjà engagées à la date des tests et se base sur les investissements de renouvellement et non sur ceux de croissance.

Si la valeur actuelle devient inférieure à la valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à sa valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

Les écarts d'acquisition négatifs correspondent généralement soit à une acquisition effectuée dans des conditions avantageuses soit à une rentabilité insuffisante de l'entreprise acquise. Ils sont comptabilisés en provisions pour risques et charges.

1.6.3. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Les immobilisations incorporelles sont de différentes natures :

- des logiciels, sites Internet, créations d'extranets...
- des frais de constitution amortis sur une durée de 5 ans selon le mode linéaire,
- des marques achetées (non amorties) : la société est titulaire d'un droit légal (droit de propriété industrielle). L'acquisition de ce droit constitue en principe une présomption de contrôle suffisante dans la mesure où il est opposable aux tiers et peut ainsi leur restreindre l'accès aux avantages générés par l'élément. Les marques acquises sont ainsi comptabilisées en immobilisations pour leur coût d'acquisition. Ces marques ne sont pas amortissables, la durée de consommation des avantages économiques n'étant pas limitée à l'acquisition. Les marques sont valorisées au coût d'achat et font l'objet d'un test de dépréciation en cas d'indice de perte de valeur,
- des frais de recherche et développement. Les frais de développement peuvent être comptabilisés à l'actif s'ils se rapportent à des projets nettement individualisés, ayant de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale - ou de viabilité économique pour les projets de développement pluriannuels associatifs. Ceci implique de respecter l'ensemble des critères suivants :
 - la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
 - l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
 - la capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
 - la capacité de l'immobilisation incorporelle à générer des avantages économiques futurs probables. L'entité doit démontrer, entre autres choses, l'existence d'un marché pour la production issue de l'immobilisation incorporelle ou pour l'immobilisation incorporelle elle-même ou, si celle-ci doit être utilisée en interne, son utilité ;

MEUNIER
Expertise comptable
Audit - Conseil en entreprises

1.5. Méthodes de consolidation

Les états financiers regroupent, par la méthode de l'intégration globale, les comptes de toutes les sociétés dans lesquelles MARE NOSTRUM exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif.

Les entreprises sous contrôle conjoint sont consolidées par la méthode de l'intégration proportionnelle. Le contrôle conjoint est le partage du contrôle d'une entreprise exploitée en commun par un nombre limité d'associés ou d'actionnaires.

Les sociétés dans lesquelles MARE NOSTRUM exerce une influence notable sont consolidées par la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable est présumée lorsque l'entreprise consolidante dispose, directement ou indirectement, d'une fraction au moins égale à 20 % des droits de vote de cette entreprise.

1.6. Principes comptables et méthodes d'évaluation

1.6.1. Transactions éliminées dans les états financiers consolidés

Les opérations réalisées entre des filiales consolidées sont éliminées en totalité, ainsi que les créances et dettes qui en résultent. De même, les résultats internes au Groupe (résultats de cession et dividendes internes, provisions sur filiales, marges incluses dans les stocks) sont éliminés du résultat.

L'élimination des profits et des pertes entre deux sociétés en intégration globale est pratiquée en totalité, puis répartie entre les intérêts du groupe et les intérêts minoritaires dans l'entreprise ayant réalisé le résultat. Les opérations entre une entreprise en intégration globale et une entreprise en intégration proportionnelle sont éliminées au pourcentage d'intégration de l'entreprise contrôlée conjointement.

Les gains découlant des transactions avec les entreprises mises en équivalence sont éliminés par la contrepartie des titres mis en équivalence à concurrence des parts d'intérêt du Groupe dans l'entreprise.

1.6.2. Regroupements d'entreprises et écarts d'acquisition

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés en utilisant la méthode de l'acquisition. Cette méthode implique la comptabilisation des actifs identifiables, des passifs identifiables et des passifs éventuels pris en charge lors d'un regroupement d'entreprises à leur juste valeur à la date d'acquisition.

A l'occasion de la première consolidation des filiales et participations du Groupe, il est procédé, dans un délai d'un an suivant l'exercice d'acquisition, à l'évaluation de l'ensemble des éléments identifiables acquis.

Postérieurement à leur affectation, l'ensemble des écarts d'évaluation suit les règles comptables propres à leur nature.

L'écart constaté entre le coût d'acquisition des titres des sociétés consolidées et la quote-part d'intérêt du Groupe dans l'évaluation à la juste valeur des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition constitue l'écart d'acquisition.

Ils sont considérés comme ayant une durée non limitée et font l'objet d'un test de valeur par unité génératrice de trésorerie chaque année et plus s'il existe des indices de perte de valeur. Les unités génératrices de trésorerie correspondent aux activités exercées par le Groupe : Intérim, Recrutement, Formation et Portage.

MEUNIER
Expertise comptable
Audit - Conseil en entreprises

Dans le cadre de l'élaboration de ces comptes consolidés, les principaux jugements effectués par la Direction ainsi que les principales hypothèses retenues sont :

- Le suivi des écarts d'acquisition
- L'estimation des provisions pour risques et charges
- La reconnaissance des actifs d'impôts différés
- L'estimation des produits à recevoir liés aux dépenses de formation engagées.

MEUNIER
Expertise comptable
Audit - Conseil en entreprises

Engagements hors bilan

Créances financées par affacturage

Périodes	*Montants financés*
31/12/2025	12 311 K€
31/12/2024	11 642 K€

Evènements postérieurs à la clôture

Au 1er semestre 2026 : exécution des plans de redressement homologués, perspectives opérationnelles et stratégiques 2026.
Le 14 février 2026, la filiale Platinium CQFT est sortie de sa procédure de redressement judiciaire.
Le Groupe déploie sa stratégie en lien avec son plan de redressement.

MEUNIER
Expertise comptable
Audit - Conseil en entreprises

Rémunération des dirigeants

Le 20 février 2020, le Conseil d'Administration de Mare Nostrum a fixé comme suit les rémunérations de ses dirigeants mandataires sociaux nommés par l'Assemblée Générale qui s'est tenue le 18 janvier 2019 :

- Nicolas Cuynat :
 - 36 000 € annuels bruts au titre de ses fonctions de Président Directeur Général ;
- Thierry de Vignemont :
 - 19 440 € annuels bruts au titre de ses fonctions de Directeur Général Délégué

Les sociétés Financière Sain Vial et Vignemont Tous Travaux ont par ailleurs respectivement été nommées Président Directeur Général et Directeur Général de la Société 2ID, filiale à 94,90% de Mare Nostrum, et sont rémunérées au titre de ces mandats sociaux. A ainsi été mise en place par une Assemblée Générale du 27 décembre 2024, une rémunération fixe de 180 000 € annuels pour Financière Sain Vial et 90 000 € annuels pour Vignemont Tous Travaux.

MEUNIER
Expertise comptable
Audit - Conseil en entreprises

Partie 6 – Autres informations

Société consolidante

La société MARE NOSTRUM, société consolidante des présents comptes, est elle-même détenue, à **46,77%,** par la SAS AEQUOR. C'est cette dernière qui est la société mère lors de l'établissement des comptes consolidés établis pour la consolidation légale.

Parties liées

Cette liste est établie pour les transactions :
- qui ne sont pas internes au Groupe consolidé,
- qui présentent une importance significative.

Il peut s'agir de facturations au titre de mandats, de loyers ou de prestations de services.

31/12/2025 :

Société (chez)	Société (avec)	Personne(s) concernée(s)	Montants (milliers euros)	Sens
MARE NOSTRUM	AEQUOR	Nicolas CUYNAT / Thierry DE VIGNEMONT	919	D
MARE NOSTRUM	AZUR 4.0	Nicolas CUYNAT / Thierry DE VIGNEMONT	893	D
		TOTAL	**1 812**	**D**

31/12/2024 :

Société (chez)	Société (avec)	Personne(s) concernée(s)	Montants (milliers euros)	Sens
MARE NOSTRUM	AEQUOR	Nicolas CUYNAT / Thierry DE VIGNEMONT	919	D
MARE NOSTRUM	AZUR 4.0	Nicolas CUYNAT / Thierry DE VIGNEMONT	893	D
		TOTAL	**1 812**	**D**

Les principaux impacts sur le compte de résultat consolidé figurent dans le tableau suivant :

Société prestatrice	Société bénéficiaire	Charges (-) ou Produits (+) chez la bénéficiaire (en milliers d'euros)
FSV	2i030	-10
FSV	2i040	-8
FSV	2ID	-180
FSV	AC070	-3
FSV	AC090	-8
FSV	AC100	-8
FSV	AC200	-10
FSV	AC210	-8
FSV	ELP02	-12
FSV	INALVEA DEVELOPPEMENT	-15
FSV	MARE NOSTRUM	-115
SCI Constantine	MARE NOSTRUM	-490
Azur 4.0	Montant global	-169
Azur 4.0	PLATINIUM CQFT	-36
Total		**-1 072**

MEUNIER
Expertise comptable
Audit - Conseil en entreprises

Partie 5 - Notes sur le Tableau de flux de trésorerie

Note 20 – Variation du besoin en fonds de roulement

La variation du besoin en fonds de roulement représente la variation des besoins de financements à court terme résultant des décalages de flux de trésorerie. Ces flux de trésorerie sont liés à l'activité opérationnelle du Groupe (décaissements et encaissements).

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Variation des stocks		-14
Variation des clients	5 138	-3 314
Variation des créances d'exploitation	3 540	1 266
Variation des fournisseurs	-4 512	2 954
Variation des dettes d'exploitation	-929	7 033
Variation du besoin en fonds de roulement	**5 254**	**7 924**

MEUNIER
Expertise comptable
Audit - Conseil en entreprises

Note 19 – Fournisseurs, autres dettes et comptes de régularisation

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Impôts différés passifs	0	28
Fournisseurs	7 338	11 304
Avances & Acomptes reçus sur commandes	565	1 429
Personnel	5 597	5 875
Organismes sociaux	6 527	7 009
Comptes de TVA	15 343	20 801
Etat - taxes et IS	4 114	1 247
Dettes sur immobilisations & comptes rattachés	156	332
Comptes courants créditeurs	760	4 962
Autres dettes	872	1 957
Produits constatés d'avance	25	107
Fournisseurs, autres dettes et comptes de régularisation	**41 296**	**55 051**

MEUNIER
Expertise comptable
Audit - Conseil en entreprises

L'endettement financier net se présente de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8 126	7 999
Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque	-1 949	-2 982
TRESORERIE NETTE	**6 177**	**5 017**
Dettes financières	3 757	18 532
ENDETTEMENT BRUT	**3 757**	**18 532**
ENDETTEMENT NET	**-2 421**	**13 515**

MEUNIER
Expertise comptable
Audit - Conseil en entreprises

Note 18 - Emprunts et dettes financières

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Emprunts obligataires convertibles	0	1 000
Autres emprunts obligataires	0	0
Emprunts obligataires	**0**	**1 000**
Emprunts long terme	2 475	17 118
Autres emprunts et dettes financières	1 281	62
Concours bancaires courants	1 949	2 982
Intérêts courus	0	352
Emprunts et dettes financières	**5 705**	**20 514**
Endettement financier	**5 705**	**21 514**

Le détail des dettes par échéance se présente ainsi :

(en milliers d'euros)	31/12/2025	Echéance moins d'un an	Echéance de 1 à 5 ans	Echéance plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	0	0	0	0
Autres emprunts obligataires	0	0	0	0
Emprunts long terme	2 475	334	2 085	56
Dettes de location-financement	0	0	0	0
Autres emprunts et dettes financières	1 281	1 281	0	0
Concours bancaires courants créditeurs	1 949	1 588	360	0
Intérêts courus	0	0	0	0
Endettement financier	**5 705**	**3 203**	**2 445**	**56**

MEUNIER
Expertise comptable
Audit - Conseil en entreprises

Le détail des impôts différés actifs et des impôts différés passifs de présente ainsi :

(en milliers d'euros)	31/12/2024	Acquisitions / Dotations	Cessions / Consommations	Reclassements	Autres variations	31/12/2025
Engagements de retraite	26	0	-5	0	0	21
Activation déficits reportables	470	0	-42	0	0	428
Décalage temporaire	22	0	0	0	0	22
IMPOTS DIFFERES ACTIF	**518**	**0**	**-47**	**0**	**0**	**470**
Décalage temporaire	0	0	0	0	0	0
Provisions intragroupes	28	0	-28	0	0	0
IMPOTS DIFFERES PASSIF	**28**	**0**	**-28**	**0**	**0**	**0**

Note 17 - Provisions pour risques et charges

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Provision engagement personnel	84	105
Provisions pour risques	509	396
Provisions pour charges	0	4
Provisions pour risques et charges	**592**	**505**

La variation des provisions se présente ainsi :

(en milliers d'euros)	31/12/2024	Dotations	Reprises	Reclasse-ments	Autres variations	31/12/2025
Provision engagement personnel	105	0	-22	0	0	84
Provisions pour risques	396	474	-341	0	-20	509
Provisions pour charges	4	0	0	0	-4	0
Provisions pour risques et charges	**505**	**474**	**-363**	**0**	**-24**	**592**

MEUNIER
Expertise comptable
Audit - Conseil en entreprises

Note 16 - Autres créances et comptes de régularisation

(en milliers d'euros)	Brut	Provisions	Net	31/12/2024
Impôts différés actifs	470	0	470	518
Avances & Acomptes versés	736	32	704	2 829
Personnel & Organismes sociaux	505	0	505	561
Etat - Taxes et IS	1 082	0	1 082	380
Comptes de TVA	2 805	0	2 805	3 339
Comptes courants débiteurs	5 094	3 214	1 879	2 228
Créances sur immobilisations	0	0	0	0
Autres Créances	3 835	756	3 080	2 962
Charges constatées d'avance	575	0	575	392
Charges à répartir	0	0	0	0
Primes de Remboursement des Obligations	0	0	0	0
Autres Créances et comptes de régularisation	**15 102**	**-4 002**	**11 100**	**13 207**

L'analyse par échéance des autres créances se présente ainsi :

(en milliers d'euros)	31/12/2025	Echéance moins d'un an	Echéance de 1 à 5 ans	Echéance plus de 5 ans
Avances et acomptes versés	736	736	0	0
C/C débiteurs	5 094	5 094	0	0
Personnel	505	504	0	0
Créances fiscales	1 082	1 082	0	0
TVA débitrice	2 805	2 805	0	0
Créances sur immobilisations	0	0	0	0
Autres créances	3 835	3 835	0	0
Charges constatées d'avance	575	575	0	0
Charges à répartir	0	0	0	0
Primes de remboursement des obligations	0	0	0	0
Autres Créances et comptes de régularisation	**14 632**	**14 632**	**0**	**0**

MEUNIER
Expertise comptable
Audit - Conseil en entreprises

Note 15 - Clients et comptes rattachés

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Valeur brute	18 430	26 858
Provisions	-7 062	-6 104
Valeur nette	**11 367**	**20 754**

Dans le secteur du travail temporaire, les comptes clients font l'objet d'une assurance-crédit.

L'analyse par échéance des créances clients se présente ainsi :

(en milliers d'euros)	31/12/2025	Echéance moins d'un an	Echéance de 1 à 5 ans	Echéance plus de 5 ans
Créances clients	18 430	18 430	0	0

Les montants des créances cédées à l'organisme d'affacturage sont mentionnés dans les engagements hors bilan (Partie 6).

MEUNIER
Expertise comptable
Audit - Conseil en entreprises